

Concours : Agrégation externe de géographie

Section :

Option :

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Nathalie Bernardie-Tahir

Présidente du jury

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2017

RAPPORT DU JURY

Par

Nathalie BERNARDIE-TAHIR : présidente du jury.
FLORENCE SMITS et Jean-Claude LESCURE : vice-présidents du jury
Valérie BATAL : secrétaire générale du jury

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations de la présidente
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Epreuves écrites d'admissibilité

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Epreuves orales d'admission

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie hors programme
- 3.3. Commentaire de documents d'histoire

1. Présentation du concours

1.1. Liste des membres du jury

Présidente

Nathalie BERNARDIE-TAHIR

Professeure des universités
Université de Limoges
(Géographie)

Vice-présidents

Florence SMITS

Inspectrice générale de l'Éducation nationale
(Géographie)

Jean-Claude LESCURE

Professeur des universités
Université de Cergy-Pontoise
(Histoire)

Secrétaire générale

VALERIE BATAL

Professeure de classes préparatoires aux grandes écoles
Lycée Lakanal, Sceaux

Membres du jury

Philippe ALLEE

Professeur des universités
Université de Limoges

Francine BARTHE

Maître de conférences
Université Picardie Jules Verne Amiens

Arnaud BRENNETOT

Maître de conférences
Université de Rouen

Jean-Luc CHAPPEY

Maître de conférences HDR
Université Paris I

Sylvie CLARIMONT

Professeure des universités
Université de Pau

Fabien CONORD

Professeur des Universités
Université de Clermont-Ferrand

Claire DELFOSSE

Professeure des universités
Université Lyon 2

Samuel DEPRAZ

Maître de conférences
Université de Lyon III

Clarisse DIDELON-LOISEAU

Professeure des universités
Université Paris I

Anne FREMONT-VANACORE

Professeure de classes préparatoires aux grandes écoles
Lycée Chaptal, Paris

Solène GAUDIN

Maître de conférences
Université de Rennes 2

Mari OIRY-VARRACCA

Maître de conférences
Université de Paris Est Marne-la-Vallée

Nathalie REVEYAZ

Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Grenoble

Laurent ROUSSEL

Professeur de classes préparatoires aux grandes écoles
Lycée Albert Schweitzer, Le Raincy.

Didier VYE

Maître de conférences
Université La Rochelle

1.2 Commentaires et observations de la présidente

Une nouvelle fois placée sous le signe de l'exigence, cette session 2017 a néanmoins, à divers titres, marqué le pas par rapport à la session précédente. Contre toute attente, après une évolution sensible enregistrée au cours des deux dernières années, le nombre de postes offerts au concours a diminué de 15%, passant de 40 l'an dernier à 34 cette année. Corrélativement ou non, le nombre de candidats présents aux quatre épreuves a diminué à peu près dans les mêmes proportions, passant de 188 en 2016 à 147 en 2017. Pour autant, en dépit d'une baisse du nombre d'admissibles (70 contre 81 l'an dernier), la moyenne des admis a diminué pour atteindre 11/20 cette année (soit un point de moins que l'an dernier), le dernier admis atteignant 9,1 de moyenne.

En dépit de ce bilan en demi-teinte, le jury a pu lire cette année encore de très bonnes copies à l'écrit, et apprécié à l'oral des prestations d'un excellent niveau, tant sur le fond des connaissances et de la réflexion, que sur la forme et la pédagogie déployées. Cela s'explique incontestablement par le travail des candidats prêts à se plier à la rigueur d'une préparation intensive et à se frotter à ce concours exigeant, mais aussi par l'efficacité des préparateurs qui, dans quelques centres en France, ont à cœur de former et d'accompagner les étudiants sur cette voie sélective. Le jury tient plus que jamais à témoigner de l'existence d'une formidable énergie et d'une remarquable finesse d'esprit et d'analyse chez ces futur.e.s enseignant.e.s d'histoire et de géographie qui, dans un monde traversé de peurs, de préjugés et de stéréotypes, auront à jouer un rôle de premier plan pour déconstruire raccourcis et idées reçues, et expliquer à leurs élèves la complexité des fonctionnements des hommes et des territoires.

Sans surprise, la préparation de l'agrégation de géographie reste relativement resserrée autour des deux principaux pôles que sont Paris et Lyon qui concentrent près de 60% des admis, les autres se répartissant dans une petite dizaine d'universités de province. Toutefois, même s'il convient de manier les statistiques avec prudence (certains candidats, inscrits officiellement dans leur région d'origine, ayant dans les faits suivi une préparation à Paris), il semble que ce fort tropisme parisien et lyonnais se soit quelque peu atténué cette année, ce qui constitue un signal encourageant pour les établissements universitaires qui s'interrogent sur l'ouverture ou le maintien d'une préparation au concours de l'agrégation externe de géographie et qui ont su mobiliser, pour certains, les réseaux des nouvelles COMUE pour mutualiser les cours, les TD de méthodologie et les conférences. Rappelons enfin que les directoires des jurys du CAPES d'histoire et géographie, de l'agrégation d'histoire et de l'agrégation de géographie ont œuvré ces trois dernières années pour renouer avec des questions de programme partagées, appelées à être renouvelées pour moitié chaque année, ce qui contribue indubitablement à maintenir des préparations conjointes dans un certain nombre d'universités.

S'agissant des épreuves à proprement parler, nous avons consolidé cette année l'introduction du numérique qui avait caractérisé les sessions précédentes. Dans le cadre de l'épreuve orale de leçon hors programme, l'utilisation des moyens numériques a pris deux formes distinctes : la présentation obligatoire de l'exposé sous la forme d'un diaporama et l'usage de ressources en ligne disponibles à partir d'un bouquet de sites connus à l'avance des candidats. Cette évolution des modalités de l'épreuve orale ne fait en réalité que suivre, avec un temps de retard, la réalité des pratiques des enseignants d'aujourd'hui qui mobilisent fortement les ressources en ligne pour bâtir leurs cours et qui les projettent en classe grâce aux vidéo-projecteurs. Ces nouveaux outils permettent en effet de renouveler une pédagogie qui soit en phase avec les publics actuels et de faire de cette dernière le moyen de transmission efficace d'un savoir complexe. C'est pourquoi cette tendance sera étendue au cours de la prochaine session, que ce soit par la suppression complète de l'usage des rétroprojecteurs (les productions cartographiques personnelles pourront continuer à être réalisées manuellement mais elles seront ensuite scannées pour être intégrées au diaporama présenté), par le maintien de la voie électronique, dans le cadre du commentaire de documents géographiques, comme support de la documentation fournie (documents proposés sur clé USB) et de l'exposé, par l'évolution des outils et sources numériques mobilisables dans le cadre de la leçon de géographie (cf. chapitre 3.2) et par une généralisation de cet usage au commentaire de documents en histoire, dont les documents seront fournis sur clé USB et l'exposé présenté sous forme de diaporama.

Tout cela suppose la mise à disposition d'une importante flotte d'ordinateurs, mais surtout un gros travail de configuration et de vérification des postes de travail, de mise en place et de maintenance d'un réseau dédié et sécurisé, une mission déterminante donc qui a été assurée, cette année encore, par une équipe d'informaticiens que je tiens vivement à saluer, au nom des candidats comme à celui du jury, pour leur grand professionnalisme et leur remarquable efficacité. Plus largement, l'organisation de ce concours est une lourde charge, fruit d'un gros travail d'équipe associant un grand nombre de personnes assumant des

tâches aussi variées qu'indispensables. A ce titre, les services de la direction générale des ressources humaines du ministère (DGRH) sont pleinement mobilisés, comme ceux du service inter académique des examens et concours (SIEC) qui gèrent une partie de la dimension logistique. L'organisation des épreuves orales plus précisément nécessite une orchestration millimétrée pendant près de trois semaines sur les deux sites de l'Institut de géographie et, cette année, du lycée Henri IV, rendue possible par la forte implication des personnels de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, des appariteurs étudiants et des personnels de la loge. Le jury tient ici à remercier tout spécialement Rachel Creppy, responsable de la bibliothèque de l'Institut de géographie, dont les compétences, l'efficacité et la réactivité sont déterminantes pour la bonne marche de l'oral. Tous accueillent, accompagnent, rassurent les candidats admissibles, parce qu'ils ont à cœur de les aider, parce qu'ils mesurent l'enjeu que ces épreuves représentent pour des candidats qui ont travaillé dur pendant des mois, parce qu'ils ont conscience de participer à un recrutement de haut niveau. Le directoire du concours adresse aussi ses remerciements chaleureux aux membres du jury, à ceux qui assurent la correction des écrits et à ceux qui assument la lourde charge de siéger dans les commissions d'oral. Cet engagement n'est pas une sinécure en ce qu'il suppose, en amont, un gros travail dans la fabrication des sujets d'écrit, dans l'élaboration de l'ensemble des sujets d'oral, qu'il s'agisse de la constitution des bibliographies pour la leçon hors programme ou bien de la construction des corpus documentaires dans les deux autres épreuves. Il signifie également un investissement lourd pendant les quelque trois semaines d'oral au cours desquelles chaque membre du jury, avec compétences et bienveillance, auditionne 5 à 6 candidats chaque jour, ayant à cœur de garantir une évaluation la plus juste et équitable possible ; car pour en avoir fait personnellement l'expérience, les membres du jury connaissent les affres et les aléas d'un concours et ne sont pas insensibles à l'émotion des candidats dont ils ont pu, pour les bi-admissibles, suivre la progression.

Je tenais à clore ce propos en rappelant que si l'agrégation est un concours exigeant et difficile, il reste tout à fait accessible pour toutes celles et tous ceux qui sont prêts à s'investir assidument dans une préparation de plusieurs mois alternant des phases d'apprentissage de connaissances et de structuration de la pensée. Je veux dire plus particulièrement à toutes celles et ceux qui, pour des raisons qui puisent souvent dans un déficit de capital social, pensent que cette voie « n'est pas pour eux » et s'auto-censurent, que ce concours de la fonction publique est définitivement ouvert et abordable. Le concours de l'agrégation de géographie n'est pas un « concours de l'intelligence ». Il reste surtout le moyen de recruter de très bon.ne.s enseignant.e.s d'histoire et de géographie, capables de transmettre un savoir, d'expliquer le fonctionnement du monde et des sociétés et de diffuser des valeurs d'humanisme et d'humanité aux citoyens du monde de demain.

Nathalie BERNARDIE-TAHIR

1.2.1 Les épreuves d'admissibilité

Pour cette session 2017, 462 candidats ont été inscrits ; 154 ont composé en géo thématique, 150 en géographie des territoires, 148 en épreuve sur dossier et 146 en histoire. Le nombre de candidats admissibles est 70, soit 47,95 % des non éliminés et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 33 points, soit 8,25/20.

Epreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	154	7,45 (8,09 en 2009; 8,66 en 2010; 8,97 en 2011, 7,87 en 2012; 7,97 en 2013, 7,77 en 2014, 7,64 en 2015, 7,8 en 2016)	9,91 (12,31 en 2009; 12,59 en 2010; 10,67 en 2011; 11,73 en 2012; 11,60 en 2013, 11,98 en 2014, 11,35 en 2015, 11,4 en 2016)

Géographie des territoires	150	7,45 (7,17 en 2009; 7,39 en 2010; 7,91 en 2011; 7,06 en 2012; 7,08 en 2013, 7,12 en 2014, 7,12 en 2015, 7,38 en 2016)	10,21 (11,09 en 2009; 11,33 en 2010; 11,74 en 2011; 11,02 en 2012; 10,87 en 2013, 10,98 en 2014, 11,39 en 2015, 10,38 en 2016)
Epreuve sur dossier	148	8,34 (7,63 en 2009; 7,78 en 2010; 7,8 en 2011; 7,9 en 2012; 6,99 en 2013, 6,66 en 2014, 7,44 en 2015, 7,7 en 2016)	10,94 (12,27 en 2009; 10,84 en 2010; 10,62 en 2011; 11,02 en 2012; 10,71 en 2013, 10,20 en 2014, 10,85 en 2015, 10,81 en 2016)
Histoire	146	8,04 (6,75 en 2009; 9,75 en 2010; 6,86 en 2011; 6,5 en 2012; 6 en 2013, 7,47 en 2014, 7,77 en 2015, 7 en 2016)	10,8 (11,35 en 2009; 10,71 en 2010; 10,17 en 2011; 10,44 en 2012; 11,29 en 2013, 11,41 en 2014, 11,16 en 2015, 12,1 en 2016)

1.2.2 Les épreuves d'admission

Pour les 70 admissibles, la barre d'admission a été fixée à 118 points, soit une moyenne de 9,1.

Epreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents	8,72 (10,73 en 2009; 11,04 en 2010; 9,66 en 2011; 7,67 en 2012; 9,29 en 2013, 8,75 en 2014, 9,89 en 2015, 9,51 en 2016)	10,56 (13 en 2009; 12,88 en 2010; 11,81 en 2011; 10,33 en 2012; 11,43 en 2013, 11,94 en 2014, 12,18 en 2015, 11,73 en 2016)
Leçon de géographie hors programme	8,88 (8,57 en 2009; 8,43 en 2010; 9,17 en 2011; 8,91 en 2012; 7,87 en 2013, 8,25 en 2014, 9,03 en 2015, 9,41 en 2016)	11,97 (11,76 en 2009; 10,88 en 2010; 11,62 en 2011; 12,43 en 2012; 10,51 en 2013, 11,28 en 2014, 11,95 en 2015, 12,53 en 2016)
Commentaire de documents d'histoire	8,7 (9,61 en 2009; 9,24 en 2010; 9,31 en 2011; 8,53 en 2012; 7,98 en 2013, 8,34 en 2014, 8,78 en 2015, 9,44 en 2016)	10,38 (11,16 en 2009; 12,16 en 2010; 12,24 en 2011; 10,95 en 2012; 10,97 en 2013, 11,39 en 2015, 12,28 en 2016)

Note des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral		
	Commentaire de documents géographiques	Leçon de géographie hors programme	Commentaire de documents d'histoire
<5	7	19	16
5 à 9	37	20	30
10 à 14	19	18	17
>15	6	12	6
Absent	1	1	1

1.2.3 Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Admissibles	Admis
Femmes	38	20
Hommes	32	14

Par âge

Année de naissance	Admissibles	Admis
Entre 1970 et 1980	6	0
1981-1985	8	5
1986-1994	56	29

Par académie

Académie	2015		2016		2017	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	2	-	2	1	-	-
Amiens	2	-	2	-	5	3
Besançon	-	-	2	1	1	1
Bordeaux	-	-	2	1	-	-
Clermont-Ferrand	-	-	1	1	-	-
Grenoble	2	2	4	2	2	1
Guyane	-	-	1	-	1	1
Lille	3	-	-	-	1	1
Lyon	16	13	25	14	18	8
Martinique	-	-	-	-	1	-
Montpellier	2	-	3	-	3	2
Nancy-Metz	-	-	1	-	-	-
Nice	-	-	-	-	2	-
Orléans-Tours	2	1	2	1	3	2
Paris-Créteil-	29	12	25	16	23	12

Versailles						
Poitiers	1	-	2	-	1	-
Rennes	7	4	6	2	1	-
Réunion	-	-	-	-	1	-
Rouen	-	-	-	-	1	-
Strasbourg	-	-	1	1	1	-
Toulouse	3	3	2	-	5	3

Répartition par profession

Profession	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Elève d'une ENS	5	4
Étudiant	27	14
Enseignant CPE-COP stagiaire	4	1
Enseignant titulaire MEN	25	11
Agent non titulaire du MEN	3	1
Hors fonction publique/sans emploi	5	3
Ag.fonct.publi.Etat autres min	1	-

1.3 Textes officiels et descriptif des épreuves

1.3.1 Programme de la session 2017

Géographie thématique

- Géographie des mers et océans
- Représenter l'espace

Géographie des territoires

- La France des marges (nouvelle question)
- L'Union indienne

Histoire moderne

- Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XVI^e siècle au XVIII^e siècle (période de la Révolution française exclue) en Angleterre, France, Pays-Bas/Provinces Unies et péninsule italienne (question nouvelle)

Histoire contemporaine

- Le Moyen-Orient de 1876 à 1980 (question nouvelle)

1.3.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

ARRETÉ DU 28-12-2009, rubrique « Annexe »

JO du 6-1-2010

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021625792&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

2 - Épreuves écrites d'admissibilité

2.1 Composition de géographie thématique

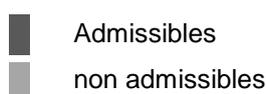
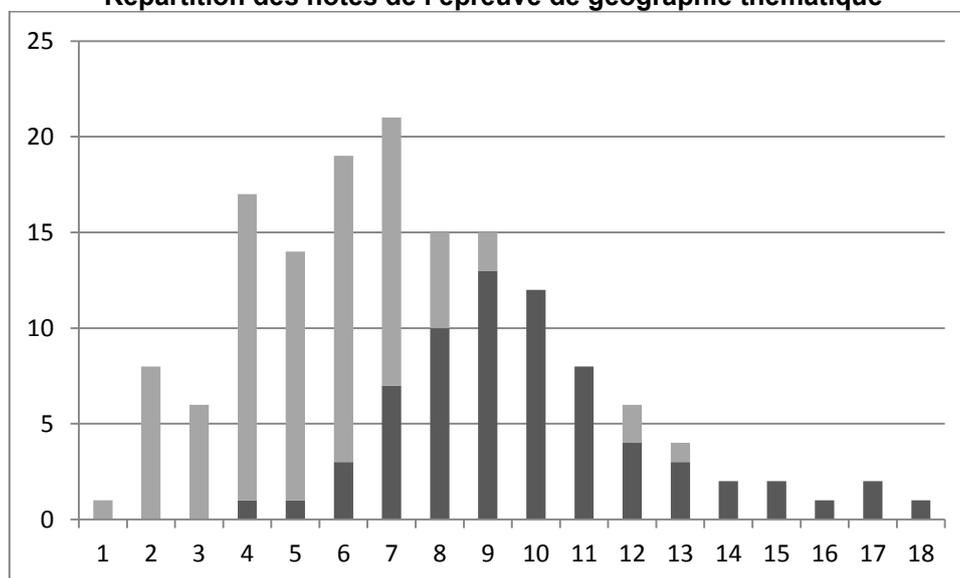
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : Naviguer sur les mers et les océans

La moyenne générale de cette épreuve est de 7,4/20. Sur 154 copies, 46 ont obtenu une note égale ou inférieure à 5/20 et 38 une note atteignant ou dépassant 10/20. Les candidats admissibles aux épreuves orales ont obtenu une note moyenne de 9,9/20.

Répartition des notes de l'épreuve de géographie thématique



Le jury de l'épreuve de géographie thématique tient à souligner le soin apporté par un grand nombre de candidats à la présentation formelle de leur copie (qualité de la rédaction, organisation de la copie, qualité des croquis). En conséquence, les copies contenant trop d'erreurs d'expression écrite ou insuffisamment soignées ont été pénalisées. Le jury rappelle que la qualité de la présentation fait partie des compétences pédagogiques attendues.

Le sujet proposé, « naviguer sur les mers et les océans », couvrait une gamme de thèmes larges et variés. L'enjeu consistait à proposer un traitement complet d'une question vaste grâce à une réflexion construite et argumentée, ce qui a fait défaut dans de nombreuses copies. Pour éviter cet écueil, il était nécessaire de réinvestir des éléments généraux de culture disciplinaire par la convocation de concepts, de théories et de modèles spécifiques à l'analyse géographique. Il importait surtout d'éviter de traiter le sujet proposé sous un angle encyclopédique ou factuel.

Pour contourner cet écueil, il convenait de définir les termes du sujet de façon précise en abordant la question sous un angle spatial, c'est-à-dire en rappelant que la navigation est un acte géographique qui renvoie à la mobilité. Il convenait alors de s'interroger sur les spécificités que représente la circulation dans le milieu marin.

Une lecture trop rapide du sujet a conduit certains candidats à une série de dérives, de paragraphes extérieurs au sujet ou réduisant l'acte de naviguer à la question des transports et des échanges maritimes. Le sujet invitait au contraire à tenir compte des différents types et motifs de navigation : la pêche,

l'exploration scientifique (découvertes, prospections, surveillance des milieux), le trafic de passagers, les croisières, la plaisance, les sports nautiques, les migrations, la défense et la projection de la puissance géostratégique, la piraterie, les trafics en tous genres, voire l'action militante à caractère humanitaire ou environnemental. Rares ont été les copies à atteindre un niveau de généralité suffisant pour prendre en compte ces différents types.

Un tel objectif pouvait être atteint en insistant sur la dimension spatiale de la navigation, sur la forme des itinéraires, leurs temporalités, les facteurs présidant à leur déploiement géographique. Le cabotage, la navigation au long cours, les circuits de croisières, les campagnes de pêche, les courses à la voile, les régates ou les différentes routes commerciales sont structurés en fonction de logiques spatiales spécifiques qu'ils convenaient de souligner : la localisation de ressources rares, fixes ou mouvantes, la présence de points de passage, de pôles attractifs, de routes préférentielles mais aussi de frontières ou de marges maritimes. On pouvait ainsi mettre en évidence et expliquer la variété des formes d'organisation spatiale de la navigation en fonction des contraintes géophysiques, économiques, culturelles, techniques ou politiques rencontrées par les marins pour accéder aux ressources (y compris lorsque le déplacement représente lui-même la ressource, comme dans le cas de la plaisance ou des croisières). Très peu de copies ont présenté les critères de différenciation spatiale qui résultent des pratiques de navigation, comme l'inégale mise en valeur des mers bordières et de la haute mer ou la spécialisation d'espaces maritimes autour de certaines formes de navigation (croisière, plaisance, pêche, etc.).

Les formes géographiques de la navigation méritaient également d'être interrogées à l'aune de la diversité des acteurs impliqués : marins, armateurs, clients, gens de mers au sens large, acteurs publics, organisations professionnelles, médias, etc. Il importait de souligner qu'un même type de navigation peut prendre des formes spatiales très différentes en fonction des catégories d'acteurs. Dans le domaine halieutique par exemple, la pêche hauturière n'est accessible qu'à certaines entreprises capables d'armer des navires équipés pour supporter le franchissement de longues distances, pour prélever une ressource lointaine, la conditionner à bord et la ramener ensuite au lieu de commercialisation.

Cependant, le devoir ne pouvait pas s'en tenir à la description des formes de navigation, de navires ou d'acteurs. Il convenait également de tenter d'expliquer les phénomènes géographiques identifiés. Il ne suffisait pas, par exemple, de décrire les routes du commerce maritime mais il convenait aussi de montrer comment la massification du transport génère des formes de concentration, de polarisation et de hiérarchisation spatiale des flux en lien avec la mondialisation du commerce. S'il était attendu des candidats qu'ils mentionnent le rôle des transformations techniques dans l'évolution des formes géographiques de la navigation, leurs conséquences devaient être intégrées dans le cadre d'une réflexion multifactorielle et ne pouvaient se borner à l'examen chronologique des évolutions de la navigation sous forme d'un récit historique. Par ailleurs, même si les dynamiques terrestres pouvaient être convoquées comme éléments d'explication de la différenciation des espaces maritimes, en lien avec la littoralisation des activités humaines notamment, il convenait d'éviter de consacrer des paragraphes entiers à la reconstitution des espaces terrestres ou littoraux (la transformation des espaces portuaires ou la reconfiguration des hinterlands par exemple).

Face à la variété des formes de navigation, beaucoup de copies ne sont pas parvenues à proposer une démonstration d'ensemble et se sont contentées de proposer une succession de classifications descriptives. En conséquence, de nombreux devoirs présentaient des défauts d'articulation entre les parties et les sous-parties, conduisant parfois à proposer un catalogue mal organisé. Le jury tient à rappeler que si la typologie peut parfois constituer un exercice d'un certain intérêt, elle demeure insuffisante pour bâtir un raisonnement démonstratif tel qu'on l'attend dans l'épreuve de géographie thématique. Il convient pour cela d'élaborer une hypothèse centrale qui justifie la problématique du devoir, ce que trop peu de candidats ont réussi à faire. Cette problématique doit être formulée de façon claire et explicite. Elle ne doit être ni trop longue, ni présentée sous la forme d'une succession de questions ayant plus ou moins de liens entre elles.

Le jury n'attendait aucune problématique précise et plusieurs questionnements pouvaient être explorés. Il était par exemple possible de s'interroger sur les mutations de la navigation à différentes échelles de temps. Trop rares ont été les copies à mesurer l'importance que représentent l'augmentation des trafics maritimes de toutes natures et la diversification des formes de navigation auxquelles on assiste depuis plusieurs décennies. Partir d'un tel constat permettait de s'interroger sur la participation de la navigation à la mise en relation des différentes parties du Monde et à l'édification du système-Monde, sans réduire le sujet à la mondialisation économique ou à la question du commerce maritime. Une autre lecture pouvait envisager la navigation comme une manifestation de l'extension de l'œkoumène et de l'anthropisation croissante des espaces maritimes. Dans une perspective proche, beaucoup de candidats ont fait le choix de s'interroger sur le rôle de la navigation dans l'appropriation et dans la territorialisation des espaces maritimes. Tous ces questionnements étaient susceptibles de conduire à des réflexions et des

démonstrations riches et pertinentes. Quel que soit l'angle choisi, plusieurs questions sous-jacentes liées à l'accroissement des flux maritimes méritaient un traitement spécifique.

En tant que milieu fluide et mobile, les mers et les océans sont caractérisés par une instabilité responsable de nombreux dangers. Les espaces maritimes sont par exemple affectés par de nombreux aléas météorologiques redoutés par les marins (tempêtes, vagues scélérates, icebergs dérivants). Certains risques sont liés à d'autres aléas temporels (tsunamis consécutifs à des séismes sous-marins, modifications des courants provoqués par El Nino, etc.). Les risques se trouvent par ailleurs accrus par la topographie des fonds marins, notamment dans les zones de hauts fonds. La relativité des risques affectant la navigation devait être soulignée par l'évocation des moyens mis en œuvre par les sociétés humaines pour s'en affranchir : des aménagements comme des phares, des balises, des chenaux artificiels, des canaux, des dispositifs de séparation du trafic dans les zones de forte fréquentation (détroits, entrées de ports), des centres de surveillance. On peut également mentionner l'importance des progrès réalisés dans le domaine de la localisation grâce à l'accumulation des connaissances océanographiques et cartographiques et à l'amélioration des outils de repérage et de positionnement (boussole, sextant, chronomètre, radars, sonars, système de balises Argos, GPS, etc.). L'amélioration des capacités nautiques invitait également à aborder la variété des types de navires en fonction de la taille, du tirant d'eau, de la capacité de charge, du mode de propulsion ou des dispositifs de flottaison (simple ou double coque, type de gouvernails, quille, bulbes d'étrave, flotteurs, etc.). Il convenait cependant d'éviter toute lecture progressiste de la maîtrise des risques : les progrès techniques favorisent en effet le développement de nouvelles pratiques de navigation qui génèrent à leur tour des vulnérabilités inédites, parfois supérieures à celles d'autrefois. Le gigantisme naval par exemple se traduit par une aggravation des impacts en cas de naufrage. L'intensification des flux se traduit également par une montée des risques de collision, de pollutions par les hydrocarbures, par les peintures de revêtement des coques ou par la circulation d'espèces invasives. On assiste par ailleurs au maintien d'inégalités fortes face aux risques, le cas des *boat people*, des réfugiés et des migrants pouvant servir à montrer combien certains groupes sociaux demeurent particulièrement vulnérables face aux aléas marins. Le jury déplore que les expériences de la navigation aient été omises dans de nombreuses copies, notamment la diversité des modes d'habiter à bord des navires selon le type d'embarcations, qu'il s'agisse de porte-conteneurs ou de paquebots géants, de voiliers de course ou de barques utilisées pour la pêche traditionnelle. Or, l'évolution des conditions pratiques de la navigation explique une partie de la mutation des représentations sociales dont les mers et les océans font l'objet, justifiant en retour le développement de nouveaux comportements. On comprend ainsi pourquoi les espaces maritimes, après avoir longtemps été assimilés à des dangers et à des mythes extraordinaires, sont devenus des sources de curiosités et d'émerveillements conduisant au développement, voire à la banalisation, de nouvelles pratiques de navigation comme la plaisance ou les croisières. La multiplication des sources de pollutions contribue également à renverser l'image des mers et des océans, passant du statut symbolique d'espaces menaçant pour ceux qui s'y aventurent à celui d'espaces menacés par les effets indésirables de l'anthropisation.

Le devoir impliquait par ailleurs d'interroger les problèmes et les enjeux de régulation provoqués par l'intensification des flux maritimes. Celle-ci a en effet conduit à réviser le statut de *res nullius* qui a longtemps prévalu pour régir les mers et les océans, obligeant les États à développer de nouveaux instruments juridiques de contrôle mais également des stratégies géopolitiques d'affirmation de la puissance. Si les conflits d'usage méritaient d'être évoqués, les relations entre les acteurs ne se réduisent cependant pas à de tels conflits géopolitiques. Les efforts de coordination et de coopération entre États ne devaient pas être omis, en particulier les conventions intergouvernementales régissant le droit du trafic maritime (la Convention Marpol ou la convention des nations unies sur les droits de la mer, dite de Montego Bay, par exemple) ou diverses opérations internationales de rétablissement de la sécurité (l'opération Atalante par exemple). Si le jury a apprécié les devoirs soulignant les raisons et les conséquences de la complexité du droit de la mer, il déplore les inexactitudes rencontrées dans plusieurs copies concernant les règles de circulation prévues dans les Zones Économiques Exclusives ou en haute mer par la convention de Montego Bay. La question de la régulation du trafic maritime ne pouvait pas s'en tenir à une lecture formelle. Il convenait également de traiter des stratégies plus ou moins officielles développées par les différents acteurs impliqués dans les rapports de pouvoir spécifiques qui se développent sur les mers et les océans en raison de leur immensité et de leur instabilité : l'utilisation des flottes militaires par les États les plus puissants comme des outils de projection internationale, l'instauration de pavillons de complaisance pour développer des stratégies de *dumping* entre flottes commerciales, le développement de pratiques illicites (déballastages et dégazage sauvages, pirateries, trafics clandestins).

Concernant la construction du devoir, aucun plan particulier n'était recommandé mais les copies réussissant à proposer une démonstration construite et dynamique, appuyée sur une description des phénomènes, proposant des études de cas et des situations originales, des tentatives d'explication et l'identification d'enjeux pour les sociétés humaines ont été valorisées. Au contraire, les plans strictement

typologiques organisés par secteurs d'activités (pêche, plaisance, commerce) étaient à proscrire. À titre d'exemple, il était possible de suivre la démarche suivante :

- 1 – commencer par évoquer la variété des formes d'accroissement du trafic maritime, en insistant sur les acteurs concernés et leurs pratiques spatiales ;
- 2 – poursuivre en mentionnant les facteurs responsables de l'intensification de la navigation (les progrès techniques, la maritimisation des activités humaines, l'évolution des représentations sociales qui poussent à la diversification des pratiques navigantes) ;
- 3 – terminer par signaler la maîtrise compliquée de la navigation contemporaine (la recomposition des risques et la complexité de la régulation provoquée par la multiplicité des acteurs).

Le jury déplore par ailleurs le trop grand nombre de copies contenant des répétitions, des lacunes ou des déséquilibres importants entre les parties du devoir. Certaines introductions ou premières parties excessivement longues ont conduit les candidats à rendre un devoir inachevé ou à réduire la dernière partie et la conclusion à quelques phrases lapidaires. Il importe donc d'organiser soigneusement le temps de travail lors de l'élaboration du plan détaillé et de calibrer minutieusement le volume consacré aux différentes parties du devoir. Les références bibliographiques doivent être utilisées de façon appropriée, en lien à la fois avec le sujet traité et avec le domaine de spécialité du ou des auteurs cités.

Les documents graphiques proposés en appui du devoir doivent être soignés et adaptés au sujet traité. Par exemple, le découpage issu de la Convention de Montego Bay n'était recevable qu'à la condition de montrer clairement les règles diverses qu'il implique en matière de navigation, ce qui a parfois été omis par certains candidats. Trop de croquis ont été plaqués de façon artificielle. Il appartient à chaque candidat de choisir le nombre et le type de documents graphiques qu'il juge nécessaire (carte, schéma, tableau, représentation chorématique, modèle graphique, etc.). À ce titre, il n'est pas indispensable de placer un croquis de synthèse à la fin du devoir, avant ou après la conclusion : le croquis de synthèse ne doit pas être envisagé comme un exercice imposé et n'est utile que s'il répond à la problématique d'ensemble. Il reste donc recommandé de faire référence aux croquis dans le texte du devoir. Si la connaissance précise des localisations demeure évidemment indispensable, les croquis ne doivent pas être une simple illustration : les représentations cartographiques proposées doivent servir à mettre en évidence des organisations et des interactions spatiales qui participent à la démonstration. Il appartient donc aux candidats de s'entraîner à exploiter judicieusement les vertus sémiologiques spécifiques de ce support documentaire afin d'éviter toute redondance avec le texte rédigé.

Arnaud BRENNETOT, Anne FREMONT-VANACORE, Solène GAUDIN, Mari OIRY-VARACCA

2.2 Composition de géographie des territoires

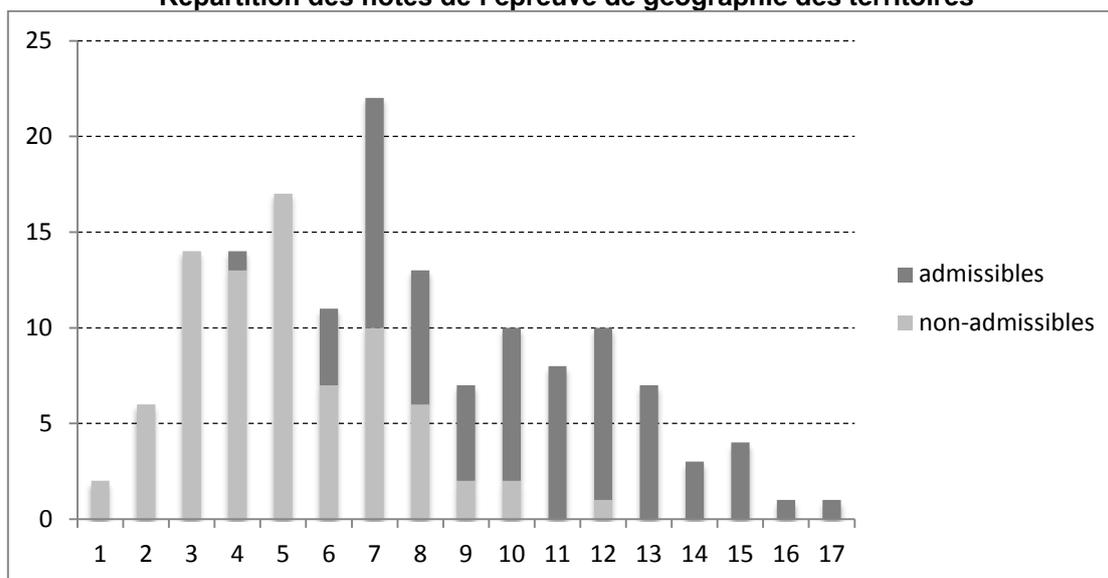
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Habiter les marges en France

Cent cinquante candidats ont rendu une copie lors de l'épreuve de géographie des territoires en 2017. La moyenne de l'épreuve est de 7,45 pour l'ensemble des candidats et de 10,21 pour les admissibles. Cinquante-trois copies ont une note inférieure ou égale à 5 mais 34 copies ont une note supérieure à 10.

Répartition des notes de l'épreuve de géographie des territoires



Le sujet « Habiter les marges en France » ne semble pas avoir surpris les candidats : le nombre de copies blanches ou réduites à quelques paragraphes a été très faible. Ce n'est d'ailleurs nullement l'intention du jury qui, tous les ans, cherche à proposer un sujet conçu de manière à évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats plus qu'un point d'érudition précis. Le sujet invitait à croiser deux notions assez larges ce qui permettait d'aborder la géographie des pratiques spatiales (lieux de vie, mobilités, activités professionnelles et récréatives, ...) en accordant une attention particulière aux différents acteurs, aux représentations, au changement d'échelles et à la temporalité. Il convenait de se souvenir – les quelques copies qui ne l'ont pas fait ont été assez fortement sanctionnées – qu'habiter n'est pas synonyme de résider ou d'habitat mais implique un ensemble d'actions et de représentations ; quant aux marges, elles ne sont pas synonymes de marginalité, elles ne sont pas uniquement des espaces de contraintes ou de ressources et peuvent évoluer. C'était d'ailleurs sans doute l'une des principales difficultés de ce sujet que d'organiser et d'articuler un très grand nombre de connaissances et de phénomènes, de manière géographique, sans céder au déterminisme ou aux clichés.

Le jury a eu le plaisir de lire quelques très bonnes copies et de voir que les conseils formulés dans les précédents rapports portent leurs fruits, notamment en ce qui a trait aux illustrations. Il estime cependant nécessaire de rappeler quelques points essentiels, afin de guider chacun dans sa préparation :

- chaque terme du sujet doit absolument être défini de manière précise. Aucun terme ne doit être considéré comme allant de soi. C'est à partir des éléments de la définition que la problématique et le raisonnement doivent être construits. Eu égard à l'importance des deux notions centrales du sujet, le jury attendait des définitions claires et complètes et a sanctionné les devoirs où, par exemple, « marges » était réduit à marginalité et « habiter » à habitat. Il convenait de montrer que les marges sont caractérisées par un écart sur le plan fonctionnel ou du point de vue des représentations par rapport à l'espace dans lequel elles s'insèrent. Elles ne sont pas des lieux définis *a priori* et sont réversibles. Quant à habiter, il fait référence à l'ensemble des pratiques spatiales des acteurs, qui se traduisent de manière permanente ou temporaire. Le pluriel d'un terme doit également attirer l'attention : dans le cas présent, il encourageait à souligner la

diversité des marges et à étudier les effets potentiels sur les pratiques d'habiter dans ces espaces. Parmi les copies qui ont obtenu les notes les plus faibles, nombreuses ont été celles qui ont correctement défini « habiter » ou « marges » mais n'ont ensuite fait référence qu'à un des aspects de la définition. De même, il ne suffit pas d'écrire en introduction que les DROM font partie de la France, il est nécessaire d'y faire référence dans le développement. La définition des termes peut être l'occasion d'interroger les limites du sujet, notamment la différence entre marge(s) et périphérie(s).

- la problématique est la pierre angulaire de l'introduction et du raisonnement. Elle doit être l'objet d'une attention particulière. Le jury d'une épreuve d'agrégation attend davantage qu'une vague reformulation du sujet telle que « quelles sont les particularités d'habiter les marges en France ? ». La construction de la problématique est le moment d'analyse et de mise en perspective du sujet. Son énoncé indique aux lecteurs la grille de lecture retenue. La problématique devait questionner les relations entre les deux notions de manière à aborder les influences susceptibles de s'exercer mutuellement ainsi que les spécificités éventuelles. Certains devoirs, très bien notés, ont ainsi, interrogé la création d'espaces de marge dans les centres.

- le plan doit être lisible : il convient de l'annoncer clairement en introduction, de « matérialiser » les changements de parties et de paragraphes par la mise en page (sans pour autant qu'il soit nécessaire de faire apparaître les titres des parties) et de soigner les transitions. Son organisation d'ensemble doit refléter une approche géographique, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il faille absolument mener un plan multiscalair (surtout si les liens entre les différentes échelles ne sont pas pris en compte), ni terminer celui-ci sur une typologie. Celle-ci n'est pertinente qu'à condition de reposer sur des critères adaptés au sujet et définis de manière explicite et d'être une typologie spatiale, illustrée par des exemples développés.

- l'argumentation du développement doit être étayée par des éléments précis, développés et spatialisés, ce qui doit inciter les candidats à réfléchir aux exemples lorsqu'ils préparent la question. Ainsi, il ne suffit pas d'affirmer que les marges sont isolées, il faut le démontrer en analysant les temps de parcours, la différence socio-économique d'un ou plusieurs lieux. Il est souhaitable à la fois de s'appropriier les situations étudiées en cours ou dans les manuels, les notions et argumentaires développés par les auteurs mais aussi de présenter une réflexion géographique propre à partir de l'observation du quotidien ou de l'actualité.

- la gestion du temps est également importante afin d'éviter une distorsion trop forte entre les parties et de conserver du temps pour la conclusion. Il est souhaitable que celle-ci apporte une réponse synthétique à la problématique posée au lieu de reprendre les titres des différentes parties. La gestion du temps doit également permettre de réaliser une ou plusieurs illustrations.

- les illustrations (organigramme, croquis, chorème, ...) sont un élément important du devoir auquel elles doivent être articulées ; il peut être très valorisant de les commenter et de les intégrer pleinement dans la démonstration. Elles doivent être pensées en fonction du sujet : le titre et la légende, notamment, doivent être adaptés. Le jury a eu le plaisir de voir de très nettes évolutions dans ce domaine. Cependant, il est encore utile de rappeler que plutôt que de multiplier les illustrations succinctes (une ou deux entrées dans la légende, organigramme mettant en relation deux ou trois éléments, ...) il est préférable d'envisager une illustration analytique. Le croquis de synthèse n'est pas obligatoire, il revient aux candidats de déterminer sa pertinence en fonction du sujet posé. Tout croquis doit comporter une légende organisée, des localisations précises. Il est utile d'apporter un soin particulier à l'exécution d'une (ou plusieurs) illustration(s) afin de la (les) rendre lisible(s) et de tenir compte des règles de base de la sémiologie graphique.

Encore une fois, le jury tient à souligner qu'il a eu le plaisir de voir que, pour beaucoup de candidats, ces points sont acquis.

Tout comme les années antérieures, le jury n'attendait pas de problématique et de raisonnement particuliers. Il a valorisé les copies qui témoignaient de capacités d'analyse, de synthèse et de nuance. Afin d'apporter une réponse à la manière dont les marges – perçues ou réelles – interviennent sur les pratiques des individus et comment ces pratiques sont susceptibles de créer ou d'atténuer des marges, il était possible d'organiser la réflexion en deux temps.

Une première partie pouvait être consacrée aux pratiques que suppose la mise à l'écart associée aux marges.

Au-delà des différences physiques et économiques des marges, habiter une marge, de manière permanente ou temporaire, suppose une accessibilité limitée (fermeture de l'espace, éloignement, manque d'équipements, ...) et donc une mobilité contrainte susceptible d'avoir un effet sur l'accès aux équipements ou à l'emploi, en le restreignant ou en l'améliorant (dans le cas, par exemple, d'équipements dédiés). Cela peut conduire à un repli sur soi ou à un entre-soi, voire à une sociabilité plus ou moins distincte de celle du reste de la société. Cela pouvait être l'occasion d'envisager la notion de réseau d'espaces de marge.

Cependant, au-delà de ces points communs, le niveau socio-économique, la perception de la marge par ses habitants et ceux qui sont à l'extérieur, conduisent à une inégalité en terme d'articulation au reste de l'espace. S'il s'agit d'un cadre choisi, perçu comme un moyen de se protéger, de se « ressourcer », l'intégration est alors souvent forte (la mobilité est aisée, l'accès aux technologies de la communication est élevé, ...) ce qui n'est pas le cas dans le cadre de pratiques d'habiter contraintes. Selon la taille et la nature des marges, la diversité socio-économique est également plus ou moins grande.

Habiter les marges s'inscrit dans une temporalité plus ou moins longue qui détermine la nature et la diversité des pratiques spatiales. L'enclave de vacances n'induit pas les mêmes pratiques que le lotissement fermé, la « cité de non droit », la prison ou le camp de réfugiés.

Ces pratiques ont une influence sur les espaces susceptibles d'évoluer.

La deuxième partie était alors l'occasion d'aborder les modifications des marges sous l'effet des pratiques spatiales, ces dernières renforçant ou non les spécificités des espaces de marge.

La mobilité, la recherche d'un mode de vie proche de celui de l'ensemble de la société (ce qui peut conduire à des manifestations pour le maintien d'infrastructures, d'une desserte, ...), la création de réseaux, l'utilisation des technologies de la communication, le marketing territorial, ... contribuent à réduire la singularité d'un espace de marge. Ces pratiques territoriales peuvent être renforcées ou freinées par les acteurs extérieurs ou une partie des habitants (touristes et résidents permanents n'ont pas toujours des aspirations identiques). De plus, un espace considéré comme une marge peut offrir des aménités attractives en raison d'un changement des pratiques spatiales à l'image de la haute montagne alpine française (il est cependant possible de s'interroger sur le maintien d'un caractère de marge en raison de la spécificité de l'occupation qu'il s'agisse des activités, de la population présente et/ou de la saisonnalité).

Les pratiques spatiales peuvent également contribuer à renforcer le caractère de marge d'un espace ; parfois il peut d'ailleurs s'agir d'un même espace. Alors que les pratiques spatiales des acteurs visent à intégrer les cités de banlieue, les dealers et trafiquants susceptibles d'intervenir dans ces quartiers visent au contraire à renforcer la marginalité de l'espace. Qu'il s'agisse d'une volonté de repli sur un entre-soi (à l'image de Saint-Barthélemy) ou d'une recherche d'illégalité, d'invisibilité (guetteurs, horaires spécifiques, ...), les effets des pratiques spatiales sont plus ou moins soutenus par les actions des pouvoirs publics. Le point commun à ces pratiques est le manque de volonté de sortir de cette marge tout en étant fortement intégré au reste de l'espace.

Un espace, « neutre » *a priori*, peut devenir une marge quand on ne peut plus le quitter et qu'il devient synonyme de mise à l'écart en raison d'une perte de mobilité physique (vieillesse, maladie) ou de capacités économiques insuffisantes. Les pratiques spatiales sont alors contraintes et tendent à devenir moins diversifiées même s'il peut exister des activités innovantes.

Ces points ne constituaient nullement la seule manière d'aborder le sujet et ont été très bien abordés dans plusieurs copies. Le jury tient à souligner le sérieux des préparations, tant du point de vue des candidats que de celui des préparateurs, et à préciser que le rapport n'a comme seul objectif que de rendre ce travail encore plus efficace.

Claire DELFOSSE, Clarisse DIDELON-LOISEAU, Nathalie REVEYAZ, Florence SMITS

2.3 Epreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Avant d'entrer dans le détail des trois sujets proposés au choix dans cette épreuve sur dossier, le jury formulera comme à l'habitude quelques recommandations générales sur cette épreuve.

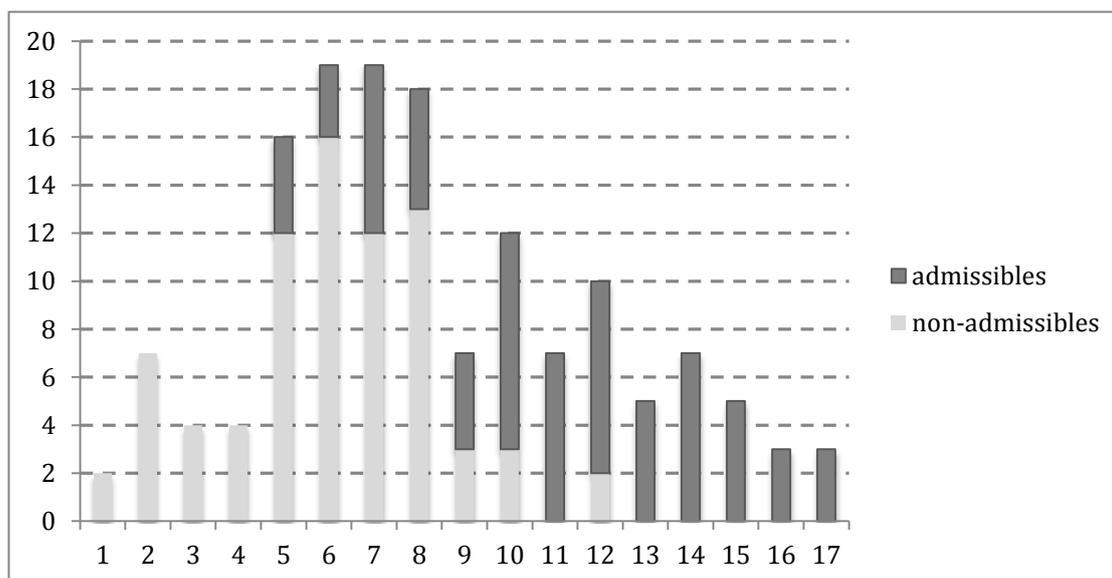
Il convient tout d'abord de rappeler que le corpus documentaire ne vise aucunement à l'exhaustivité sur un thème ; il sert de support à une réflexion qui doit faire émerger une problématisation et un raisonnement de la part du candidat. C'est bien là que réside toute la difficulté de l'exercice qui consiste, pour le candidat, à sélectionner, analyser et croiser les documents qui lui serviront d'appui à sa démonstration. Rappelons que, selon les options, le regroupement des documents en grands thèmes n'est pas systématique. Selon les sujets, le candidat peut être amené à classer les documents et à les retravailler en fonction des questions posées. Par ailleurs, comme cela a déjà été souligné lors des rapports précédents, **l'introduction générale n'entre pas dans le barème** et ne se justifie que si elle permet de cerner, de manière très précise et surtout très concise, la problématique du dossier. Rappelons une nouvelle fois que la présentation de l'ensemble des documents dans un tableau synoptique, travail considérable réalisé par un certain nombre de candidats, reste inutile, tout comme le fait de recopier les adresses des sites internet dont sont extraits certains documents.

Le jury note toujours un **déficit important dans la construction du devoir** : les réponses sont souvent rédigées de manière linéaire et surtout sans fil directeur ni structure. L'ordre des questions n'est en effet pas anodin. Il repose sur une logique dans la construction de la problématique qu'il convient de conserver dans la structuration du devoir. Une ou deux phrases introductives par partie, une individualisation des paragraphes et quelques mots conclusifs et de transition peuvent se révéler utiles pour rendre intelligible l'organisation de l'argumentation. Chaque question - souvent sur 5 points - étant souvent subdivisée en sous-questions, il convient de ne pas négliger voire oublier totalement l'une ou plusieurs des étapes exigées dans la réponse.

L'esprit de l'épreuve sur dossier restera inchangé pour la session 2018. Comme en 2017, le jury a décidé de limiter le nombre de documents du corpus à 20/25 maximum, réduisant ainsi le dossier à une quinzaine de pages.

Statistiques générales : 148 candidats ont rendu leurs copies de l'épreuve sur dossier alors que 154 candidats étaient présents à la première épreuve sur 462 inscrits. La moyenne générale pour les trois options confondues est de 8,34.

Répartition des notes de l'épreuve sur dossier



2.3.1 OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

Sujet : Migrations de crise ou crise des migrations

Réflexions générales

Le sujet de cette année intitulé « Migrations de crise ou crise des migrations » (formule empruntée à N.ROBIN, à laquelle il était fait référence dans le doc.3) ne pouvait surprendre au regard de l'actualité, avec près de 5 000 migrants morts en Méditerranée en 2016, plus du quart de la population syrienne en exil, ou encore le démantèlement de la jungle de Calais et les évacuations de la Porte de la Chapelle dans le courant de l'année écoulée. De nombreuses œuvres littéraires ou cinématographiques ont souvent été positivement mobilisées par les candidats. Il s'agissait par ailleurs d'une thématique familière pour un étudiant ayant suivi un cursus de géographie, avec plusieurs manuels généraux et atlas (G.SIMON, C.WIHTOL DE WENDEN), ainsi que des articles de revues spécialisées (*Revue Européenne des Migrations Internationales*, *Hommes et Migrations*) à disposition, ce qui explique sans doute que plus de 40 % des candidats aient choisi ce sujet. Centré sur les migrations sous contrainte, liées à des situations politiques, économiques, écologiques problématiques, suscitées par ou suscitant des situations de crise, le corpus documentaire pouvait inviter à les lire comme le révélateur du fonctionnement et des dysfonctionnements de la mondialisation.

Sur 60 copies, la moyenne de l'épreuve option A est de 7, 22 (alors qu'elle était de 7,78 en 2016 et de 8,78 en 2015) avec une note maximale de 18/20 et une minimale de 01/20 ; 44 copies ont obtenu des notes inférieures à 10/20, dont 14 entre 01 et 04/20. Les notes supérieures ou égales à 14/20 concernent 4 copies, les correcteurs tiennent à féliciter ces candidats pour leur maturité et leur réflexion. Ceux qui ont le mieux réussi cet écrit ont témoigné d'une réelle préparation notamment sur la technique de cette épreuve.

Rappelons que la lecture puis l'analyse du sujet représentent un moment crucial pour l'exercice de l'étude sur dossier. Les attentes restent conformes aux années précédentes. Trop souvent, les libellés des questions ne sont pas lus avec assez de rigueur. Les correcteurs de cette épreuve insistent sur l'importance de lire attentivement l'intitulé des questions pour identifier les mots-clés et répondre à chaque élément demandé.

Une présentation ordonnée et argumentée de chaque réponse a été appréciée. Un petit volet introductif annonçant un fil directeur et les différents paragraphes proposés pour répondre à la question posée est un plus. Une conclusion transitoire peut permettre, si nécessaire, de faire l'articulation avec la réponse suivante. Il est attendu que les candidats aillent rechercher des informations dans tous les documents pour répondre aux différentes questions. A l'échelle des documents, un défaut majeur récurrent concerne l'absence d'analyse critique. Ils sont cités plus qu'analysés, et décrits plus que resitués dans une perspective réflexive. Une fois de plus, les stratégies superficielles de remplissage de la copie ou de paraphrase, encore trop fréquentes, n'ont pas fait illusion.

Une très large majorité des copies a proposé des illustrations parfois très bien réalisées, légendées, construites, pensées (schémas systémiques, tableaux typologiques, études de cas régionales à partir de l'un ou l'autre des documents) et le jury continue d'apprécier les progrès faits dans ce sens.

Question 1 – Migrant, réfugié, demandeur d'asile, déplacé... Quel est l'impact de la terminologie sur l'étude géographique des migrations ? Quels champs de la géographie l'étude de ces migrations contraintes permet-elle de mobiliser ?

Etudier l'impact de la terminologie exigeait d'abord de définir chaque terme proposé, ce que beaucoup de candidats ont négligé ou contourné. La diversité des termes employés, aussi bien par les spécialistes que par les médias, souligne des enjeux de prise en charge des personnes en migration, et témoigne de systèmes de représentations et de valeurs qui hiérarchisent de manière plus ou moins consciente les migrations, et entraînent souvent leur instrumentalisation. Comme le souligne T.SAINT-JULIEN dans le doc.1, les catégorisations restent imparfaites et l'hybridation des contraintes et motivations migratoires pousse les géographes à repenser ces catégories analytiques dans plusieurs champs de la discipline.

Pour autant, les termes employés ne sont pas neutres. Si le « migrant » effectue « un mouvement entre au moins deux sédentarités » (doc.1), il exige déjà des différenciations d'échelles, de motivations (la contrainte vitale est souvent autant économique que politique), de temporalités, qui complexifient voire brouillent la notion pour le grand public qui assimile parfois, sous influence, les différentes générations d'« étrangers », sans aucun égard pour des législations comme le droit du sol. La pluralité des situations

rend le travail de classification du géographe particulièrement ardu, si bien que plutôt que des distinctions factorielles rigides et souvent imbriquées (facteurs politiques, économiques, etc.), C.V.MARIE, citée dans le doc.3, propose de différencier les migrations d'« itinérance », connotées plutôt positivement car le projet est d'accéder à une promotion sociale, des migrations de « déserrance », mêlant errance et désespoir, donc perçues négativement par leurs protagonistes. Les catégories de « réfugié, demandeur d'asile, déplacé » sont beaucoup plus ciblées et techniques, associées à des statuts internationalement ou nationalement reconnus (ratification ou non de la Convention de Genève) : être « réfugié » est la marque d'une reconnaissance institutionnelle et juridique, dont S.ROSIÈRE rappelait l'historique dans le doc.4 ; le « demandeur d'asile » est placé dans une situation transitoire délicate, dans l'attente, qui peut être longue, de la reconnaissance ou du refus de l'obtention du statut de réfugié, donc de la légitimation du degré et/ou du type de contrainte qui l'a poussé à quitter son pays, ce qui peut l'amener le cas échéant à devoir y retourner (catégorie « réfugiés rapatriés » dans le doc.7). Le doc.4 définissait aussi clairement les populations « déplacées » par l'échelle intra-nationale de leurs migrations, et bien qu'elles soient plus difficiles à comptabiliser et moins médiatisées, le doc.7 permettait de constater qu'elles sont plus de deux fois plus nombreuses que les réfugiés à être prises en charge par le HCR ; leur statut est toutefois flou et évolutif, soumis aux législations nationales, comme le montrait le doc.10 s'intéressant au cas des Irakiens pouvant avoir obtenu un statut de réfugié en Syrie mais devant entamer de nouvelles procédures en Europe. Les notes du doc.7 précisait globalement que « les données utilisées sont généralement communiquées par les gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collectes de données », ce qui invite le géographe à la prudence et au recul quant à la fiabilité des chiffres donnés par les Etats en guerre ou Etats faillis (Syrie, Afghanistan), ou plus largement la manipulation des statistiques pour bénéficier d'aides ou limiter les interventions étrangères. Le doc.8, présentant la localisation des camps de réfugiés, et précisant que seuls ceux ayant un statut formel avaient été représentés, allait dans le même sens.

Comme le souligne le doc.1, hiérarchiser les migrations selon une échelle de contrainte qui irait de la mort certaine au « confort » économique pose pourtant plusieurs problèmes. Au-delà de tout argument moral, pouvait être posée la question de la capacité des acteurs, à même ou non d'exercer leur liberté de circuler, leur « libre-arbitre » migratoire (V.LASSAILLY-JACOB, doc.3). Pour le chercheur, le choix de la terminologie a un impact considérable tant pour comptabiliser, que cartographier ou étudier les territoires affectés par la migration (départ/arrivée/transit).

De nombreux champs de la géographie doivent donc être mobilisés dans l'étude des migrations sous contrainte. La géographie sociale s'est ainsi posée la question des « appartenances multiples » des migrants (doc.3) et a souligné l'évolution de leurs profils. L'analyse de la mondialisation permet d'en comprendre les réseaux, les flux et les acteurs, légaux ou illégaux. Les migrations contraintes sont aussi l'occasion pour les « gender studies » de montrer les processus de domination genrée au sein des systèmes migratoires, les doc.3 et 5 faisant état par exemple des réseaux de prostitution et de l'utilisation des femmes dans les anti-mondes créés par les migrations illégales. La géographie urbaine se saisit également des problématiques migratoires, puisque l'arrivée des migrants pose la question de leur intégration dans les villes d'« accueil », de leur « droit à la ville » (H.LEFEBVRE), dans laquelle ils constituent souvent une population indésirable, et peut permettre de saisir leurs modes de vie et d'habiter (doc.8 et doc.12a sur les camps). Cette relation à l'altérité souligne aussi l'utilité de la géographie des représentations, pour saisir les espaces vécus par les migrants dans leurs parcours migratoires et leur redonner une voix grâce à des méthodes empruntant à l'anthropologie (carte sensible du doc.11), soulignant leur « arc expérientiel » (doc.6) et donnant à voir leur vécu à travers l'art urbain par exemple (doc.12b). La géographie politique peut enfin travailler tant sur les facteurs « push » (conflits internationaux, guerres civiles) que sur les dispositifs de réponse à la crise des migrations, étudiant par exemple les murs qui se multiplient pour maintenir les migrants à distance (doc.1, doc.5), et les phénomènes de crispations identitaires qui leur sont liés.

Question 2 – Expliquez les trajectoires des migrations sous contrainte. En quoi leur étude renouvelle-t-elle les concepts d'espace et de territoire ?

Les trajectoires des migrations sous contrainte sont souvent complexes, peu linéaires et heurtées, marquées par des transits plus ou moins longs : la question demandait de les expliquer et pas seulement de les décrire, avant de montrer que ces « circulations » (doc.1) renouvelaient largement les deux notions essentielles de la géographie que sont l'espace et le territoire, de plus en plus soumis à des logiques réticulaires.

Si le binôme « espace d'origine/espace d'installation » (doc.1) conserve un sens pour beaucoup de migrants, correspondant souvent à la traditionnelle rupture Sud-Nord, mais aussi et de plus en plus à des migrations Sud-Sud (doc.7 : plus du quart des réfugiés mondiaux sont des réfugiés africains en Afrique), la

plupart des migrants ont des trajectoires morcelées, non linéaires, car ils sont soumis à une série de ruptures géographiques, politiques et juridiques (passage de frontières), qui peuvent amener leur arrestation, leur internement dans des camps ou des « zones d'attente » (doc.5), dont le doc.8 montrait qu'elles se situent parfois dans les régions développées ou des pays proches ayant des accords de surveillance et de régulation des migrations, comme la Libye pour l'Europe. Mais les régions où se concentrent les camps de réfugiés (doc.8, doc.9) se trouvent surtout au Moyen-Orient, en Afrique orientale et en Asie du sud, confirmant les données du HCR (doc.7), fixant pour des durées plus ou moins longues les migrants dans des pays frontaliers de leur territoire d'origine en conflit. A l'échelle individuelle, la trajectoire est d'autant plus chaotique que le statut personnel est précaire : les migrants clandestins, qui ne peuvent évidemment prétendre au statut de réfugié, à qui est imposé un régime d'invisibilité, ont des trajectoires plus hachées, ce qui pouvait être illustré par un schéma sur les migrants d'Amérique centrale et la frontière Etats-Unis/Mexique à partir du doc.5 par exemple. Les étapes et leur durée peuvent s'expliquer par les différents moyens utilisés pour voyager (marche, bus, bateau, etc.), la nécessité de trouver des passeurs, de travailler pour réunir l'argent nécessaire, les éventuelles arrestations, la nécessité d'engager des soins médicaux, comme le révélait aussi la carte sensible du doc.11. Ces trajectoires peuvent à l'inverse être simplifiées, facilitées, quand le migrant s'inscrit dans un réseau d'inter-connaissances de type diasporique, où il peut trouver des appuis et des financements. Dans le cas des déplacés, à plus grande échelle, la trajectoire peut varier selon la nature de la contrainte, comme le montrait le schéma du doc.4b sur les « modes de modification coercitive du peuplement », avec des processus imposés par le pouvoir central, d'expulsion (exemplifiés par le doc.15 sur le barrage des Trois Gorges en Chine) ou de ségrégation (townships et bantoustans sud-africains sous l'Apartheid), mais aussi des phénomènes plus spontanés liés à des troubles politiques ou alimentaires (Corne de l'Afrique).

L'analyse de ces trajectoires renouvelle largement les concepts d'espace et de territoire, qu'il convenait de distinguer clairement. La notion plutôt neutre d'espace se transforme et évolue avec la multiplication des dispositifs techniques (murs, barbelés, surveillance militaire) et juridiques pour limiter ou encadrer les migrations. Dans le cadre de la mondialisation, l'espace obéit également de plus en plus à un fonctionnement réticulaire, même si les frontières ne disparaissent pas. La notion de territoire, entendue comme espace approprié, perçu et vécu, s'enrichit avec l'approche de la « Humanistic geography » que l'on retrouvait par exemple dans le doc.6 ou le doc.11 : même simplement traversé, l'espace du migrant est pourtant souvent approprié, vécu, garde une trace de ce passage et s'inscrit profondément dans son histoire personnelle voire familiale. De même dans les camps (doc.9b), les « jungles » (doc.12a), le provisoire dure et certaines formes d'appropriation montrent la volonté de s'ancrer dans le territoire, d'y refonder ses réseaux et modes de vie communautaires, ce qui traduit aussi l'attachement au territoire d'origine, si essentiel au fonctionnement des diasporas décrit par M.BRUNEAU ou A.TARRIUS par exemple, par delà le déracinement et la rupture affective subis. Dans les territoires d'accueil, la demande et *a fortiori* l'obtention d'un statut juridique, parfois plus tard d'une naturalisation ou d'une double nationalité, ainsi que toutes les nuances des processus d'intégration ou d'assimilation, témoignent aussi de cette multi- ou trans-territorialité (qualifiée plus simplement de pluri-résidence dans le doc.1) qui caractérise souvent l'ex-migrant.

Question 3 – Quelle est l'importance respective des différents acteurs des migrations sous contrainte ? Elaborez une typologie raisonnée en justifiant les critères retenus.

Ce renouvellement de l'approche de l'espace et du territoire dépend nécessairement des acteurs qui sont au cœur du processus migratoire, à savoir les migrants eux-mêmes bien sûr (dont se sont contentées de nombreuses copies), mais aussi les Etats, les réseaux de passeurs, etc. Toute la difficulté de la question consistait en l'élaboration d'une typologie, exercice mal maîtrisé par de nombreux candidats qui le confondent avec une simple énumération.

Les acteurs des migrations sous contrainte pouvaient être classés selon plusieurs critères : d'abord celui de leur importance respective (puisque'il s'agissait de la première partie de la question), mais aussi par exemple (sans que ce soit limitatif, le jury ayant accepté d'autres critères, à condition qu'ils soient justifiés) le moment d'implication de l'acteur dans l'itinéraire migratoire, son caractère officiel/formel ou illégal, ou la capacité de coercition dont il peut user ou disposer. Apparaissaient ainsi trois grands types d'acteurs.

- Les migrants eux-mêmes sont par définition les acteurs principaux. Il peut s'agir de migrants légaux ou clandestins, ce qui influera considérablement sur leurs parcours, leurs durées, leurs possibilités d'intégration ou leur obligation de retour, comme le montrait la majorité des documents du corpus.
- On trouve ensuite des acteurs informels avec un degré de coercition notable qui peut mettre en péril le projet migratoire. On trouve dans cette catégorie des acteurs qui interviennent le plus souvent de manière

punctuelle au cours du processus, comme les passeurs intégrés dans le « migration business » (doc.2), qui font payer les migrants, parfois les dépouillent, pour leur faire passer une frontière ou une région contrôlée dans des conditions souvent dramatiques, comme les « coyotes » mexicains, ou encore toute une nébuleuse d'intermédiaires comme les « courtiers, les transporteurs, les fabricants de faux documents, les fournisseurs de supports logistiques ». Cette catégorie d'acteurs influe notablement sur les itinéraires des migrants, la réussite ou l'échec de leur projet, la remise en cause de leur stratégie.

- Enfin, des acteurs officiels ou formels ont un impact déterminant sur la migration, au premier rang desquels les Etats et leur politique migratoire. Le doc.4b montre que l'État (mais aussi des organisations macro-régionales comme l'espace Schengen) peut expulser, refouler, par le biais d'acteurs institutionnels comme les forces militaires engagées dans la surveillance des frontières, évoquées dans le doc.5 par exemple. La société civile des espaces d'arrivée peut avoir un rôle très ambivalent pour les migrants, en leur manifestant son hostilité ou, au contraire, en leur venant en aide, témoignant d'une importante fracture à l'échelle locale comme ce fut le cas à Calais. Les membres d'une diaspora, déjà installés, peuvent contribuer au succès d'un projet migratoire (doc.2). Enfin, une organisation internationale dépendant de l'ONU comme le HCR a en charge le dénombrement des migrants, leur assistance juridique et la gestion des camps (doc.7).

Ce travail typologique a parfois été positivement synthétisé par un organigramme des acteurs, qui ne dispensait pas cela dit de l'explication de la démarche.

Question 4 – Discutez la pertinence de la notion de « réfugié environnemental ». Qu'apporte-t-elle à l'analyse géographique des migrations ?

Dans un contexte de changement climatique, la notion de « réfugié environnemental » fait son chemin, raison pour laquelle la dernière partie du corpus (doc.13 à 15) y consacrait une étude de cas. D'après le doc.13, le « réfugié environnemental » peut se définir comme une personne vulnérable à la montée des eaux (nombreux petits Etats insulaires bien identifiables sur la carte du doc.13), aux inondations, à la désertification et aux sécheresses, aux cyclones ou autres catastrophes naturelles. Toutefois, la définition du réfugié par la Convention de Genève, citée dans le doc.4a, n'évoque pas le facteur climatique ou environnemental. Le doc.14 insistait donc sur les débats portant sur la terminologie (« migrant écologique », « réfugié climatique »...), ce qui permettait d'affiner le travail de la question n°1. En effet, l'expression peut être trompeuse en sous-entendant que la cause de la migration est exclusivement environnementale : les auteurs de la carte du doc.13 ont ajouté une note expliquant que si ces migrants environnementaux sont surtout issus des pays en développement ou émergents, c'est du fait de nombreux facteurs aggravant leur vulnérabilité comme la pauvreté ou les conflits. Le doc.14 insiste aussi sur l'utilisation du terme « réfugié », qui renvoie comme il a été vu à travers la question n°1 non seulement à un statut juridique fixé par la Convention de Genève, mais aussi à une migration d'échelle internationale. Le HCR émet de « sérieuses réserves » (doc.14) sur l'utilisation de cette terminologie, qui vient brouiller le statut de réfugié mais pourrait aussi le contraindre à devoir prendre en charge quelque 200 millions de personnes concernées d'ici 2050. L'expression la plus adéquate pour désigner ce type de migrants serait alors celle proposée par J. JÄGER (doc.14), « personnes déplacées en raison de facteurs environnementaux ». Celle-ci permet notamment d'intégrer les déplacés liés à des projets de développement ayant d'importants impacts environnementaux, comme le barrage des Trois Gorges en Chine évoqué dans le doc.15, dont la construction et la mise en eau ont englouti de nombreux villages et activités et dont les populations ont été déplacées et relogées dans la région voisine pauvre du Shangxi. Les choix politiques et pratiques de pouvoir, à différentes échelles, déterminent donc également d'importantes vagues migratoires vécues comme des contraintes déterritorialisantes par les populations concernées, comme l'a montrée la controverse quant à la promotion des grands barrages par la Banque mondiale, bien au-delà de la Chine (Amérique du sud notamment).

Malgré le débat sémantique, cette notion ne doit pas affranchir le politique et le géographe de sa prise en compte. Elle permet de soulever les questions de responsabilité ou dette écologique globale, de justice environnementale (à différentes échelles), et peut-être de lutter contre un certain négationnisme du changement climatique. Elle permet aussi au chercheur d'insister sur l'analyse non seulement multifactorielle mais surtout systémique des facteurs de migrations, ou encore de réintroduire un peu de géographie « physique » dans un champ disciplinaire qui l'a plutôt délaissée depuis les années 1970, malgré la prise en compte de l'environnement dans la notion de « géosystème » (G.BERTRAND). Elle révèle enfin que la terminologie, son choix et sa maîtrise, restent essentiels dans l'appréhension d'un phénomène complexe.

2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »

Sujet : L'animal sauvage et les sociétés

Cette année, 55 candidat.e.s ont choisi de traiter l'option B « Milieux et environnement ». Ce sujet, dont la thématique était pourtant peu classique et renvoyait à une approche culturelle et géopolitique de la géographie de l'environnement et de l'écologie, a donc séduit un nombre de candidat.e.s en forte croissance par rapport à celui de l'an dernier (39 copies seulement). Les notes sont également en hausse, avec une moyenne de l'épreuve à 8,85, une médiane à 8 et des notes s'étendant de 2 à 18/20. Si les bonnes à très bonnes copies restent peu nombreuses (4 sur 55 au-dessus de 15/20), les copies supérieures ou égales à la moyenne représentent presque la moitié du total (22 sur 55).

Qu'il soit une richesse, une ressource ou un objet de curiosité, de fascination ou de répulsion, qu'il soit perçu comme un danger ou au contraire en danger et fasse l'objet de protection, l'animal sauvage est, selon les sociétés et les individus, tantôt convoité, fantasmé, idéalisé, instrumentalisé... En cela, l'animal sauvage est bien un vecteur et un révélateur des relations que les sociétés construisent et projettent sur la nature. L'animal sauvage est également un excellent moyen d'interroger la question des territoires et de leur gestion, à toutes les échelles locales, nationales, internationales : gestion, conservation et patrimonialisation des écosystèmes, régulation et réglementation des pratiques, des activités et des systèmes de production...

Avec un dossier documentaire et une problématique intitulés « l'animal sauvage et les sociétés », c'est donc bien à une véritable réflexion géographique qu'étaient invités les candidat.e.s qui ont choisi l'option B « milieux et environnement » et c'est à travers le prisme des sociétés humaines et de leur diversité dans l'espace et dans le temps qu'il convenait d'aborder la question de l'animal sauvage et de la biodiversité.

Question 1 (4 points).

Définir l'animal sauvage : en quoi les limites du sauvage peuvent-elles être considérées comme floues et culturellement construites ?

Cette première question invitait les candidat.e.s à s'interroger sur la notion même d'animal sauvage en insistant sur la difficulté à proposer une définition simple et universelle, tant les frontières entre les animaux qui seraient sauvages et ceux qui ne le seraient pas ou plus peuvent apparaître floues et imbriquées, tant sont complexes les constructions culturelles ou les interactions entre les actions humaines et les écosystèmes. La catégorisation sauvage/non sauvage fluctue et peut être riche de nuances selon que la clé de lecture soit biologique et génétique, qu'elle prenne en compte la réalité et la complexité des anthroposystèmes, ou qu'elle s'inscrive dans le registre des émotions et des perceptions. Beaucoup de candidat.e.s ont abordé tous ces registres dès la première question, ce qui les a souvent conduits à se répéter dans la 2^e question.

Si l'on s'en tient ici à l'étymologie, l'animal sauvage renvoie à l'animal de la forêt (sylvestris), par opposition à l'animal domestique, celui de la maison (domus). C'était une clé de lecture possible que beaucoup de candidat.e.s ont suivie avec pertinence. Dans cette approche, l'animal sauvage est celui qui a échappé au processus de domestication conduit à partir du Néolithique – voire longtemps avant pour le loup/chien – à des fins alimentaires (domestication d'herbivores et d'oiseaux) ou utilitaires (locomotion, auxiliaires de chasse, animaux de compagnie). Tandis que l'animal domestique apprend à vivre dans « la maison ou les maisons » des hommes, au sens propre comme au sens figuré (bâtiments et espaces agricoles), l'animal sauvage continue à vivre en dehors du monde et des règles des hommes (la forêt, le désert dans l'imaginaire occidental).

Néanmoins, une fois énoncé ce clivage simple fondé sur l'étymologie, il fallait bien sûr montrer que la réalité est beaucoup plus complexe. Quel vocable réserver aux animaux dont l'élevage prend des formes qui s'apparentent si peu aux formes de domesticité traditionnelle, qu'il s'agisse d'insectes comme les abeilles ou plus récemment des poissons dits d'élevage par opposition aux poissons sauvages. Plus ambigu encore, le statut des animaux commensaux, qui profitent directement ou indirectement des activités humaines, vivent dans la proximité immédiate des hommes et parfois même au sein de leurs habitats sans pour autant relever

d'une démarche de domestication. Domesticqué n'est pas non plus synonyme d'appivoisé : il fallait également s'interroger sur la place des animaux de compagnie, notamment l'engouement récent pour les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) qui prolifèrent au cœur des grandes métropoles, parfois de façon illicite. Plusieurs documents permettaient, enfin, de s'interroger sur la perméabilité des frontières entre l'animal sauvage et l'animal domestique. C'est le cas avec les populations animales dites férales, anciens animaux domestiques retournés à la vie sauvage. Si les individus sont redevenus sauvages du fait qu'ils vivent hors du contrôle des humains, leur capital génétique reste bien modifié par des millénaires de sélection agricole et constituent un risque de pollution génétique vis-à-vis des animaux sauvages avec lesquels ils restent interféconds car ils continuent d'appartenir à la même espèce. Quant aux épidémies de grippe aviaires, elles nous rappellent qu'animaux domestiques et sauvages partagent encore l'essentiel de leurs gènes et restent bien vulnérables aux mêmes parasites, aux mêmes bactéries et aux mêmes virus. Animal féral versus animal captif, les documents consacrés aux chèvres férales en France et au zoo du Bronx permettait également aux candidats d'aborder la question de l'animal sauvage à travers le prisme de sa liberté. Si les chèvres redeviennent sauvages lorsqu'elles s'échappent des exploitations agricoles, les animaux cessent-ils d'être sauvages lorsqu'ils sont nourris, soignés voire dressés aux seins des zoos ou des parcs animaliers ? À la notion de liberté s'ajoutent alors celles d'exotisme et de dangerosité – même si cette dernière, mise en scène, est contrôlée et neutralisée par des dispositifs de protection qui favorisent la proximité entre le public et l'animal – pour rendre la distinction encore plus délicate.

Enfin, pour reprendre la clé de lecture étymologique sauvage/domestique, si les animaux sauvages sont ceux qui vivent en dehors de la maison des hommes, aucun d'entre eux n'habite plus aujourd'hui en dehors des territoires des sociétés. Les écosystèmes que sont les habitats des animaux sauvages sont désormais considérés comme des anthroposystèmes, où les activités humaines jouent un rôle de plus en plus déterminant sur les biocénoses, soit de façon indirecte par la transformation des milieux de vie, soit de façon directe par les modes de régulation du vivant que sont les réglementations nationales et internationales sur les animaux ou la protection de leurs territoires. Qu'il s'agisse d'espèces quasiment disparues qui n'existent plus que dans les zoos conservatoires, ou d'espèces réglementées par des conventions internationales sur la chasse, la pêche ou le commerce, il ne reste plus beaucoup d'espèces d'animaux sauvages vivant encore en dehors du contrôle des sociétés.

De bonnes propositions d'illustration, à valeur pédagogique appréciable, ont su jouer du croisement entre plusieurs oppositions (sauvage/domestique, libre/captif, proche/exotique, dangereux/appivoisé) pour schématiser la diversité des situations possibles dans le règne animal et les formes de gradient ou de porosité existant entre chaque catégorie.

Question 2 (6 points).

Quelle place l'animal sauvage occupe-t-il dans le quotidien et l'imaginaire des sociétés ? Comment ce rôle et cette perception ont-ils évolué récemment ?

Cette question permettait d'insister sur la diversité des regards et des perceptions portées par les sociétés et les civilisations dans l'espace et dans le temps. En cela, elle relevait d'une géographie culturelle de l'animal sauvage. En s'appuyant sur l'article consacré à l'ouvrage de Philippe Descola, les candidats pouvaient appréhender la dimension philosophique et religieuse de l'animal sauvage dans les sociétés. Familiers d'une vision occidentale de l'animal sauvage, les candidat.e.s ont très souvent rappelé le rôle joué par l'anthropocentrisme judéo-chrétien qui sépare rigoureusement le monde des hommes de celui des animaux et l'ont opposé aux relations plus complexes nouées par les peuples premiers qui, à travers une vision animiste du monde, prêtent aux animaux sauvages des relations sociales qui interagissent avec le monde des hommes. S'appuyant sur la question de programme sur le monde indien, beaucoup de candidat.e.s ont également fait référence à la place de l'animal dans les religions hindouiste ou bouddhiste. Peu nombreux en revanche sont celles et ceux qui se sont intéressés aux nouvelles constructions idéelles qui se développent depuis quelques années au sein même des sociétés occidentales, qui de la *Deep ecology* au véganisme font du biocentrisme le paradigme de nouvelles relations entre l'homme et l'animal, qu'il soit domestique ou sauvage.

Dans le dossier proposé, plusieurs documents permettaient aux candidat.e.s d'insister sur les changements paradigmatiques majeurs qui, à l'échelle planétaire, ont bouleversé ces dernières décennies le regard des sociétés sur l'animal sauvage. L'un de ces changements majeurs est incontestablement le fait que l'animal sauvage soit passé du statut d'animal dangereux et nuisible à celui d'animal en danger. D'une menace pour

les sociétés humaines, l'animal sauvage est devenu à son tour menacé par la surexploitation des milieux, la pollution et la destruction de ses habitats. Plusieurs documents permettaient d'illustrer à quel point l'animal sauvage a été longtemps considéré comme une ressource, parfois exploitée jusqu'à la disparition ou la quasi-disparition de certaines espèces, ou comme un prédateur nuisible pour l'homme et ses ressources qu'il fallait essayer de contrôler voire d'éradiquer. Cette perception traditionnelle de l'animal sauvage se rencontre encore chez de nombreux peuples premiers (à l'exemple des Inuits du Canada) ou au sein des sociétés rurales où la chasse vivrière ou l'élevage extensif s'accommode mal des règles de protection internationales d'animaux sauvages toujours considérés comme du gibier (Cameroun) ou comme des prédateurs nuisibles (l'ours ou le loup en France). Pourtant, dans un monde de plus en plus urbanisé éloigné de la nature, l'animal sauvage devient un objet de projection idéalisé où le pathocentrisme l'emporte. Les campagnes de sensibilisation des ONG qui mettent en scène les similitudes comportementales entre les grands mammifères et les humains ou les documentaires animaliers qui valorisent l'esthétisme de la nature et le spectacle du vivant jouent un rôle majeur dans cette idéalisation du sauvage. Le charme de l'ailleurs, du lointain et de l'exotisme n'est pas pour rien non plus dans cette idéalisation. Cependant, même protégé, l'animal sauvage reste une ressource économique par sa mise en tourisme (parcs animaliers, safaris, *birdwatching* ou *whalewatching* par exemple).

Dans ces nouvelles constructions mentales, l'animal sauvage joue parfois des rôles très paradoxaux. Tandis que certains animaux bénéficient d'un tout nouveau capital de sympathie, comme le loup qui jouit en Europe d'une nouvelle aura positive alors que l'espèce en forte extension génère d'importants dommages à l'élevage ovin extensif de montagne, d'autres payent au contraire le prix d'un imaginaire collectif irrationnel. C'est le cas des requins, dont le danger de disparition par surpêche qui frappe aujourd'hui beaucoup d'espèces émeut peu dans le monde tellement les attaques, rares pourtant, sur quelques hauts lieux du tourisme mondial sont mises en scène dans les médias et dans le cinéma hollywoodien et entretiennent des fantasmes qui continuent à diaboliser cet animal sauvage. La relation à l'idée de prédation reste ainsi fondatrice de l'imaginaire collectif envers l'animal sauvage ; l'ambivalence demeure dans la mesure où l'animal sauvage renvoie symboliquement l'homme à sa propre condition naturelle. La mise en scène du sauvage, maintenu dans une distance contrôlée avec la société, permet alors d'entretenir une limite structurante à la civilisation occidentale.

Question 3 (6 points).

En quoi l'animal sauvage est-il un enjeu pour la biodiversité, et quelles controverses cette dimension écologique suscite-t-elle ?

L'objectif de cette question était d'amener les candidat.e.s sur le terrain de l'écologie des populations et de la protection et de la conservation des espèces et des biotopes. En effet, si la conservation de la faune sauvage est un enjeu pour les sociétés humaines aux trois échelles de la biodiversité, celles des habitats, celle des espèces et celles du patrimoine génétique, celle-ci n'est pas sans susciter de nombreux débats et controverses qui intéressent le champ de la géographie. Plusieurs documents permettaient d'argumenter et d'illustrer cette problématique.

La première controverse concerne les imprécisions qui caractérisent la vitesse et l'ampleur de l'érosion de la biodiversité. L'extrait de l'ouvrage d'Aubertin et de Vivien permettait ainsi de d'évoquer les difficultés que présentent la mesure du déclin démographique des populations animales et le rythme d'extinction des espèces alors que de nombreuses incertitudes pèsent encore sur leur dénombrement total. Celles-ci sont propices aux discours les plus alarmistes, que ceux-ci relèvent de l'énoncé performatif de la part d'associations écologistes ou de la recherche du sensationnalisme par certains médias, jouant sur les peurs associées aux images de fin du monde et sur les espèces les plus emblématiques de ce déclin (tigre, dodo).

De nombreux débats sont également suscités par la difficulté de s'accorder sur la valeur patrimoniale des espèces animales et de leurs habitats. Y a-t-il une hiérarchie dans les espèces, le sauvage est-il supérieur au domestique ? Quelle biodiversité animale faut-il conserver en priorité ? La biodiversité extraordinaire, pour sa rareté et son caractère exotique, ou la biodiversité ordinaire, celle qui doit tant à l'action plurimillénaire des sociétés sur les écosystèmes, à l'image des espèces commensales dont traite le « paysage animal » de Xavier de Planhol ? On peut alors faire référence aux concepts d'espèces clés de voûte, d'espèces parapluies ou encore d'espèces sentinelles pour souligner le rôle spécifique de l'animal sauvage dans la protection et la qualité des habitats et des milieux. Cette question pouvait alors être l'occasion pour les candidats d'interroger la notion de *wilderness* ou d'évoquer les débats que suscite le

développement des réserves biologiques dirigées ou intégrales. Il fallait également parler de la fragmentation des habitats et de la mise en place des trames vertes ou des trames bleues dont le but est d'éviter l'isolement des populations animales et leur appauvrissement génétique.

Enfin, plusieurs documents permettaient de discuter du caractère parfois très artificialisé de la conservation de la biodiversité animale. Les zoos et les parcs animaliers sont de plus en plus investis de missions conservatoires mais on peut s'interroger sur la pertinence qu'il y a à vouloir conserver dans ces établissements les derniers représentants d'espèces sauvages aujourd'hui disparues dans la nature et dont la destruction irrémédiable des habitats compromet voire interdit tout projet de réintroduction (*cf.* la mission conservatoire du zoo de Beauval). De même est-il permis de porter un regard circonspect sur les actions de transfert, à des fins de protection, d'espèces allochtones au sein de milieux qui n'ont jamais été les leurs, comme l'opération organisée par l'ONG « Rhinos sans frontière » pour accueillir dans le bush australien des rhinocéros venus du Botswana. La question interroge ainsi le caractère substituable ou non de l'animal sauvage dans les écosystèmes et, par conséquent, son importance dans les logiques de protection de la biodiversité.

Question 4 (4 points).

Comment la gestion et la régulation des conflits d'usage autour de l'animal sauvage relève-t-elle de la géographie politique, tant aux échelles nationales qu'internationales ?

Cette dernière question, souvent traitée trop rapidement par les candidat.e.s, ne devait pas se réduire à une lecture descriptive des tensions entre groupes d'acteurs. Il ne s'agissait pas non plus de lister les accords internationaux autour de l'animal sauvage en réduisant la géographie politique à de la diplomatie. La géographie politique envisage surtout les jeux de pouvoir et les logiques de domination entre groupes sociaux, et ceci à toutes les échelles, du mondial au local. Le dossier invitait donc à questionner la manière dont l'animal sauvage sert de prétexte à l'imposition d'un régime de pouvoir dans un territoire. Objet transactionnel dans les discours, l'animal sauvage porte avec lui des représentations contradictoires relatives à la bonne gouvernance des espaces naturels.

L'animal sauvage révèle tout d'abord un conflit entre échelles de pouvoir. Il sert fréquemment de vecteur à des politiques centralisées de protection de la nature, nationales ou internationales, face auxquelles les utilisateurs plus locaux des ressources naturelles peuvent s'opposer. Apparaît ainsi une tension entre deux logiques, descendante (*top down*) et ascendante (*bottom up*) dans l'aménagement du territoire, que ce soit dans les Pyrénées avec la réintroduction d'ours de Slovaquie, ou bien au Canada face aux populations Inuit. L'exemple pyrénéen témoignait d'une forme de jacobinisme écologique à travers la querelle d'experts qui oppose chercheurs du Muséum national d'histoire naturelle de Paris qui justifient la réintroduction de l'ours au nom d'une approche naturaliste et scientifique de la biodiversité et membres du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées qui privilégient la biodiversité construite d'un territoire rural montagnard. L'exemple canadien permettait quant à lui d'illustrer la question de l'ingérence écologique, au nom de l'environnement, dans un territoire local. L'ours polaire reste-t-il un patrimoine culturel du peuple Inuit qui revendique le droit de continuer à le chasser, ou est-il devenu un patrimoine commun de l'humanité, symbole d'un monde menacé par le réchauffement climatique et qu'il faut à ce titre protéger absolument ?

Plus subtilement, l'animal sauvage peut apparaître comme un instrument d'hégémonie culturelle et d'exercice d'un *soft power* à l'échelle internationale. Les gouvernements peuvent en user pour conforter leur image à l'international, comme dans le cas du grand panda dont l'Etat chinois revendique la propriété et l'identité nationale dans tous les zoos du monde ou celui de l'Afrique du Sud qui cultive l'image des *big five*, les cinq espèces emblématiques de faune sauvage justifiant historiquement l'instauration des grands parcs de faune et des politiques transfrontalières à l'échelle régionale. Les acteurs en environnement cherchent aussi, par ce biais, à imposer un discours environnementaliste à l'échelle mondiale (conventions CITES sur le commerce d'espèces menacées, directive Habitats et programme Natura 2000 de l'Union européenne).

Enfin, l'animal sauvage arme aussi le discours politique des grandes organisations non-gouvernementales en environnement (WWF, TNC notamment) pour obtenir des États des avancées en matière de protection de la nature. Cette mondialisation des enjeux autour de l'animal sauvage s'accompagne, dans le même temps, d'efforts nécessaires de coordination entre États en matière de protection (trafic des cornes de rhinocéros, enjeu de la stabilisation militaire des conflits et du braconnage au nord Cameroun) ou de

régulation d'espèces (épizooties), montrant au final comment s'esquisse une géopolitique globale de l'animal sauvage à l'échelle planétaire.

Philippe ALLEE et Samuel DEPRAZ

2.3.3 OPTION C : « Aménagement »

Sujet : Maillages et découpages territoriaux : quels enjeux d'aménagement et de gouvernance en France ?

Cette année, 33 candidats ont choisi l'option C, ce qui représente une forte diminution par rapport à l'année précédente (59 candidats). Le sujet, bien que d'actualité, est peut-être apparu plus hermétique et pointu, car associé à une géographie administrative de la France. Pour autant, la plupart des candidats qui ont choisi ce sujet ne l'ont pas fait par défaut, ce qui a pu s'avérer payant. Beaucoup ont su dépasser l'approche purement administrative pour proposer un raisonnement géographique de qualité en mettant en avant de nombreux enjeux d'aménagement (dilemme compétitivité/équité, adéquation avec les territoires de vie) et de gouvernance (acceptabilité sociale, conflits identitaires etc.) tout en proposant une lecture critique et circonstanciée de ces découpages. Ainsi, la moyenne s'élève à 9,12 contre 7,8 l'an dernier, la médiane est à 8 et les notes s'étendent de 2 à 18. Huit copies sont bonnes voire très bonnes (entre 14 et 18) ; 9 sont de qualité moyenne (entre 8 et 11) tandis que 11 copies sont de piètre qualité (note inférieure ou égale à 6).

Ce dernier tiers cumule des faiblesses tant sur le fond que sur la forme en particulier en matière de syntaxe ou d'orthographe, autant de défauts rédhibitoires à ce niveau. En revanche, quatre très bonnes copies (égales ou supérieures à 15/20) se distinguent, associant des connaissances précises, une clarté de l'exposé et une mobilisation à bon escient des documents proposés.

Globalement, les candidats maîtrisent de mieux en mieux l'exercice en évitant de confondre commentaire et dissertation et en faisant preuve de capacités de synthèse et de hiérarchisation de l'information. Les copies au-dessus de la moyenne prennent systématiquement appui sur l'analyse des documents et sur leur mise en relation croisée. Rappelons également que les réponses doivent être concises, explicites, argumentées et organisées en s'appuyant sur une analyse des documents, qu'il convient bien évidemment de citer. Enfin, l'exercice requiert une bonne maîtrise du vocabulaire géographique : ainsi il fallait clairement distinguer la notion de découpage territorial, qui est un acte géographique signifiant, souvent performatif, ayant pour but de construire ou de modifier des périmètres territoriaux de la notion de maillage qui constitue la trame spatiale plus ou moins fine de ce découpage. Il fallait également s'appuyer sur de bonnes connaissances en matière d'aménagement, de gouvernance territoriale (compétences et échelons d'intervention des différents acteurs, évolution du contexte réglementaire et législatif) et le cas échéant, bénéficier d'une bonne culture politique pour bien comprendre certains discours d'élus présents dans le corpus et être capable de les situer sur l'échiquier politique national.

Le dossier documentaire bien qu'un peu moins dense cette année (24 documents au lieu de 26 l'an dernier) permettait de couvrir de nombreux aspects de la thématique des découpages territoriaux. L'ensemble des documents portait sur la France métropolitaine, les DROM (Départements et Régions d'Outre-mer) ou les COM (Collectivités d'Outre-mer) étant sciemment mis de côté dans ce dossier déjà très riche, ce qui n'empêchait nullement les candidats d'y faire référence. Les 24 documents étaient répartis en 4 thèmes : le premier traitait des maillages, des zonages et des échelons territoriaux, le deuxième proposait d'analyser les regards des géographes sur le découpage de l'espace, le troisième abordait la question du lien entre le maillage territorial et les dynamiques spatiales. Enfin le dernier thème faisait état de certains débats et conflits autour des découpages.

Cette organisation en thèmes est clairement là pour orienter le candidat afin qu'il puisse rapidement hiérarchiser l'information et ne pas se perdre dans les détails, ce qui est un défaut encore récurrent dans les copies. L'ordre des questions, comme celui des documents, n'est jamais anodin. Il repose sur une logique dans la construction de la problématique qu'il convient de conserver dans la structuration du devoir. En revanche, s'il y a bien autant de thèmes que de questions, le candidat doit être en capacité de croiser les documents en mettant en perspective des idées issues de différents thèmes. Rappelons enfin l'obligation de

commenter tous les documents fournis. Il faut donc savoir lire et analyser les documents rapidement afin de développer une stratégie de réponse adéquate, correspondant réellement à la question posée avant de passer à la rédaction. Il ne faut évidemment négliger aucune question, notamment la dernière, souvent traitée trop rapidement faute de temps. Il est donc impératif de veiller à l'équilibre dans le traitement des questions d'autant plus que cette année le barème était le même pour chacune d'entre elles.

Le corpus était composé de documents de nature variée (textes, cartes, tableaux, graphiques, photographie). Si les cartes sont souvent convenablement analysées, parfois recyclées avec plus ou moins de pertinence sous la forme de croquis, les textes sont trop souvent paraphrasés et les tableaux ont parfois tendance à être analysés trop finement. La diversité des sources (scientifiques, institutionnelles, médiatiques) devait également permettre aux candidats de confronter les regards, de décrypter les discours en développant une analyse distanciée sur ce thème éminemment politique.

Dans ce dossier, rappelons qu'une ou plusieurs représentations graphiques étaient attendues. Le candidat possédait une grande liberté pour choisir le type d'illustration qui lui semblait le plus adéquat (carte, chorème, schéma, organigramme, graphique, tableau de synthèse etc..). Cet exercice de synthèse fait également partie de l'évaluation du travail et, à ce titre, doit permettre, de proposer une construction graphique synthétique en appui à la démonstration. Trop de candidats n'en ont pas proposé et lorsqu'ils l'ont fait, il fallait veiller à ce qu'elle ne soit pas déconnectée du sujet. En effet, certaines d'entre elles apparaissaient comme préparées à l'avance, puis importées de manière artificielle, à l'image de plusieurs copies présentant des croquis sur l'organisation générale de l'espace français. Notons ainsi que les croquis réalisés à partir des documents proposés dans le corpus, à partir du moment où ils apportent une valeur ajoutée à la rédaction, sont davantage valorisés que ces croquis « importés ». Enfin, rappelons quelques évidences : un croquis doit être soigné, légendé, précis et rigoureux dans la localisation, cette dernière étant la base de tout raisonnement géographique.

QUESTION 1 (5 points)

Quels sont les grands types de découpages territoriaux en France et en quoi reflètent-ils les principales logiques de l'organisation de l'espace ?

Cette première question était l'occasion d'aborder la thématique principale du dossier en proposant une typologie rigoureuse, c'est-à-dire construite à partir de critères préalablement définis, tout en la connectant avec les grands principes de l'organisation de l'espace français. Une courte introduction pouvait rappeler qu'un découpage territorial est intrinsèquement un acte politique, imbriquant plusieurs échelles et impliquant une pluralité d'acteurs aux stratégies variées. Les meilleures copies ont su éviter le catalogue des découpages territoriaux en proposant des classifications dynamiques et contextualisées, différenciant clairement deux types de découpage : le premier selon une logique de maillage, le second selon une logique de zonage.

Le premier type de découpage a pour principal critère distinctif d'aboutir à la constitution de **maillages** administratifs *a priori* complémentaires et couvrant l'ensemble du territoire. Il convient toutefois de distinguer les périmètres historiques principalement issus de la Révolution (département, commune) et les périmètres apparus à partir de la seconde moitié du XX^e siècle (région, intercommunalités).

Dans la première catégorie, on retrouve le triptyque Etat/Département/Commune qui avait comme fonction première d'assurer un maillage régulier de l'espace national fondé à la fois sur le principe **d'égalité territoriale** (le département) et de **proximité** (la commune) tout en étant organisé selon une logique **centralisée** permettant d'assurer l'autorité de l'Etat partout sur le territoire (doc. 1a). Ainsi, comme certaines copies l'ont mentionné, le maillage très émiétté et sans équivalent en Europe des 36 000 communes correspondait à la fois à la volonté de préserver un certain « esprit de clocher » rappelant les fondements ruraux de la nation française tout en consacrant le principe « diviser pour mieux régner ».

La **décentralisation** des pouvoirs administratifs lancée avec les Lois « Defferre » (1982-1983), souvent ignorées par beaucoup de candidats, a d'une part remis en cause cette logique descendante tout en consacrant un nouvel échelon : la région. Cette dernière pourtant créée dans les années 1950 devient progressivement un périmètre clé - on parle de « régionalisation » dès les années 1980, la carte des régions est redécoupée en 2015 (doc. 1b). Ainsi, avec la décentralisation, communes, départements et régions cessent d'être de simples circonscriptions gérées par un acteur unique (l'Etat), pour devenir des collectivités territoriales, c'est-à-dire des acteurs à part entière de l'aménagement avec des conseils élus au suffrage universel direct et dotés de compétences propres.

Ce dispositif sera ensuite complété par la « révolution intercommunale » à partir des années 1990 –Loi Chevènement de 1999 notamment - avec la création des Établissements Publics de Coopération

Intercommunale (EPCI) dont certains seront dotés d'une fiscalité et de compétences propres leur conférant à leur tour un rôle important dans l'aménagement à l'image de ceux du Grand ouest (doc. 1c). Ici, c'est le principe de **solidarité et de coopération territoriale** qui prévaut dans la mesure où la vocation des intercommunalités est bien la mutualisation des financements et des compétences (déchets, urbanisme, transport...). Cependant, ces intercommunalités sont hiérarchisées entre elles, comme le prouve l'échelon récent des métropoles. Ce dispositif créé en 2014 entérine le processus de **métropolisation** (doc. 3b) qui, dans le contexte de la mondialisation contribue à une organisation réticulaire et polarisée des territoires (doc. 3c). Il fallait également ne pas oublier d'évoquer les découpages favorisant les coopérations **centrifuges et transnationales** à l'image des Euro-Régions (doc. 1g).

Cependant, il existe une autre grande catégorie de découpages, majoritairement à visée **fonctionnelle** et correspondant plutôt à une logique de **zonage**, c'est-à-dire ciblée sur des espaces auxquels on attribue une fonction spécifique. Ainsi, certains zonages sont des outils de **planification** à l'image de ceux des Plans Locaux d'Urbanisme qui associent différentes vocations à tel ou tel secteur : zone agricole, zone à urbaniser, zone naturelle etc. (doc. 1 e). D'autres zonages ont pour objectif de lutter contre un problème de société ou d'aménagement : l'insécurité dans les grandes métropoles (zones de sécurité prioritaire visible sur le doc 1f et consacrant une logique de concentration des moyens), la recherche de la mixité sociale à l'école (carte scolaire - doc 4c), la gestion du risque littoral (les bassins de risque du doc. 1h) ou la préservation de l'environnement (les Parcs Naturels Régionaux du doc 3 e). Enfin, beaucoup de zonages ont comme objectif de délimiter **statistiquement** un type d'espace tel que le zonage en aires urbaines de l'INSEE (ZAU). Ce dernier, fondé sur l'intensité des déplacements domicile-travail donne à voir plusieurs processus d'organisation de l'espace comme la polarisation et la périurbanisation. Cependant, ce zonage témoigne aussi d'un processus d'uniformisation territoriale : en effet l'espace rural devient invisible statistiquement y compris dans une région, le Grand ouest, où la campagne reste un espace-clé dans l'économie, les pratiques et les représentations (doc 1d). Paradoxalement, ce découpage peut aussi être révélateur de ce que Françoise Choay appelait en 1994 le « règne de l'urbain » (en tant que mode de vie) qui entraîne « la mort de la ville » fondée sur le clivage ville/campagne.

Plus globalement, les différents types de découpage signalent le passage d'une logique d'aménagement du territoire à celle d'un aménagement des territoires et d'une logique de gouvernement (un acteur dominant un système de décision pyramidal) à une logique de gouvernance (une multitude d'acteurs cherchant à collaborer). Cette évolution rendue visible par les découpages territoriaux complexifie ainsi le processus de décision à l'image du document présentant le système de gestion des risques littoraux (doc. 1h) : ce système bien que globalement top-down associe différents échelons sans qu'il s'agisse réellement d'une gouvernance partagée.

QUESTION 2 (5 points)

Depuis la fin du XIX^e siècle, quelles ont été les principales définitions de la notion de « région » en géographie ? Dans quelle mesure ces définitions sont-elles en adéquation avec les découpages administratifs actuels de l'espace français ?

Cette question invitait le candidat à changer de perspective pour s'interroger sur la façon dont les géographes avaient, au fil du temps, abordé la notion de « région » et sur l'articulation entre approches géographiques de la région et réalité des découpages administratifs. Une courte introduction pouvait revenir sur la place originale et longtemps centrale qu'a occupée la région au sein de la discipline géographique. Si la **dimension épistémologique** de cette question était évidente, il convenait toutefois de ne pas négliger le second volet de l'interrogation. La réponse à la question pouvait ainsi se structurer en deux parties : la première proposant un panorama des différentes approches géographiques de la région (région naturelle / région fonctionnelle / région appréhendée en tant qu'espace vécu), la seconde interrogeant leur pertinence par rapport aux découpages actuels du territoire français.

La notion de « région » est, en effet, un vieux mot de la géographie française, en position hégémonique jusqu'à la rupture épistémologique du milieu du XX^e siècle. La géographie vidalienne s'est efforcée de lui donner un contenu scientifique en la définissant comme une combinaison de faits physiques, historiques et économiques. Cette « région géographique » évoquée par le texte du géographe vidalien L. Gallois, est le fruit de l'influence déterminante du milieu naturel sur « *la vie matérielle de l'homme et (...) sur les manifestations diverses de son activité* » (doc. 2a). Son émergence s'inscrit dans la continuité des divisions savantes proposées antérieurement comme celle du géologue Élie de Beaumont, inventeur du « Plateau central » qui deviendra ensuite le « Massif Central » (expression qui connaîtra une large notoriété scolaire et extrascolaire). Jusqu'au milieu du XX^e siècle, de nombreux travaux de « géographie régionale » vont s'efforcer de mettre à l'honneur les « **régions naturelles** » : la première des monographies régionales de l'École française de géographie, *Le Plateau lorrain*, est publiée, en 1893, par le géographe Bertrand Auerbach, soucieux lui aussi de trouver « des divisions plus conformes à la réalité » (doc. 2a). Dans cette

approche, le Plateau lorrain constitue une mosaïque de paysages nés de l'influence de la nature sur le travail humain et minutieusement décrits par les géographes (doc. 2d, fig.1).

Avec le développement des villes et l'essor des échanges de toutes sortes, le découpage en régions naturelles est remis en cause par l'affirmation d'une approche plus économique du fait régional. À l'homogénéité paysagère des régions naturelles est opposé un nouveau principe d'unité régionale fondé sur les échanges. Ce ne sont plus les paysages, mais les flux qui fondent la **région fonctionnelle ou polarisée** telle que définie par E. Juillard comme « le champ d'action de flux de tous ordres » organisés autour de « centres qui sont des foyers d'impulsion » modelant « une structure spatiale mouvante » (doc. 2c). Inspirée par la théorie des lieux centraux formalisée par le géographe allemand W. Christaller (1933) et l'économiste A. Lösch (1940), une telle conception de la région commence à s'imposer dans la géographie française, à partir des années 1950-1960 avec, par exemple, la publication de la thèse de M. Rochefort (1958) sur l'organisation urbaine de l'Alsace. Le doc. 2d permettait d'ailleurs de comparer deux approches fort contrastées de l'Est français : un découpage en « régions naturelles » (fig. 1) faisant la part belle à l'activité agricole et un découpage en « régions fonctionnelles » (fig. 2) permettant de faire ressortir le poids désormais déterminant des villes et de la hiérarchie urbaine, en matière d'organisation de l'espace. Entre ces deux cartes s'est opéré le basculement d'une France rurale à une France devenue majoritairement urbaine.

Enfin, les années 1970 voient apparaître une nouvelle approche de la région définie, non plus à partir de données « objectives », observables et quantifiables, mais en sondant la subjectivité des individus-habitants, en s'intéressant au « perçu » et au « vécu », « aux rapports psychologiques entre les hommes et les lieux » (doc. 2b). Avec la publication de son ouvrage, *La région, espace vécu* (1972), A. Frémont inaugure une nouvelle **approche phénoménologique du fait régional**, s'attachant à comprendre les pratiques, perceptions et représentations mentales de l'espace. Plus récemment, Jacques Lévy suggère de dépasser le clivage entre lecture fonctionnelle et lecture subjective de la région, pour proposer un découpage régional combinant « ressources objectives et subjectives » (doc. 2e). Pour l'Est français, cela conduit le géographe et son équipe à distinguer au moins trois entités : Alsace, Lotharingie et Bassin parisien (carte doc. 2e). Menée en 2014, cette réflexion géographique sur le découpage régional du territoire français intervenait en plein débat autour de la réforme territoriale, sa portée n'a pourtant été interrogée que très rarement par les candidats.

Or, certaines des dix régions imaginées par J. Lévy et le laboratoire Chôros sont assez proches des grandes régions issues de la réforme territoriale : Aquitaine élargie vers le nord aux anciennes régions Limousin et Poitou-Charentes, Languedoc et Midi-Pyrénées désormais fusionnées en une seule Occitanie ou encore la région lyonnaise – partiellement représentée sur le doc 2e – englobant les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes. D'autres s'en éloignent fortement comme pouvait permettre de l'apprécier la comparaison, pour l'est de la France, des documents 2e et 3b ou 1b. En effet, là où les géographes avaient identifié trois régions - un Bassin Parisien polarisé par la capitale et intégrant la Champagne, une Lotharingie de forme allongée unissant Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté, enfin une Alsace s'étendant au nord du Jura -, le législateur a opéré un découpage différent faisant le choix de conserver une « petite » région parisienne et de créer une région Grand Est (fruit de la fusion des trois anciennes régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace) et une région Bourgogne-Franche-Comté. La logique de polarisation qui avait partiellement présidé au premier découpage en régions de programme, opéré au cours des années 1950, a donc parfois cédé face à une logique politique (volonté de limiter la puissance parisienne par exemple en conservant délibérément une petite taille à la région). En revanche, elle est pleinement à l'œuvre dans la délimitation des aires urbaines de l'INSEE (doc. 1d). Quant à la logique de découpage sur une base naturelle, chère aux géographes de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, elle est encore mobilisée par exemple dans la définition d'espaces naturels protégés comme, au nord-ouest de l'Île-de-France, le PNR du Vexin français (doc.3e), vaste plateau calcaire entaillé de vallées plus ou moins encaissées et dont le nom « Vexin » est emprunté à celui d'un pays vernaculaire (doc. 2a). Elle est également utilisée pour définir certains zonages comme, par exemple, ceux des zones à risques (doc. 1h) ou celui de la « zone montagne », définie à la suite de la loi montagne (1985) pour compenser les handicaps de développement spécifiques liés à la pente, à l'altitude et/ou au climat.

QUESTION 3 (5 points)

Quels sont les principaux objectifs et enjeux des réformes territoriales mises en place depuis le début du XXI^e siècle ?

Cette question nécessitait de connaître les différentes réformes qui ont contribué à modifier les découpages territoriaux et dont le calendrier s'est accéléré ces dernières années : réorganisation des intercommunalités en 2010, redécoupage des cantons en 2013, Loi Maptam officialisant la création des métropoles en 2014,

redécoupage des régions en 2015. Le but ici n'étant pas de les énumérer ni d'en connaître les moindres détails, mais bien d'en saisir les principaux objectifs et d'en contextualiser les enjeux.

La majorité de ces réformes vise d'abord à une **simplification du « mille-feuille » administratif** à la française. Cette expression stigmatise la superposition jugée excessive de multiples échelons territoriaux (doc. 4d) avec en ligne de mire le nombre trop important de communes (doc. 4a) et le maillage départemental jugé obsolète (doc. 4a). La diminution du nombre de régions s'inscrit également dans cette logique (doc. 1b). Cette recomposition des périmètres s'explique aussi par le mauvais état des dépenses publiques se traduisant par la recherche d'une meilleure efficacité de l'action publique territoriale. L'effort de rationalisation valorise notamment l'échelon intercommunal (doc. 1c). Actant le principe qu'avec la périurbanisation, le périmètre communal ne correspond plus aux modes de vie des ménages, l'Etat, à travers notamment la réforme de 2010, oblige à couvrir l'ensemble du territoire d'EPCI à fiscalité propre tout en agrandissant la maille minimale de ces derniers via le relèvement des seuils démographiques. Pour donner plus de légitimité démocratique à cet échelon, les conseillers communautaires ne sont plus désignés par les conseils municipaux, mais depuis les élections municipales de 2014, sont élus directement par les citoyens. D'autres cadres juridiques telles que la Loi ALUR ou la loi NOTRe accordent davantage de compétences à cet échelon, en particulier en matière d'urbanisme (généralisation des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux). Le zonage en aire urbaine de l'INSEE (doc. 1d) est d'une certaine façon l'argument statistique validant cette stratégie même si dans les faits, les périmètres des intercommunalités sont encore loin de correspondre à celui des aires urbaines (doc. 1c). De ce fait, deux catégories de ménages coexistent au sein des aires urbaines : les « habitants-électeurs » et les « circulants-usagers » ce qui pose la question des arbitrages politiques entre ces différentes catégories (doc. 4 e.).

Le deuxième objectif de cette succession de réformes vise à répondre à l'injonction de **la compétitivité des territoires** dans la mondialisation. À ce titre, deux échelons, par ailleurs associés, sont particulièrement concernés : la métropole et la région. En effet, considérant que les métropoles sont les principaux leviers du développement économique, l'État avec la loi Maptam choisit de créer un échelon supplémentaire d'EPCI destinés aux plus grandes aires urbaines (doc. 3b). Ces nouveaux acteurs peuvent désormais exercer des compétences jusqu'ici dévolues au Département ou à la Région. En parallèle, la diminution du nombre de régions en 2015 a également pour objectif que ces dernières pèsent davantage vis-à-vis des Länder allemands voire des communautés autonomes espagnoles dans le cadre d'une Union européenne organisée par les métropoles, à la fois ouverte aux échanges et soumise à la concurrence. Ainsi la création de nouvelles grandes régions (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes) fait globalement augmenter le nombre de régions qui dépassent le PIB moyen de l'UE européenne tout en étant bien loin de rattraper le poids écrasant de l'Île-de-France (doc. 3d). Pour le moment, cette réforme régionale n'aboutit toutefois pas à une parfaite adéquation « une région = une métropole ». Comme nous le montre le document 3b, sur les 13 régions, seules six d'entre elles correspondent à cette logique (Île-de-France, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Pays de la Loire, Grand Est) alors que quatre en comportent plusieurs (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, PACA) et que trois en sont dépourvues (Centre-Val-de-Loire ; Bourgogne-Franche-Comté ; Corse).

Ainsi, l'exigence de compétitivité dévalorise le triptyque classique Etat/département/commune au profit d'un autre : UE/région/intercommunalité. Cette évolution pose toutefois la question plus générale des choix stratégiques en matière d'aménagement des territoires qui doivent composer entre cette injonction de compétitivité et les principes républicains d'égalité et de solidarité. Il ne faudrait toutefois pas oublier que d'autres politiques territorialisées affichent bien des objectifs de cohésion territoriale à l'image de la révision de la carte scolaire (doc. 4c) dont on peut néanmoins questionner l'efficacité, notamment en matière de mixité sociale.

QUESTION 4 (5 points)

En quoi les modifications de périmètres territoriaux sont-elles révélatrices de conflits d'usages et/ou de représentations de l'espace ?

Question sacrifiée par de nombreux candidats, la question 4 portait sur les débats suscités par les modifications de périmètres au sens large et pas seulement ceux issus de la réforme régionale de 2015. La notion de « conflit d'usage » devait être définie, dans une brève introduction, afin d'éviter d'éventuels hors sujets. Désormais fréquemment utilisée en géographie, cette notion renvoie à des situations d'opposition autour de l'utilisation, de l'appropriation ou de l'exploitation d'espaces ou de ressources naturelles. Ces antagonismes sont motivés par des représentations divergentes de l'espace ; ils peuvent aussi être interprétés comme des formes de résistance au changement. Ils sont toujours révélateurs d'ancrages territoriaux pouvant être interprétés en termes d'appartenance voire d'identité territoriale.

La création de nouveaux périmètres territoriaux est souvent source de tensions. À l'échelle locale, la mise en place de zonages susceptibles d'entraîner une augmentation ou au contraire une dégradation de la valeur

du foncier - dans le cadre de l'élaboration d'un PLU (doc. 1e) ou d'un PPR (doc. 1h) – peut provoquer des tensions, notamment autour du découpage entre zones non vulnérables et zones exposées à des risques où le droit à construire va être fortement contraint. Le zonage peut aussi être contesté quand il contribue à alimenter les phénomènes de ségrégation et d'exclusion en aggravant la fracture entre quartiers défavorisés et quartiers aisés au détriment de la mixité sociale, par exemple en collèges (doc. 4d). Le zonage en Zones de sécurité prioritaire (doc. 1f) peut aussi avoir pour effet de stigmatiser davantage les quartiers dits difficiles. Enfin, à l'échelle des aires urbaines, les conflits sont très présents dans l'espace périurbain, catégorie spatiale hybride que Martin Vanier (2000) a choisi de qualifier de « tiers espace ». La délimitation d'espaces naturels protégés peut parfois y être opérée dans une logique défensive. Sous couvert de protection de l'environnement et de préservation du paysage, la création du Parc naturel régional du Vexin a eu pour effet d'augmenter les prix de l'immobilier et d'accentuer le « filtrage social » en favorisant l'installation de populations aisées dotées d'une capacité de mobilisation importante face à des menaces potentielles risquant de porter atteinte au cadre de vie (doc. 3e). La formation de certaines intercommunalités purement périurbaines s'inscrit parfois dans cette même logique et obéit à un « régime périurbain » (P. Estèbe) et communautaire (doc. 3a).

À l'échelle nationale, la récente réforme territoriale a donné lieu à de vifs débats portant sur la modification des limites des entités administratives, sur la désignation du nouveau chef-lieu de région (doc. 1b), mais aussi, dans certains cas (Occitanie par exemple) sur la dénomination de la nouvelle entité. En 2014, la question de la fusion de la Bretagne et des Pays de la Loire a suscité une vive polémique au sein même de la majorité, entre partisans du maintien du statu quo, partisans de la fusion et partisans du rattachement du seul département de la Loire-Atlantique (et donc de Nantes) à la Bretagne. C'est finalement l'option d'une « coopération renforcée » entre les deux régions défendue par les ministres Jean-Yves Le Drian (ancien président du Conseil régional de Bretagne) et Stéphane Le Foll (élu de la Sarthe) qui l'a emporté, malgré la mobilisation citoyenne en faveur du rattachement de Nantes à la Bretagne. La manifestation organisée à Nantes, en avril 2014, avec pour slogan « Réunionification » permet ainsi d'apprécier la réactivation du régionalisme breton symbolisé par la mise en avant de signes identitaires forts tels que le drapeau breton, la référence à la langue ou encore des bonnets rouges (doc. 4c). Dans le sud de la France, le projet de fusion Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon a provoqué l'inquiétude de nombreux élus languedociens y compris d'élus socialistes (comme le président de la région) préoccupés par la perte du statut de capitale régionale de Montpellier. Dans l'Est, la résistance à la création de la très grande région s'est surtout exprimée en Alsace bien que Strasbourg ait été désignée capitale de ce nouvel ensemble. La crainte d'une dilution de la culture et de la langue alsacienne dans la grande région, de la non-reconnaissance de la spécificité alsacienne et de son appartenance aux pays rhénans, de la disparition future du régime juridique particulier dont bénéficient l'Alsace et la Moselle en tant que territoires cédés puis repris à l'Allemagne, ont pesé davantage dans la résistance à la fusion des trois régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne que le caractère hétérogène de l'entité Grand Est.

La modification du découpage régional n'est pas le seul vecteur de conflit. La classe politique française est divisée sur ce sujet et les oppositions transcendent volontiers les clivages politiques habituels. Le débat est ancien. Nombre d'hommes politiques de tous bords ont dénoncé l'obsolescence et l'inefficacité du découpage administratif français constitué de mailles jugées trop serrées et trop nombreuses. Dès 1947, le gaulliste Michel Debré préconisait la suppression de la moitié des départements français (doc. 4a). À la fin des années 1990, le socialiste Pierre Joxe déplorait l'émiettement communal et appelait de ses vœux une réforme de la carte communale (doc. 4a). À l'inverse, d'autres élus plaident en faveur du maintien d'un maillage administratif dense supposé offrir un égal accès des citoyens aux services administratifs et garantir une certaine équité spatiale. En 2013, le député UDI F. Sauvadet publiait ainsi une tribune dans laquelle il prenait, au nom de la ruralité, la défense des départements dont la suppression avait été annoncée pour 2016, avant d'être reportée à 2020 (doc. 4b). Ces prises de position contrastées témoignent du poids des représentations et des valeurs attachées à l'espace et à son découpage.

On peut pourtant s'interroger sur l'adaptation de ces territoires politiques figés et relativement stables à une « société mobile » (doc. 4f). La vision politique du territoire, topographique et finie, s'adresse avant tout à des « habitants – électeurs » et néglige les « circulants – usagers » (doc. 4f). Or, la « société mobile » nécessite plus de souplesse territoriale, la mise en œuvre d'une logique plus topologique que topographique, plus « d'interterritorialité » pour reprendre l'expression de M. Vanier (doc. 4f). Le maillage complexe de la Communauté de Communes de Redon (doc. 4e), à cheval sur deux régions, trois départements et cinq cantons (avant la réforme de 2013), témoigne de l'effort pour mieux articuler territoire politique et espace fonctionnel en transcendant les découpages administratifs préexistants quitte à créer un « objet intercommunal atypique ».

2.4 Composition d'histoire

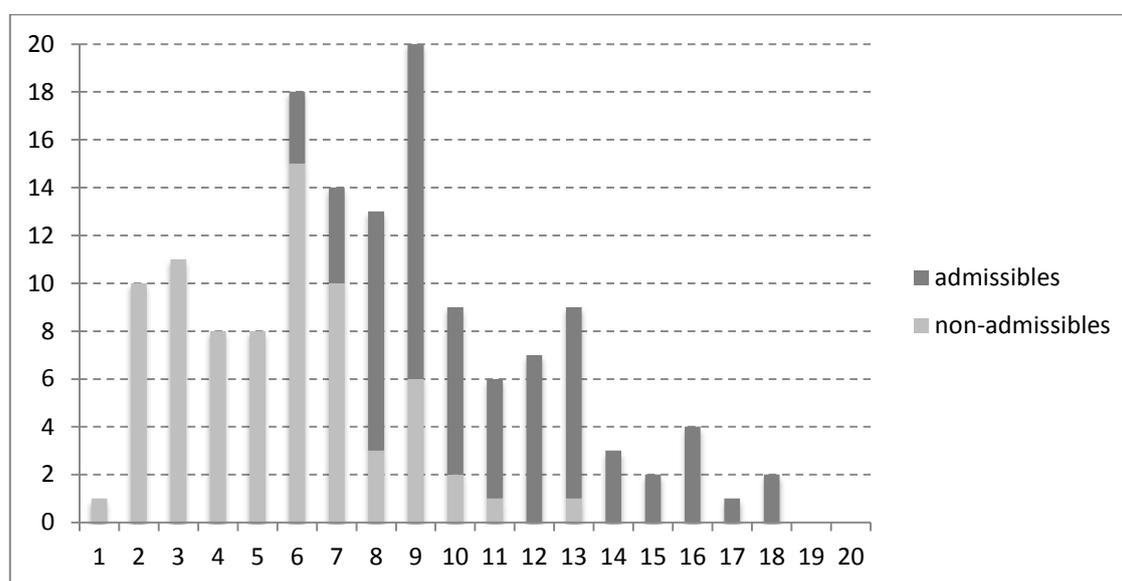
Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : Les minorités et les Etats au Moyen-Orient (1876 -1980)

Cent quarante-six copies ont été corrigées. La moyenne de l'épreuve s'établit à 8,04/20, la médiane à 8 ; 81 copies sont sous la moyenne, 65 au-dessus, avec une large répartition de 1 à 18/20. Un quart des copies obtient une note supérieure à 10.

Répartition des notes de l'épreuve d'histoire



La correction des copies appelle quelques remarques : si les meilleures copies analysent véritablement le sujet en introduction, trop de copies se contentent de définir les termes un à un, mais pas les relations entre les termes. Or dans ce sujet, « minorités et Etats » n'est pas la même chose que « Etats et minorités ». Par ailleurs, la chronologie est parfois délaissée au profit de purs plans thématiques difficiles à tenir sur une période d'un siècle, surtout en faisant l'impasse sur toutes ruptures ou évolutions, or l'histoire ne peut faire l'impasse sur la chronologie. Enfin la qualité de l'expression est très bonne dans la plupart des copies, mais certains candidats ont besoin de solidifier leurs acquis : enseignants, ils seront face à des élèves dont la maîtrise de l'expression est une compétence à viser.

Sur une extension chronologique de plus d'un siècle, les inscriptions géographiques des Etats changent, ce qui impose une prise en compte de la chronologie et des échelles d'observation, même si une approche thématique, empruntant à la science politique, pourrait se faire. L'Empire ottoman domine la zone proche-orientale, à l'exception de l'Iran, au moins nominalement, jusqu'à sa disparition en 1918, ce qui impose une première césure chronologique. L'action de l'impérialisme européen, particulièrement actif soit par l'entremise des mandats SDN ou par des actions de domination financière voire militaire, caractérise une période dont la datation est moins simple, non réductible à une seule date, mais étalée sur plusieurs années, entre 1946 et la fin de la présence française en Syrie et 1948 avec le retrait britannique du territoire mandataire palestinien. Au-delà, la fragmentation territoriale s'impose, malgré la création et l'existence éphémère de la RAU en 1958. Trois temps rythment les relations entre minorités et Etats.

Le sujet postule en effet « minorités et Etats » et non « Etats et minorités » : dans ce dernier cas s'imposeraient presque exclusivement les politiques développées par les organisations étatiques à l'encontre des minorités. Or ce sont les relations des minorités aux Etats qui nous intéressent ici : leurs rapports aux politiques mises en œuvre par les Etats souverains s'inscrivent dans la question posée, mais

ne l'épuisent pas. Les minorités peuvent pour certaines d'entre elles se rêver en nation et aspirer à se constituer en Etat, certaines s'y préparent et constituent des organisations dignes de proto-Etats prêtes à assumer un pouvoir si les situations politiques régionales ou internationales le permettent. D'autres au contraire préfèrent demeurer minoritaires et estiment bénéficier d'une protection qu'un Etat peut leur accorder : l'aspiration à quitter une situation de minoritaire est alors récusée, l'insertion dans une structure multinationale apparaissant alors comme garante de sécurité et de pérennité.

Les puissances extérieures jouent d'ailleurs de cette situation pour s'immiscer dans l'espace régional : elles revendiquent parfois le rôle de protecteurs de minorités, voire appuient leurs revendications, les instrumentalisent, pour assurer des formes de domination territoriale. Français et Britanniques jouent cette carte pendant leur rôle mandataire, que ce soit en Syrie, en Palestine, et plus encore au Liban, où l'émergence d'une entité politique libanaise repose sur la coexistence de minorités. La définition même de minorité devient un enjeu : la connaissance du passé est un outil de l'affirmation de droits de minorités, si bien que l'archéologie et l'histoire sont mobilisées. La connaissance des dynamiques démographiques ou un simple recensement débouche parfois sur des équilibres politiques et institutionnels qui pourraient être remis en cause par une nouvelle étude démographique, si bien que l'appréhension du nombre, pourtant consubstantielle de l'affirmation de l'Etat moderne, devient une difficulté. Nommer les minorités est également un enjeu : dans un processus d'identification, préalable à toute affirmation, l'adjectif précise le sens de minorité. Dans l'espace du Moyen-Orient, les minorités peuvent être nationales, c'est un cas courant qui évoque pour l'Empire ottoman les minorités qui pourraient avoir les attributs pour devenir nationales, avec une langue, une culture, une histoire propres, comme dans les cas des minorités arménienne, juive, grecque, kurde voire arabe dont l'histoire se prolonge au-delà de l'Empire ottoman. La minorité nationale peut se confondre avec une caractéristique religieuse comme pour les Arméniens, les Juifs ou les Grecs. Mais elle se fractionne dans le cas arabe ou kurde en composante religieuse avec des Arabes Chrétiens de différentes obédiences que ce soit en Syrie, au Liban, en Egypte, en Palestine, voire en Irak. La majorité arabe est musulmane, mais le fractionnement reprend avec les distinctions sunnites, chiites, alévis... La distinction vaut également pour la Perse puis l'Iran où les tenants du zoroastrisme ou du bahaïsme coexistent avec la majorité chiite. Même dans les territoires où le sunnisme semble dominer, l'appartenance aux différentes traditions religieuses peut créer des minorités, et le wahhabisme s'impose dans la péninsule arabique au détriment des autres traditions au point de les réduire à la portion congrue.

Minorités nationales, minorités religieuses n'épuisent pas le sujet, car dans l'espace politique des Etats émergent également des minorités politiques, qui ne recourent pas toujours les autres situations de minoritaires. Les tenants du nationalisme arabe sont minoritaires dans l'Empire ottoman, leurs positions s'améliorent après la disparition de l'Empire ottoman, mais ils ne présentent pas un front uni face aux processus impérialistes puis face à l'administration d'Etats indépendants. Les affiliations partisans aux partis communistes en font des acteurs minoritaires, tout comme peuvent l'être les défenseurs d'une ligne théocratique jusqu'en 1979 en Iran, et au-delà dans les espaces où les Frères musulmans agissent, tous partisans d'une rénovation islamique.

Dans l'Empire ottoman, des recensements sont organisés de façon irrégulière, celui de 1914 distingue vingt-deux appartenances ethniques ou confessionnelles, les Musulmans étant groupés dans une seule catégorie, sans différences entre sunnites, chiites, Turcs, Kurdes et Arabes. Vingt et une minorités sont donc distinguées, représentant moins de 10% de la population. La plupart sont dispersés sur l'ensemble du territoire. Les minorités les plus nombreuses ont des caractéristiques communes : les Arméniens ont une implantation historique qui demeure dans l'Est près du lac de Van. Les Juifs habitent dans la partie urbanisée et occidentale, à Istanbul et Edirne, ils sont presque absents de l'est de l'Anatolie. Les Grecs, majoritaires à Gallipoli, sont historiquement installés sur la mer Noire et la côte méditerranéenne : en majorité chrétiens orthodoxes, ils dominent dans le port de Smyrne (future Izmir) avec près d'un tiers de la population urbaine et la moitié de la population du district.

Mais les trajectoires démographiques peuvent modifier les équilibres, moins par les mouvements naturels de la population que par les mouvements migratoires. Tantôt les migrations renforcent des groupes majoritaires, diminuant ainsi le poids relatif des minorités : c'est le cas lors des guerres balkaniques qui voient les populations turques quitter les territoires perdus au profit notamment de la Grèce pour gagner l'Anatolie. A l'inverse, les migrations juives venant d'Europe vers la Palestine renforcent la minorité juive sur la côte entre Haïfa et Jaffa et en Haute Galilée à proximité du lac de Tibériade.

Depuis l'ère des Tanzimats, tous bénéficient de l'égalité de droit dans l'Empire qui a renoncé au statut de dhimmis, protégés et donc discriminés. Les communautés vivent côte-à-côte, chacune possède son droit civil propre, qui empêche les mariages mixtes, et entretient son réseau d'écoles. Le multilinguisme règne dans une ville cosmopolite : le turc, le grec, l'arménien et le français, souvent enseigné dans les écoles comme langue seconde avant le turc ottoman, résonnent dans les rues de la ville. Ville cosmopolite

également que Salonique, sur les côtes européennes de l'Empire ottoman, en apparence hors cadre géographique, mais dont la nombreuse population juive accueillie après 1492 voit dans l'Empire ottoman un refuge, et même dans les difficultés regarde moins vers le sionisme que vers l'Europe, ou vers Constantinople.

L'Empire ottoman est moins travaillé par les pratiques religieuses minoritaires : son organisation administrative fait une place à toutes les religions, et la modernisation autoritaire portée par les Tanzimat ne la modifie pas. Organisées en millets, les communautés religieuses ont une existence légale et assurent la régulation des droits civils. La définition des statuts personnels assure aux acteurs religieux la maîtrise du droit civil, qui de fait est lié à l'appartenance religieuse : traditions et textes religieux organisent la vie des pratiquants. Chacun est régi par son appartenance religieuse pour les actes qui relèvent de son statut marital, de sa mort ou de son droit à l'héritage. Une définition des minorités apparaît ainsi, et enferme chacun dans son appartenance, réduisant ainsi les possibilités de mariage mixte et le cloisonnement communautaire.

Les étrangers constituent des minorités spécifiques depuis les Capitulations obtenues sous François 1^{er} et progressivement étendues à d'autres étrangers : outre des avantages commerciaux, le régime des capitulations garantit aux étrangers des avantages juridiques et la protection des puissances étrangères, ôtant à l'administration ottomane une partie de ses prérogatives régaliennes. Un risque similaire travaille l'Empire, avec la protection que les puissances étrangères entendent assurer aux minorités religieuses : l'Empire russe défend les Chrétiens orthodoxes de l'Empire, tandis que la France revendique un rôle traditionnel de protection des Chrétiens latins particulièrement à Jérusalem et sur le mont Liban, n'hésitant pas à déléguer des troupes en 1860 pour soutenir les Maronites contre le pouvoir central ottoman. Entre protection et instrumentalisation des minorités, les puissances étrangères contestent le pouvoir de la Sublime porte, sans que les communautés remettent en cause le régime institutionnel de l'Empire. Mais cette institutionnalisation s'accompagne aussi d'interdiction légale : à Hébron, l'accès au tombeau des patriarches est interdit aux Juifs, qui doivent s'arrêter à la 7^e marche de l'escalier extérieur depuis Saladin, touchant le mur extérieur pour prier sans pouvoir accéder à l'intérieur du bâtiment réservé au culte musulman. Le même régime s'impose sur l'esplanade des mosquées à Jérusalem, ou à La Mecque, interdite au non-musulmans. Quant à la Perse, elle a mis en place une répression à l'encontre des Baha'is depuis leurs premières manifestations : réprimés, ils sont contraints à l'exil et de trouver refuge à Haïfa avec l'accord des Jeunes Turcs qui laissent s'implanter le lieu saint baha'is.

D'autres minorités ne suivent pas cette trajectoire et affirment sous le régime du sultan Abdulhamid 2 des revendications nationalistes. Les Arméniens, minorité de plus d'un million de personnes, bénéficient de l'article 61 du traité de Berlin de 1878 : le gouvernement ottoman s'engage à améliorer leur situation. Trois organisations politiques arméniennes émergent dont la Fédération révolutionnaire arménienne (FRA) qui réfléchit à l'action armée contre le régime. Mais la protection extérieure donne aussi argument au régime pour organiser la répression parfois sous forme de massacres à l'automne 1895. En 1896, des militants de la FRA prennent en otage des responsables de la Banque ottomane à Constantinople, moyen de porter à la connaissance de la communauté internationale la situation faite aux Arméniens. Dès lors, un cycle de violences terroristes et de répressions s'engage marqué par des pogroms épisodiques dans différentes régions de l'Empire. La fidélité impériale des Arméniens est mise en cause par les autorités ottomanes et par les organisations arméniennes : les Arméniens deviennent les victimes de la répression du régime.

Le sentiment nationalitaire émerge également chez les intellectuels arabes qui se vivent comme en partie marginalisés dans l'Empire. Depuis Paris où est publié en 1905 le *réveil de la nation arabe dans l'Asie turque* par Negib Azoury, l'idée d'un Etat arabe indépendant de la Turquie fait son apparition, relayée par le journal *L'indépendance arabe* et par des organisations politiques, *La Ligue de la Patrie arabe* ou la *Ligue de la Jeunesse arabe (al-Fatâh)*. Les modalités d'action sont pacifiques, reposent sur la propagande et la clandestinité, sans emprunter les armes : lors du premier congrès arabe syrien réuni à Paris en 1913, les congressistes réfléchissent à l'autonomie arabe dans l'Empire ottoman et à l'existence arabe.

La Première Guerre mondiale radicalise les positions : l'Empire ottoman, désormais gouverné par des officiers héritiers du mouvement jeune turc, voit dans les Arméniens une menace voire une cinquième colonne. Le 25 avril 1916 se déclenchent des opérations concertées contre la minorité arménienne qui débouchent sur un génocide : par des massacres, des marches forcées et des déportations dans les régions désertiques de la province syrienne, la minorité arménienne est détruite. Sans mesure comparable, sans massacre de grande ampleur, le gouvernement de Constantinople s'en prend aux dirigeants du nationalisme arabe : ils sont arrêtés en août 1915, et vingt-sept d'entre eux sont pendus à Damas et à Beyrouth en mai 1916.

Dans le même temps, le nationalisme arabe prend consistance : au printemps 1916, après des échanges de courriers avec le commissaire britannique Henry McMahon, le Chérif Hussein de la Mecque engage ses soutiens à prendre les armes aux côtés des Britanniques contre les troupes ottomanes, avec

pour objectif affiché de créer après-guerre un Etat arabe indépendant, dont les contours, les frontières et l'organisation restent flous.

Les dernières décennies de l'Empire ottoman se sont accompagnées d'une affirmation culturelle, de la constitution d'un sentiment nationalitaire et d'une organisation progressive dont les membres portent des projets pour transformer des minorités d'un Empire en majorité sur des territoires d'une taille plus réduite.

La dislocation de l'Empire ottoman s'accompagne de la production de nouvelles frontières et voit émerger de nouveaux acteurs étatiques au Moyen-Orient. Dès lors, des minorités se constituent en majorité, d'autres sont divisées par les nouveaux tracés qui ne s'encombrent pas toujours des réalités ethniques ou culturelles : si le Traité de Sèvres de 1920 découpe l'Anatolie en suivant d'autres logiques, la ligne droite l'emporte pour délimiter les territoires contrôlés par les puissances impériales. Dans ces territoires, le sort des minorités est lié aux choix opérés par la France et la Grande-Bretagne, tandis que s'affirment des revendications nationalitaires.

Le Traité de Sèvres décide du devenir des territoires de l'ancien Empire ottoman. Il prévoit pour la minorité grecque de Turquie une transformation remarquable, avec l'annexion de la région de Smyrne par la Grèce, vers où se regroupent les Grecs d'Anatolie par migrations internes. Le sort du territoire en fait un enjeu international, la guerre gréco-turque se poursuit. En 1922, face aux massacres, la population grecque de Smyrne tente de fuir par la mer, mais les navires occidentaux présents n'ont pour mission que de s'occuper de leurs nationaux et laissent les civils être massacrés par les troupes turques. Les survivants bénéficient d'un transfert de population : les Grecs de Smyrne, devenue Ismir, quittent la région, abandonnant leurs biens, et soldant la présence grecque millénaire anatolienne, tandis que les Turcs de Grèce quittent le territoire et gagnent la Turquie.

La section 3 du Traité de Sèvres traite explicitement du sort des Kurdes : un projet d'autonomie locale est rédigé, à charge pour une commission internationale et pour les élites kurdes de lui donner un contenu territorial et institutionnel en consultant la majorité de la population kurde. Mais les dirigeants kurdes sont divisés entre des élites occidentalisées, marquées par le désir d'Etat nation, et des chefs traditionnels préoccupés par la conservation des avantages acquis sur les Arméniens depuis la fin du 19^e siècle et craignant une remise en cause de leur pouvoir. Ce Kurdistan a une existence diplomatique temporaire, nouvel Etat installé à l'est de la Turquie, frontalier de la nouvelle Syrie et du nouvel Irak au sud, de la Perse à l'est et de l'Arménie au nord.

Mais le Traité de Sèvres ne résiste pas aux réalités militaires et aux victoires de Mustafa Kemal, si bien qu'il est remplacé en 1923 par le traité de Lausanne qui met fin à l'annexion grecque de Smyrne et à l'existence d'un Etat nation kurde. Dès lors, les Kurdes restent une minorité sans Etat, divisés entre trois entités politiques nouvelles, la Turquie, la Syrie et l'Irak, et une minorité reste dans l'Empire perse.

Nombre de personnes issues de minorités se retrouvent dans la situation de réfugiés, sans reconnaissance par un Etat d'origine : apatrides, ils bénéficient à partir de 1922 du « passeport Nansen » imaginé par le haut-Commissaire pour les réfugiés de la SDN. Il bénéficie progressivement aux Arméniens et aux Assyriens anciens sujets de l'Empire ottoman.

La SDN confie par mandat, contre la volonté des populations, les territoires arabes de l'Empire ottoman aux puissances mandataires. Les minorités sont alors utilisées comme des moyens de domination des territoires. Face aux revendications nationalitaires des Arabes, la France présente les territoires qu'elle obtient et où elle s'impose par la force, comme des territoires mosaïques de population, rendant impossible toute création d'Etat nation. La Syrie mandataire est l'objet des hésitations politiques et administratives de la France, entre 1922 et 1925 : à une Syrie arabe réduite géographiquement s'ajoutent des entités administratives calquées sur la présence de minorités : le Djebel du Hauran est ainsi constitué en Djebel druze, au nom d'un peuplement druze à plus de 80%. Les Alaouites, présents sur la côte méditerranéenne, sont bénéficiaires d'un territoire autonome en 1920 : ils peuvent vivre désormais leur religion sous protection et ne plus être victimes d'une vision sunnite dominante qui les considère comme hérétiques. Dans le Sandjak d'Alexandrette, la France exhume le passé de « montagne des infidèles » pour protéger musulmans hétérodoxes et chrétiens orientaux, tout en déniait la réalité démographique d'une migration régulière de populations turcophones depuis l'époque moderne. Jusqu'en 1936 – 1938, selon les accords passés par Paris avec la Turquie ou les nationalistes syriens, ces territoires bénéficient d'une autonomie, avant soit d'être cédés à la Turquie - pour le Sandjak d'Alexandrette -, soit réunis à la Syrie.

Le sort du Liban est encore plus complexe. Bénéficiaires du soutien français depuis l'expédition militaire de 1860, les Chrétiens maronites, tenant le « Petit Liban » historique, soutiennent la création d'un « grand Liban », dont la première caractéristique est de mettre les Sunnites en situation de minorités, face aux Chrétiens, aux Chiites et aux Druzes. Contre le nationalisme arabe, les communautés sont affirmées. La constitution de 1926 répartit les fonctions selon des appartenances communautaires : les Maronites

obtiennent la présidence de la République, les Sunnites le poste de premier Ministre et les Chiites la présidence de la Chambre des Députés. Les ressources de l'Etat sont ainsi communautarisées. La constitution reconnaît dans son article 9 le respect des statuts personnels, ce qui entraîne le maintien des tribunaux religieux pour le droit civil, limite les mariages inter-communautaires et réduit le développement de revendications nationalitaires. Le recensement de 1932 donne une photographie de la composition démographique libanaise, avec les Maronites à plus de 30% et Sunnites et Chiites à moins de 20% chacun. Aucun autre recensement n'est organisé dans l'histoire du Liban, au risque de remettre en cause l'équilibre institutionnel que l'accord de 1943, passé lors de l'indépendance par les différentes communautés, entérine.

Dans les territoires sous mandat britannique, la situation des minoritaires varie selon les territoires et les périodes. En Irak, un Etat est constitué par des territoires réunis en un Etat, où trois populations constituent les minorités les plus nombreuses : Chiites, Sunnites et Kurdes. Pour asseoir leur pouvoir après la résistance menée par les Chiites lors de l'installation des troupes britanniques puis à l'issue de la guerre, les Britanniques s'appuient sur la minorité sunnite qui exerce le pouvoir et bénéficie des ressources étatiques, contre les minorités kurdes et sunnites soumises. Les révoltes endémiques des Kurdes ou les soulèvements chiites sont réprimés par Londres avec la participation active des sunnites qui constituent et contrôlent l'armée irakienne.

La situation dans la Palestine mandataire offre un cas de figure plus évolutif. Les minorités y sont nombreuses : aux populations juives autochtones ou émigrées s'ajoutent des minorités chrétiennes dans un territoire musulman. Les Chrétiens se caractérisent par une extrême division. La situation du Saint Sépulcre en constitue un exemple : depuis le statu quo entériné par un firman du Sultan en 1852, reconnu internationalement par le traité de Berlin en 1878, il s'applique jusqu'à aujourd'hui : six confessions se partagent les lieux, co-existent, sans collaborer entre elles, voire parfois en s'affrontant physiquement. Leurs fidèles ne constituent pas dans l'espace civil une force politique ; ils vivent avec leurs statuts personnels aux côtés des autres populations.

La situation des Juifs de Palestine est bien différente après 1919. En s'appuyant sur la déclaration Balfour qui engage Londres à travailler en faveur de l'émergence d'une entité politique juive en Palestine, le sionisme s'impose : tous les Juifs de l'ancien Empire ottoman ne s'y rallient pas, et ceux qui quittent Salonique devenue grecque gagnent plutôt l'Europe, et notamment la France où se trouve le siège de la si active Alliance Israélite Universelle. Néanmoins l'idée sioniste attire, et les montées en Israël (« *Aliya* ») sont plus nombreuses : 24 000 Juifs habitent en Palestine en 1884, 84 000 en 1922, 650 000 en 1939, et près de 1,4 million lors de l'indépendance en 1948. D'abord encouragée par la puissance mandataire et le Haut-Commissaire Herbert Samuel, l'immigration est prohibée après la révolte arabe et le Livre blanc britannique en 1939. La minorité juive organise des migrations clandestines jusqu'en 1948. Unie par un sentiment national (qui ne fait pas l'unanimité voire est refusé par les descendants de la première Aliya du début du 19^e siècle, les *haredim*), cette minorité est pourtant composite : la pratique religieuse n'est pas partagée par tous, certains étant laïcs ; les divisions culturelles et politiques entre ashkénazes et séfarades sont fortes, et ne sont comblées que progressivement par l'adoption d'une langue commune, l'hébreu moderne, créé par ben Yehuda à la fin du 19^e siècle, et peu à peu enseigné aux migrants. Au-delà, malgré les différences, les dirigeants du mouvement sioniste construisent un embryon d'Etat, une organisation proto-étatique, qui structure le *Yichouv*, avec son syndicat, sa représentation communautaire, sa presse. Même si les sionistes se divisent entre partisans de Ben Gourion et de Jabotinski, l'objectif de la réalisation d'un foyer national s'impose à tous. L'adversaire arabe, et son hostilité au sionisme, sert de ciment et la résistance se manifeste par la constitution d'unités d'auto-défense comme *Hashomer* dès 1921 et se renforce lors des massacres d'Hébron en 1929 ou pendant la révolte arabe de 1936. L'ennemi change avec le *Livre blanc*, et les actions armées se font jour contre les Britanniques, avec une faible intensité pendant la Deuxième Guerre mondiale, avec régularité après 1945, en recourant aux actions terroristes contre les forces armées britanniques voire contre les représentants de la nouvelle ONU.

Après le partage de l'Empire ottoman, les minorités entretiennent des relations différenciées avec les Etats : l'aspiration nationalitaire demeure sans pouvoir être réalisée partout, et la fragmentation l'emporte sur les rêves de panarabisme. Les puissances extérieures en usent pour imposer leur pouvoir, jouer et exacerber les rivalités internes, quitte à devenir la cible des opposants. La fragmentation s'accroît encore quand la décolonisation se profile.

Entre 1946 et 1952, la carte du Moyen-Orient est une nouvelle fois redessinée avec la fin des mandats de la SDN, la proclamation d'indépendance de nouveaux Etats qui n'ont pas tous, loin s'en faut, des populations homogènes. Certaines minorités obtiennent des Etats, d'autres cohabitent au sein d'organisations étatiques qui tantôt les protègent, voire les favorisent, tantôt les répriment. Au-delà de cela de nouvelles formes minoritaires se manifestent, teintées soit de références idéologiques, soit de références religieuses nouvelles.

Dans les droits internes des Etats, la situation des minorités est contrastée. Le Liban conserve jusqu'à la fin de la période le régime des statuts personnels, renforçant toujours le rôle des responsables religieux sur la population. Israël, créé en 1948, adopte le dispositif du statut personnel, qui régit les Juifs, les Chrétiens de différentes confessions, et divise les Musulmans en Druzes, Bédouins et Musulmans, moyen d'affirmer une politique des minorités, dotées au moins juridiquement des mêmes droits que les citoyens juifs israéliens, mais aussi moyen d'éviter la constitution de solidarité intra-arabe, palestinienne, dépassant les appartenances confessionnelles. Au-delà des statuts personnels, l'égalité juridique est affirmée, mais jusqu'en 1966, le régime militaire s'impose aux Arabes israéliens qui ne peuvent véritablement s'organiser politiquement. Et jusqu'à aujourd'hui, ils ne sont pas contraints au service militaire.

En Egypte, en 1955, Nasser réforme le régime des statuts personnels. Il supprime les tribunaux confessionnels, unifie le système judiciaire désormais compétent pour tous les citoyens égyptiens, mais il n'adopte pas un droit civil identique pour tous : Coptes et Musulmans continuent de dépendre de droits particuliers. Quant aux Juifs, ils sont déchus de la nationalité égyptienne après l'affaire de Suez et sont contraints à l'exil en abandonnant tous leurs biens. La plupart gagnent alors Israël.

Les Juifs d'Irak sont victimes de mesures similaires, mais ils ne sont pas la seule minorité discriminée en Irak : les Chiïtes, pourtant majoritaires, se voient reconnaître avec difficulté une nationalité irakienne au prétexte qu'ils ne peuvent prouver avoir été sujets de l'Empire ottoman. Or beaucoup d'entre eux ne s'enregistraient pas comme ottomans, car ils ne reconnaissaient pas l'Empire et le pouvoir du Calife : ils apparaissent alors au jeune Etat irakien comme des étrangers, migrants de l'Empire perse ou de l'Iran et à ce titre non admissibles à la citoyenneté irakienne, habitants sans droits, rapidement cibles de politique de déplacements de populations, de transferts forcés et objet de domination. Des mesures similaires frappent les Kurdes irakiens, amenés à passer les frontières avec l'Iran, pour constituer un éphémère Kurdistan indépendant rapidement écrasé en 1946.

Se renforce alors un nouveau type de minorité : les réfugiés. Si la figure du réfugié grec ou arménien doté d'un passeport Nansen existe avant-guerre, ils restent peu nombreux et ne restent qu'exceptionnellement dans des camps. Or après 1945, le camp de réfugiés se généralise, et constitue une figure politique majeure dans le monde. Au Moyen-Orient, la création d'Israël en 1948 est concomitante de ce que les Palestiniens nomment la *Nakba*, la Catastrophe : dans la période qui court de l'annonce de la fin du mandat britannique à l'automne 1947 et la proclamation de la création d'Israël en mai 1948, la guerre entre communautés se déchaîne. Les transferts de populations arabes ou juives sont nombreux pour échapper aux violences. Le conflit israélo-arabe accentue le mouvement de population : les Arabes palestiniens quittent pour beaucoup les territoires en guerre. Ils gagnent la Cisjordanie sous gouvernement jordanien, Gaza sous autorité égyptienne, le Liban, la Jordanie et la Syrie. Le camp de réfugiés devient une figure pérenne, avec des points communs et des nuances importantes : point commun, l'office des réfugiés des Nations Unies (UNRWA) prend en charge la construction et l'entretien des camps et des réfugiés à qui des aides monétaires sont versées, des dispositifs de soin et de scolarisation sont mis en place. Mais, à la différence d'autres transferts de population qui se traduisent par une intégration progressive des réfugiés aux populations locales, les camps de réfugiés se pérennisent : les Etats arabes veulent voir dans l'existence d'Israël une parenthèse qui doit se refermer et permettre le retour des réfugiés dans leurs foyers. Or pour Israël, la nationalité israélienne n'est accordée qu'à ceux présents sur le territoire israélien lors de la création de l'Etat israélien qui ne peut reconnaître pour siens ceux qui ne vivaient pas sur place.

Le devenir des minorités constituées par les réfugiés varie selon les Etats d'accueil : à Gaza, où ils forment les trois quarts de la population, ils déstabilisent la société gazaouite autochtone qui conserve la propriété du sol. Dans le royaume jordanien, ils s'établissent en Cisjordanie et en Transjordanie. Ils bénéficient de la nationalité jordanienne. Mais leurs sorts basculent après la guerre des Six jours : dans les territoires occupés de Cisjordanie, les habitants des camps et les autochtones sont désormais placés sous autorités militaires israéliennes. En Transjordanie, ils concurrencent les Bédouins, qui constituent l'armature de l'Etat jordanien. Les conflits communautaires s'accroissent et sont aggravés par la résistance à Israël qui se fait jour dans les camps de réfugiés. Les représailles israéliennes d'une part, le mécontentement bédouin d'autre part face à l'affirmation progressive d'une force militaire palestinienne autonome de l'Etat conduit à septembre noir : l'armée jordanienne reprend le contrôle par la force de son territoire et les militants palestiniens survivants sont contraints à la fuite et à l'exil au Liban.

Au Liban, l'arrivée de cette nouvelle minorité en 1948 se traduit par la création de camps de réfugiés spécifiques, d'abord en toile, avant de devenir des bidonvilles. Surtout, la législation libanaise exclut d'accorder la nationalité libanaise aux réfugiés ; elle prohibe quatre-vingt métiers environ pour ne pas concurrencer les nationaux. Mais le gouvernement est contraint par les accords du Caire d'autoriser la constitution dans les camps de véritables bases arrière pour lutter contre Israël qui reste l'ennemi des Arabes. Un véritable *Fathaland* voit le jour à partir de 1969 jusqu'en 1982. La déstabilisation du fragile

équilibre libanais face aux coups de boutoirs palestiniens et israéliens fait basculer le pays dans la guerre civile en 1975 pour quinze ans.

C'est dans les camps qu'émerge à côté du nationalisme arabe un véritable mouvement nationalitaire palestinien : entre 1958 et 1967 se multiplient les organisations, toutes plus ou moins liées voire téléguidées par les puissances voisines ; les opérations militaires contre Israël sont peu nombreuses, et surtout symboliques. Elles redoublent à partir de 1968, et les Palestiniens se dotent d'une organisation autonome, l'OLP, dirigée par le dirigeant du Fatah, Yasser Arafat. Les actions terroristes portent à la connaissance des opinions publiques internationales la question palestinienne, qui obtient une reconnaissance en 1974 devant l'Assemblée générale de l'ONU. L'OLP est désormais le représentant reconnu du peuple palestinien, dont l'identité se forge et se renforce dans les camps.

Au Liban comme en Jordanie, les Palestiniens ont entrepris de subvertir l'Etat d'accueil pour mener à bien la résistance contre Israël. Mais ils ne sont pas les seuls alors à subvertir des Etats. Dans les Etats autoritaires qui administrent l'Iran, l'Irak, la Syrie ou l'Egypte, des minorités agissent également contre les Etats. Elles prennent des colorations politiques ou religieuses. En Iran, le parti communiste Tudeh, proche de Moscou, conteste depuis 1945 le pouvoir du Shah. Ces militants sont pourchassés, l'Iran relevant de la sphère d'influence occidentale. La nationalisation du pétrole par le gouvernement Mossadegh est présentée comme une action pro-communiste et justifie une intervention de la CIA pour le démettre. Après sa chute, les militants communistes sont poursuivis et incarcérés par la police secrète, la Savak. En Irak, les coups d'Etat se succèdent, et à chaque nouveau régime, les vaincus sont l'objet de répression et de meurtres.

L'Egypte présente un cas particulier, puisque les alliances internationales conclues par le Raïs évoluent. C'est en fait une nouvelle minorité qui se fait jour après 1928 et la fondation de la confrérie des Frères musulmans par Hassan al-Banna. Acteur d'une rénovation de l'Islam, il s'inscrit dans un courant apparu à la fin du 19^e siècle dans le monde musulman avec les enseignements de Al Afghani qui a sillonné l'Iran, la Syrie et l'Egypte. Il a proposé d'affronter les transformations du monde moderne par un approfondissement de l'Islam, un retour à la tradition des origines. Les Frères musulmans participent de la première guerre contre Israël, tolérés ensuite par Nasser, ils sont victimes d'une sévère répression. En prison de 1955 à 1966, Sayed al-Qutb publie peu avant sa mort un ouvrage qui réoriente la stratégie des Frères musulmans. Pour s'imposer, outre le travail de propagande qui doit se poursuivre, il ouvre la possibilité de prendre les armes contre des gouvernements estimant que leur pratique n'est pas pure, et qu'il convient de ré-islamiser société, Etat, pratiques de gouvernement et population. Un mouvement d'ampleur d'affirmation du monde islamique se fait alors jour, partout minoritaire jusqu'à la conquête du pouvoir par l'Ayatollah Khomeiny en Iran en 1979. Dans un premier temps, les confréries gagnent des membres, offrant services de proximité, aides sociales et scolaires. Elles contribuent à structurer de nouvelles minorités, que ce soit au Liban chez les Chiïtes dans les années 1970 ou en Egypte sous le successeur de Nasser. Ce dernier, pour faire face aux militants nationalistes ou communistes, n'hésite pas à autoriser les associations des Frères musulmans d'abord dans les universités puis dans la société, favorisant ainsi leur travail de ré-islamisation.

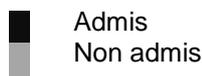
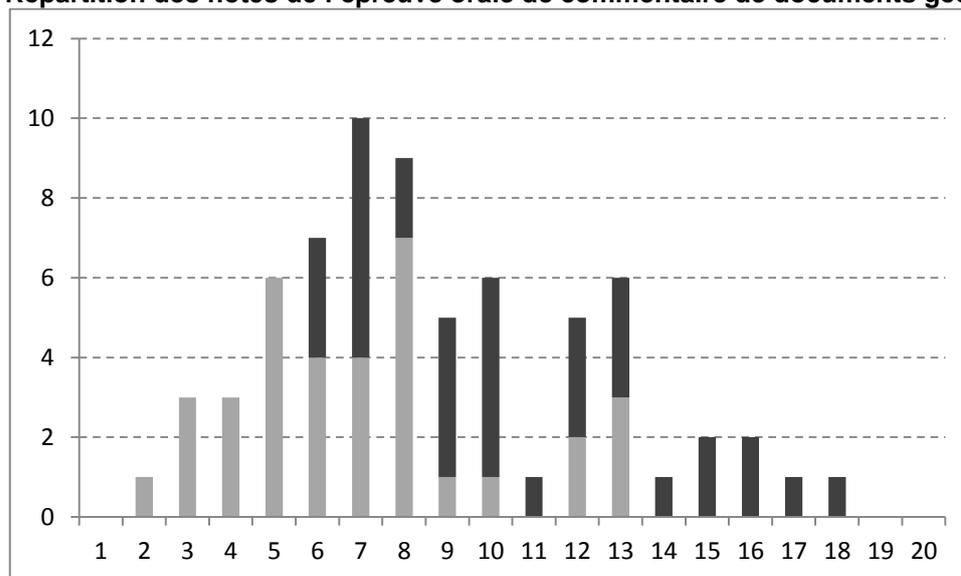
Le terme de minorité révèle donc de réalités différentes dans l'arc chronologique 1876 – 1980 : l'adjectif s'impose pour le préciser. Les minorités nationales sont actives pendant toute la période, mais se transforment, certaines obtiennent satisfaction et transforment des revendications nationalitaires en réalités nationales et étatiques. Les minorités religieuses, pour l'essentiel intégrées aux Etats impériaux, connaissent une péjoration de leur situation dans le cadre des Etats nations : si les privilèges que constituent les statuts personnels perdurent presque partout, elles se heurtent aux prétentions des Etats dont les politiques empiètent sur leurs prérogatives car tous ont prétention à intégrer les masses et à réguler la vie sociale. Quand elles sont politiques, les minorités trouvent peu de cadres d'expression pérennes au Moyen-Orient : la seule démocratie est Israël, ailleurs, les Etats plus ou moins autoritaires ne tolèrent par la manifestation de paroles minoritaires. Enfin, point commun récurrent à ces territoires, la présence de minorités suscite la convoitise des Etats étrangers, qui voient dans le soutien à telle ou telle minorité l'occasion d'accroître son propre rôle ou son influence dans l'espace étatique convoité.

3. Epreuves orales d'admission

3.1 Commentaire de documents géographiques

La moyenne générale de cette épreuve est de 8,72/20. Sur 69 candidats, 13 ont obtenu une note égale ou inférieure à 5/20 et 25 une note atteignant ou dépassant 10/20. Les candidats admis à l'agrégation ont obtenu une note moyenne 10,55/20.

Répartition des notes de l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques



Les prestations proposées en 2017 témoignent d'une bonne préparation d'ensemble. Beaucoup de candidats ont su faire preuve d'une solide maîtrise technique de l'exercice. Le jury souhaite néanmoins rappeler un certain nombre d'attendus. L'épreuve comprend deux étapes : un exposé de 30 minutes prononcé par les candidats puis un entretien de 25 minutes avec le jury.

Il est impératif de respecter le temps accordé et de prévoir une durée équilibrée entre les différentes parties de l'exposé, ce qui a, semble-t-il, représenté une difficulté pour un certain nombre de candidats. Si la plupart des candidats achèvent leur exposé entre la 28^e et la 30^e minute, beaucoup se trouvent dans l'obligation, ou bien d'allonger exagérément la conclusion s'ils ont terminé le développement trop tôt, ou bien de réduire la troisième partie et la conclusion aux cinq dernières minutes en raison d'un temps trop long consacré à l'introduction et à la première partie. Sans attendre un format standard, le jury souhaite que les différentes étapes de l'exposé bénéficient d'une durée équilibrée et maîtrisée. Cela suppose un travail d'entraînement tout au long de l'année mais également un travail rigoureux lors de la phase de réalisation du plan détaillé.

L'épreuve de commentaire de documents porte sur un corpus de 9 à 11 documents. Dans le cas où le corpus contient une carte topographique, le nombre de documents est inférieur afin de donner au candidat la possibilité de mener une étude plus détaillée. Tous les documents doivent être pris en compte et analysés par les candidats et aucune lacune n'est admise. Les corpus documentaires étant denses, le jury n'attend pas particulièrement que les candidats mobilisent des documents complémentaires. En revanche, s'ils le font, le recours à des documents extérieurs doit être parcimonieux, et motivé par des objectifs précis explicités au cours de l'exposé.

Le jury rappelle que l'épreuve de commentaire de documents porte sur les questions du programme de géographie thématique (en 2017, « représenter l'espace » et la « géographie des mers et des océans ») et de géographie régionale (en 2017, « l'Union indienne » et la « France des marges »). Tous les sujets se

rattachent à une de ces questions, certains pouvant en croiser plusieurs. Ils sont conçus de façon à accompagner les candidats dans leur étude. Le titre du corpus fournit un éclairage essentiel dont il convient absolument de tenir compte puisque le jury attend que les documents soient analysés à travers le prisme du sujet proposé, faute de quoi les candidats prennent le risque d'aboutir à une juxtaposition d'analyses désordonnées et éloignées des contenus escomptés parfois en perdant le lien avec la question du programme mobilisée. Pour autant, le jury n'attend pas une étude exhaustive des documents proposés mais un commentaire pertinent qui se rapporte au sujet et à la thématique étudiés. L'épreuve de commentaire de documents vise à évaluer la capacité des candidats à réinvestir les connaissances acquises dans le cadre de l'analyse empirique d'un ou de plusieurs cas concrets. Les documents doivent être étudiés grâce à des connaissances générales, des théories, des concepts ou des éléments factuels en lien avec les questions au programme mais relevant également d'une culture géographique affirmée. Trop de candidats semblent malheureusement oublier cette attente forte lorsqu'ils se trouvent confrontés aux documents, confinant leur travail à la paraphrase des documents ou à des descriptions idiographiques. La maîtrise des théories et des concepts géographiques est pourtant nécessaire à la mise en évidence et à l'explication des formes spatiales observées, éventuellement en les rapportant et en les confrontant à des modèles généraux d'organisation de l'espace. Le jury attend des candidats une bonne maîtrise des quatre questions au programme, que celles-ci soient anciennes (proposées depuis plusieurs années) ou nouvelles. Des lacunes importantes ont été trop souvent constatées, empêchant les candidats concernés de lire dans les documents la manifestation d'enjeux géographiques de portée générale.

Outre la mobilisation de connaissances solides, les candidats doivent également organiser leur exposé de façon rigoureuse et méthodique, compétence que l'on a heureusement retrouvée dans de très nombreuses présentations. Il s'agit là d'un point très positif que l'on peut espérer voir se confirmer au cours des prochaines sessions.

Les termes du sujet doivent être définis et mobilisés pour élaborer une problématique géographique. En aucun cas, les sujets ne doivent être considérés comme des évidences ou des faits transparents dont il conviendrait de repérer la trace dans les documents. L'exposé doit ainsi nourrir l'ambition de procéder à une évaluation démonstrative répondant à une question induite par le sujet. La pluralité des documents doit permettre aux candidats d'effectuer des comparaisons, des confrontations et, ce faisant, de souligner l'équivocité des objets en lien avec le sujet posé. Les phénomènes géographiques identifiables dans le corpus n'ont, par exemple, pas forcément la même signification pour tous les acteurs impliqués. Or, cette diversité de même que l'ambiguïté des termes du sujet sont sources d'enjeux multiples (de controverses épistémologiques ou sociales, de rivalités géopolitiques, de débats relatifs à la construction des territoires, à leur gestion, à leur développement, etc.). Chacun de ces enjeux est susceptible de justifier l'élaboration d'une problématique cohérente. En aucun cas, une juxtaposition de thèmes ou de questions sans lien entre elles ne saurait être admise comme la base d'une réflexion problématisée. Il importe donc de construire un questionnement qui servira de fil directeur tout au long de l'exposé. Celui-ci doit être précis, explicite et appuyé sur une logique accessible : rien ne sert de formuler des problématiques artificiellement compliquées. Le jury apprécie les analyses nuancées et les raisonnements dialectiques à condition que l'argumentation demeure digeste, cohérente et pertinente.

Comme les années précédentes, le jury a apprécié que les candidats présentent les différents documents du corpus en lien avec les axes d'analyse qu'ils ont choisi de développer pour structurer leur commentaire. De même, au cours du développement, les analyses de détail ont été d'autant mieux réussies que les éléments identifiés au sein des documents étaient replacés dans le cadre de la réflexion d'ensemble de l'exposé. Une telle préoccupation permettait de sélectionner les angles par lesquels étudier les documents et offrait un remède contre la tentation d'analyser chaque document comme un élément autonome. La capacité à intégrer l'analyse des documents dans une démonstration d'ensemble représente un critère important de discrimination entre les exposés. Dans le détail, l'analyse des documents ne doit pas négliger de mettre en relation les informations contenues dans les documents et les contextes dans lesquels ils sont produits et diffusés (identité des auteurs, objectifs poursuivis par l'édition du document, dits et non-dits du document, etc.). Il importe également de tenir compte du rôle des acteurs (ceux qui produisent les documents présentés et ceux qui sont évoqués dans les documents) afin de montrer comment les différentes formes d'appropriation de l'espace s'inscrivent dans des relations sociales complexes.

Sur le plan formel, le diaporama a été utilisé de façon pertinente par un grand nombre de candidats : pour cibler des éléments repérables dans les documents (textes ou images), pour rendre compte de phénomènes par la transcription de l'information (des données converties sous forme graphique par exemple), pour mettre visuellement en relation des documents, pour effectuer des zooms facilitant le changement d'échelle d'analyse ou pour schématiser le raisonnement développé. Il importe donc de se familiariser avec l'outil de présentation mis à disposition des candidats. Le jury attire l'attention sur le fait que seuls des vidéoprojecteurs seront à disposition des candidats à partir de la session 2018. À la place du

rétroprojecteur, les documents réalisés par les candidats seront scannés puis intégrés au diaporama. Le jury encourage par ailleurs la présentation progressive des documents construits par les candidats, au fur et à mesure de l'argumentation, plutôt que de proposer des schémas ou des croquis de synthèse plaqués abruptement à la fin de l'exposé.

L'entretien qui suit l'exposé s'est décomposé en trois temps : les questions à caractère pédagogique et didactique, les questions relatives au sujet lui-même et les questions portant sur les valeurs de la République. Les premières ne visent pas à tester les candidats sur des connaissances (des théories didactiques ou le contenu des programmes scolaires par exemple) mais sur leur aptitude à se projeter de façon concrète dans la pratique de l'enseignement. Les questions posées partent de points abordés au cours de l'exposé pour traiter de questions générales relatives à la pédagogie de la géographie (des thèmes, des notions, des types de support, etc.).

La deuxième partie, qui représente trois quarts du temps de l'entretien, se présente sous la forme d'une série de questions visant à permettre aux candidats de préciser le sens et le contenu des analyses présentées au cours de l'exposé, d'approfondir certains points insuffisamment développés, de dissiper d'éventuelles confusions ou d'élargir l'analyse si nécessaire. À travers les différentes questions posées, le jury cherche à mettre en valeur les compétences et les connaissances que les candidats n'ont pas eu l'occasion de mobiliser pendant l'exposé, quel que soit le niveau de ce dernier.

Pour la session 2017, la dernière partie de l'exposé était consacrée à un bref questionnement sur les valeurs de la République. Même si une connaissance minimale de ces dernières est attendue, il s'agit avant tout de tester ici l'aptitude des candidats à tenir compte des enjeux civiques liés à l'enseignement de la géographie, de l'histoire et de l'enseignement moral et civique, le traitement des débats de société et des questions sensibles susceptibles d'être abordés en classe ou la façon dont les valeurs, les principes et les moyens d'action sont susceptibles de s'articuler. Si la très grande majorité des candidats a fait preuve de prédispositions satisfaisantes et encourageantes, cette partie du questionnement suppose une réflexion cohérente avec l'engagement au service de la fonction publique que représente la candidature au concours de l'agrégation. Ce questionnement sur les valeurs de la République n'est pas nécessairement lié à l'épreuve de commentaire de documents et pourra être abordé dans n'importe laquelle des trois épreuves orales au cours de la prochaine session.

Arnaud BRENNETOT (Président de Commission), Clarisse DIDELON-LOISEAU, Nathalie REVEYAZ, Florence SMITS, Didier VYE

Liste des sujets :

Représenter l'espace

Représenter les conflits territoriaux

Document 1 : Le Haut-Karabakh : le réveil d'un conflit « gelé » Source : *Le Monde en cartes* - dimanche 10 avril - lundi 11 avril 2016 - <https://www.facebook.com/media/set/?set=a.782370641863827.1073741900.609529072481319&type=3> - consulté en 2017.

Document 2 : Un différend commercial Etats-Unis-Canada - Trump : conflit commercial avec le Canada. Source : *Le Figaro.fr avec AFP* - Mis à jour le 25/04/2017 à 06h12 | Publié le 25/04/2017 à 06h07 - consulté en 2017.

Document 3 : Logo fédérateur des opposants français : une recherche d'identité graphique. Source : Kevin Sutton, « L'affirmation d'une opposition française au « Lyon-Turin » : un conflit entre liminarité et intermédialité », *Revue de géographie alpine*, 104-1 | 2016, mis en ligne le 25 avril 2016, URL : <http://rga.revues.org/3213> - consulté en 2017.

Document 4 : Détruire les paysages urbains : l'urbicide ou la ville comme ennemie. Source : Bénédicte Tratnjek *Les paysages urbains en guerre : géosymboles, territorialités et représentations* - halshs-00515218 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00515218>, consulté en 2017.

Document 5 : Cartographier et nommer « l'internationale djihadiste » - Source : Philippe Rekacewicz, *Terrorisme, insurrection ou résistance : cartographier et nommer « l'internationale djihadiste »* - 8 juin 2015 - <https://visionscarto.net/djihadisme-international>, consulté en 2017.

Document 6 : Le Plan Loup, une réponse de l'État à un conflit socio-environnemental. Source : Jean-Benoît Bouron, *Le Plan Loup, une réponse de l'État à un conflit socio-environnemental*, Publié

le 27/04/2017 pour Géoconfluences - <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/plan-loup>, consulté en 2017.

Document 7 : Typologies des conflits urbains et périurbains. Source : *Observatoire des conflits urbains et périurbains*, Typologies des conflits urbains et périurbains

http://www.observatoireconflits.org/4.3_typologies.html - consulté en 2017.

Document 8 : La Somalie face aux déversements de résidus toxiques. Source : *Médiapart* - Les 10 conflits environnementaux les plus emblématiques du monde 21/07/2016 par Demaria Federico, <https://blogs.mediapart.fr/demaria-federico/blog/210716/les-10-conflits-environnementaux-les-plus-emblématiques-du-monde>, consulté en 2017.

Document 9 : Le conflit environnemental. Source : Lionel Laslaz, Le conflit environnemental, *Hypergé*, <http://www.hypergeo.eu/>, consulté en 2017.

Document 10 : Après la guerre : l'exemple de la topographie de la terreur – Berlin. Document 10a : Le quartier général de la Gestapo, (vers 1947) n° 8 Prinz-Albrecht-Strasse (aujourd'hui Niederkirchner Strasse), Peter Reichel, *L'Allemagne et sa mémoire*, Paris, Odile Jacob, mars 1998 p. 170. Document 10b : Le « terrain Prinz-Albrecht », 1968, Peter Reichel, *L'Allemagne et sa mémoire*, Paris, Odile Jacob, p. 170. Document 10c : Vue cavalière de la Fondation Topographie de la Terreur, site Internet de la Fondation de la topographie de la Terreur, <http://www.topographie.de/en/the-historic-site/>, consulté en 2017.

Représenter les frontières

Document 1 : Campagne d'affichage urbain exposition Frontières, Musée national de l'histoire de l'immigration, consulté en 2017.

Document 2 : Toujours plus de murs dans un « monde sans frontières », Delphine Papin et Bruno Tertrais, *Carto le Monde en cartes*, n° 41, mai-juin 2017, p. 16-17.

Document 3 : Itinéraire migratoire de l'Afghanistan à la France, Anne-Laure Amilhat-Szary et Sarah Mekdjian, Carte à la une : les frontières vues du sol et du ciel, navigation dans un itinéraire migratoire. Source : geoconfluences.ens-lyon.fr.

Document 4 : Manifestation dans l'aéroport de Dallas contre le décret limitant les entrées aux Etats-Unis de ressortissants de sept pays. Source : *Libération*, « Le décret anti-musulmans de Donald Trump a conduit à la révocation de 100 000 visas », 29 janvier 2017, Photo Getty Image, http://www.liberation.fr/planete/2017/01/29/le-decret-anti-musulmans-de-donald-trump-a-conduit-a-la-revocation-de-100-000-visas_1544776, consulté en 2017.

Document 5 : Un cartographe confronté à la représentation des frontières, Source : Philippe Rekacewicz, un cartographe confronté à la représentation des frontières, *Geoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontViv.htm>, consulté en 2017.

Document 6 : Document 6a : Les populations palestiniennes et israéliennes dans la médina d'Hébron. Source : Pascal Mannaerts, *Ségrégation Hébron, Palestine* [http://www.geo.fr/voyages/guides-de-voyage/asia/israel/\(onglet\)/photos/\(offset\)/20](http://www.geo.fr/voyages/guides-de-voyage/asia/israel/(onglet)/photos/(offset)/20), consulté en 2017 - Document 6b : Hébron, une ville deux communautés - Document 6c : La séparation des populations dans la vieille ville d'Hébron, Source des documents 6b et 6c : Guy Delisle, *Chroniques de Jérusalem*, Édition Delcourt, 2011, p.116 et 118-119.

Document 7 : La frontière du Brenner, Brennero. Document 7a : Borne frontière au col du Brenner, Brennero. Source : K. Sutton, Borne frontière au col du Brenner, Brennero, août 2012. Document 7b : L'Autriche rétablit sa frontière avec l'Italie. Source : *Courrier international*, « Migrants. L'Autriche rétablit sa frontière avec l'Italie », 28/04/2016. <http://www.courrierinternational.com/article/migrants-lautriche-retablit-sa-frontiere-avec-litalie>, consulté en 2017

Document 8 : Jérusalem, religion et bruits de la ville, cacophonie et co-existence. Source : Roni Levit, *Israël / Palestine cartographie subjective non conventionnelle*, Edition Aphorisma 2014, p. 14-15.

Document 9 : L'espace caribéen, de multiples contentieux de basse intensité. Source : *Atlas Caraïbe*, Découpage de la mer -<http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-122.html>, consulté en 2017.

Document 10 : Montgenèvre – Haute Alpes. Document 10a : Extrait de la carte topographique Briançon, 1/25 000, n° 3536 OT Source : IGN - Document 10b : Extrait carte de l'état-major, 1820-1866 en couleurs. Source : IGN – *Géoportail* - Document 10c : Extrait de la *carte ASF Briançon Sestrière 10, 1/25 000*, IGN, Union Européenne, Club alpin français, Istituto gépgraphico militare, Club alpino italiano, Firenze 2001.

Représenter les îles

Document 1 : Les îles à la croisée de la géographie et de l'imaginaire, Nathalie Bernardie-Tahir, *L'usage de l'île*, Editions Pétra, 2011, p. 246, 347.

- Document 2 : Arearea dit aussi Joyeusetés. Source : Paul Gauguin *Arearea dit aussi Joyeusetés*, décembre 1892, huile sur toile, RMN-Grand Palais-Musée d'Orsay.
- Document 3 a et b : Dessine-moi une île, « cartographie mentale » en CPGE, François Arnal. <https://visionscarto.net/dessine-moi-une-ile>, consulté en 2017. Document 3a : Classification des dessins réalisés de 2013 à 2015. Document 3b : Le nuage de mots de l'île archétypale, mots clés récoltés dans les descriptions des îles par les élèves.
- Document 4 : Vaiana, la légende du bout du monde. Source : Studio Pixar pour Disney, 2016. <https://www.disney Pixar.fr/films/198-vaiana-la-legende-du-bout-du-monde.html>, consulté en 2017.
- Document 5 : Plaque de Timbres commémorative à l'occasion du 450^e anniversaire de la découverte des îles Galapagos. Source : site privé d'un philatéliste. http://www.amphila.com/index2.php?&page_en_cours=53, consulté en 2017.
- Document 6 : L'île mystérieuse. Source : Jules Verne, 1875, *L'île mystérieuse*, p. 94-95. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1033380?rk=21459;2>, consulté en 2017.
- Document 7 : Le statut des îles dans l'arbitrage portant sur la mer de Chine méridionale. Source : Yann Tephany, programme Human Sea, *Le statut des îles dans l'arbitrage portant sur la mer de Chine méridionale* - <http://humansea.hypotheses.org/678>, consulté en 2017.
- Document 8 : Catalogue Club Méditerranée – Maldives. Source : Site Internet du voyageur Club méditerranée <https://www.clubmed.fr/r/Kani/y>, consulté en 2017.
- Document 9 : Maldives : le soleil, le sable et le sang. Source : Frantz Vaillant, *TV5 Monde*, 01/02/2016, <http://information.tv5monde.com/info/maldives-le-soleil-le-sable-et-le-sang-84192>, consulté en 2017.
- Document 10 : Schéma d'une typologie des insularités dans les petits espaces insulaires. Source : François Taglioni, 2006, « Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique », *Annales de Géographie*, t. 115, n° 652, p. 664-687.
- Document 11 : Données relatives aux régions ultrapériphériques, *Fiche technique de l'Union européenne*, http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuld=FTU_5.1.7.html, consulté en 2017.

Géographie des mers et des océans

La haute mer

- Document 1 : La haute mer, un no man's land en quête de droits. Source: Martine Valo, *Le Monde*, 28/03/2016, http://www.lemonde.fr/pollution/article/2016/03/28/l-onu-ouvre-les-negociations-sur-la-haute-mer_4891166_1652666.html, consulté en 2017.
- Document 2 : La haute mer et le principe de liberté. Source : Jean-Pierre Beurier, « Les compétences de l'État riverain au-delà de la mer territoriale », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 2013-4.
- Document 3 : La lutte contre la piraterie dans l'océan Indien. Source : Gonzague Aizier, « La haute mer, un espace et des libertés à protéger », in C. Poirier-Coutansais (dir.), 2015, *La Terre est bleue. Atlas de la mer au XXI^e siècle*, Paris, Les Arènes.
- Document 4 : Les délimitations issues de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM ou UNCLOS en anglais), dite Convention de Montego Bay (1982). Document 4a : Les limites des 200 milles marins. Source : Jean-François Pezot in Tristan Lecoq et Florence Smits (dir.), 2016, *Enseigner la mer*, Canopé. Document 4b : Mesurer la ZEE. Source : Jean-Benoît Bouron, 2017, « Mesurer les Zones Économiques Exclusives », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/geographie-appliquee/mesurer-les-zee>, consulté en 2017.
- Document 5 : De multiples navires. Document 5a: Vendée Globe 2016-2017. Source : *La Croix*, 11/02/2017, <http://www.la-croix.com/Sport/Quel-parcours-8e-edition-Vendee-Globe-2016-11-02-1200800308#/imageZoom>, consulté en 2017. Document 5b : Croisières transatlantiques. Source : capture d'écran du site Costa Croisière. <http://www.costacroisieres.fr/B2C/F/ShoppingV4/Pages/NewCruiseList.aspx?macro=TRANSATLANTIC&Period=201711&DepPort=&ShipCode=&afDurs=&afSCruises=&afPaxTypes=&afTrf=&afCalPorts=&afSDiscs=&afPRanges>, consulté en 2017. Document 5c : Principales routes maritimes d'après le système AMVER en 2011. Source : *Wikipedia*, <https://en.wikipedia.org/wiki/AMVER#/media/File:Amver-density-july-2011.png>, consulté en 2017.
- Document 6 : Les principaux câbles sous-marins. Source : Jean-François Pezot, in Tristan Lecoq et Florence Smits (dir.), 2016, *Enseigner la mer*, Canopé.
- Document 7 : Les grandes conventions internationales applicables à bord des navires. Source : Gonzague Aizier, 2015, « La haute mer, un espace et des libertés à protéger », in Cyrille Poirier-Coutansais, *La Terre est bleue. Atlas de la mer au XXI^e siècle*, Paris, Les Arènes.

Document 8 : Les aires marines protégées de haute mer en Atlantique du nord-est (OSPAR). Document 8a : Présentation d'OSPAR. Document 8b : Carte des zones protégées par OSPAR. Document 8c : Zones de gestion de la pêche profonde de la CPANE. Source des documents 8a, 8b, 8C, OSPAR, [opsar_brochure_amp_haute_mera4_fr_w/pdf](#). Consulté en 2017.

Document 9 : Trois exemples d'acteurs. Document 9a : L'Organisation maritime internationale. Source : *Géoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/organisation-maritime-internationale-omi>, consulté en 2017. Document 9b : Le tribunal international du droit de la mer. Source : *Ministère des affaires étrangères*, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/justice-internationale/contentieux-international/tribunal-international-du-droit-de/>, consulté en 2017. Document 9c : L'Autorité internationale des fonds marins. Source : Autorité internationale des fonds marins, <https://www.isa.org.jm/fr/propos-de-l%E2%80%99autorite-internationale-des-fonds-marins>, consulté en 2017.

La France et la mer

Document 1 : France : les enjeux maritimes. Source : Centre d'études stratégiques de la Marine, 2016, « Ambition navale au XXI^e siècle », *Études marines*, hors-série.

Document 2 : La Marine nationale en chiffres au 15/01/2017. Source : *La Marine nationale en chiffres*, Marine nationale, mai 2017.

Document 3 : La France et ses ports. Source : Magali Reghezza-Zitt, 2013, « La France. Une géographie en mouvement », *La Documentation photographique*, n° 8096, La Documentation française, Paris.

Document 4 : Les aires marines protégées. Document 4a : Évolution de la proportion des eaux françaises couvertes par au moins une aire marine protégée. Document 4b : Les parcs naturels marins et projets de parcs. Document 4c : Stratégie nationale de création d'aires marines protégées à court terme. Document 4d : Part des eaux françaises par zone géographique. Source : Agence des aires marines françaises, 2017, *Synthèse et chiffres clés relatifs aux aires marines protégées françaises*.

Document 5 : le poids de la mer dans l'économie française. Source : Fondation de la Mer, Boston Consulting Group. *Premier baromètre de la maritimisation de l'économie française. L'économie bleue, moteur de la croissance verte*. Février 2017.

Document 6 : la mer et les régions en France. 6a : part de l'emploi maritime dans l'emploi total et importance relative du tourisme maritime en 2012 dans les régions maritimes. 6b : importance de l'emploi maritime par zone d'emploi en 2012. Source : « L'économie maritime : des activités diverses et localisées ». *INSEE Première* n°1573, 03/11/2015.

Document 7 : les Français et la mer. 7a : lieu de vie préféré des Français de métropole. 7b : usage de la mer par les Français de métropole et d'outre-mer, dans différents domaines. Source : « Les Français et la mer : perceptions et attachements », *Les fiches thématiques de l'Observatoire National de la Mer et du Littoral*, septembre 2012.

Document 8 : la pêche en France. 8a : pêche fraîche et pêche congelée par région en 2012. 8b : ventes déclarées en halles à marée en 2013. Source : « Les filières pêche et aquaculture en France. Chiffres-clés, édition avril 2014 », *Les cahiers de FranceAgriMer*.

Document 9 : la recherche et la mer. 9a : page d'accueil des pôles mer. Source : <http://www.pole-mer.fr>, consulté en juin 2017. 9b : la filière des énergies marines renouvelables (EMR). Source : Anne-Claire Poirier, « les premiers chiffres de la filière EMR en France », <https://www.greenunivers.com/2017/03/les-premiers-chiffres-de-la-filiere-emr-en-france-159838/>, consulté en 2017.

Document 10 : des entreprises leaders à l'échelle mondiale. 10a : Bénéteau (navire de plaisance). Source : *Challenges*, 20/02/2017 <http://bourse.blogs.challenges.fr/archive/2017/02/20/beneteau-un-discret-leader-mondial-110736.html>, consulté en 2017. 10b : Orange Marine (câblé sous-marin). Source : <http://marine.orange.com/fr/Accueil>, consulté en 2017. 10c : STX (construction navale). Source : *La Croix*, 06/04/2016, <http://www.la-croix.com/Economie/France/La-France-confirme-place-dans-construction-grands-navires-2016-04-06-1200751591>, consulté en 2017. 10d : CMA-CGM (armateur). Source : *La Croix*, 09/02/2017 <http://www.la-croix.com/Economie/Entreprises/Larmateur-CMA-CGM-nouveau-capitaine-2017-02-09-1200823683>, consulté en 2017.

Document 11 : la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Source : Anne Lenormand. Groupe Caisse des Dépôts, 27/02/2017, <http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250278687787>, consulté en 2017.

La pêche dans les mers et les océans. Etude géographique

Document 1 : Des ressources halieutiques sous pression. Source : S. Le Roux « Surpêche et pêche illégale: ne rien lâcher » in C. Poirier-Coutansais (dir), *Terre est bleue. Atlas de la mer au XXI^e siècle*, Les Arènes, Paris, 2015.

Document 2 : Zone de pêche et production halieutique par pays. Source : J-M Cousteau, Ph. Vallette, *Atlas de l'océan mondial*, Autrement, 2006.

Document 3 : « L'Afrique se mobilise contre les pêcheurs chinois illégaux ». Source : S. Le Belzic, *Le Monde*, 11 janvier 2016.

Document 4 : Des bateaux et des pêches. 4a : thonier-senseur, « Pêche: vingt bateaux-usines de l'UE mis au pilori par Greenpeace », AFP, publié par *Métro* le 04/11/2014. 4b : pêcheurs au Sri-Lanka. 5 c : proportion de navires de pêche en mer motorisés et non motorisés en 2014, total par région. 5d : répartition par taille et par région des navires de pêche motorisés en 2014. Source : doc 5 b, c et d : *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous*. FAO, 2016.

Document 5 : TAC et quotas de pêche 2015 (extrait du poster). Source : https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/docs/body/poster_tac2015_fr.pdf

Document 6 : Production et consommation par zone de pêche. Source : J-F Pezot pour Canopé in *Enseigner la mer*. T. Lecoq et F. Smits (dir), Canopé, 2016.

Document 7 : Statistiques de la pêche marine. 7a : évolution des captures mondiales (données séparées pour les anchois du Pérou). 7b : utilisation et offre de poissons dans le monde. 8c : principaux pays producteurs. Source : *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous*. FAO, 2016.

Document 8 : Les fluctuations du prix du gazole et la pêche. R. Pochet et J. Grass « Prix du gazole. La filière pêche cicatrise ». *Le Télégramme*. 6 janvier 2015.

Document 9: Le développement des filières courtes. J. Bouré, « Démarrage en côtes », *Elle à Table* n° 112, mai-juin 2017.

Document 10: « En 40 ans, l'homme a provoqué la disparition de la moitié des animaux marins ». Source : *Les Echos*, 16/05/2015.

Le fond des mers et des océans. Étude géographique

Document 1 : 40 000 km de pipelines dans le golfe du Mexique. Source : C. Lanzi, *L'atlas économique de la mer 2016*, Hors série. Le Marin. 2015.

Document 2 : les principaux câbles sous-marins. Source : J-F. Pezot, *Enseigner la Mer* (Tristan Lecoq, Florence Smits, dir), Canopé, 2016.

Document 3 : mers et océans, des mondes en mouvement. 3a : mouvements tectoniques et hydrodynamiques. Source : J-F. Pezot, *Enseigner la Mer* (Tristan Lecoq, Florence Smits, dir), Canopé, 2016. 3b : le tsunami, la conséquence d'un séisme. Source : Cours sur les séismes, Université Laval, Québec. <http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/s1/seismes.html>, consulté en 2017.

Document 4 : distribution globale des ressources minérales marines. Source : Lucie Lautrédou, « Une réserve de minéraux ». *La terre est bleue. Atlas de la mer au XXI^e siècle*. C. Poirier-Coutansais (dir), Les Arènes, 2015.

Document 5 : la Zone et l'Autorité internationale des fonds marins. 5a : texte, Source : Marta Chantal Ribeiro « Qu'est-ce que la « Zone » et l'Autorité internationale des fonds marins ? », Institut océanographique de Monaco, http://www.peche.pf/IMG/pdf/qu_est_ce_que_la_zone_et_l_autorite_internationale_des_fonds_marins.pdf, 5b : les divisions issues de la Convention de Montego Bay. Antoine Frémont et Anne Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes ». *La Documentation photographique* n°8104, mars-avril 2015.

Document 6 : la pêche sur le fond des océans. 6a : la pêche au chalut, 6b : la pêche de merlu au chalut en Afrique du Sud. 6a : Ifremer, <https://www.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins/Chalut-de-fond> ; 6b : Marine Stewardship Council, <https://mscpechedurable.wordpress.com/2016/04/07/certains-engins-de-peche-sont-ils-plus-durables-que-dautres/> ; 6c : Slow Food, http://slowfood.com/slowfish/pagine/fra/pagina.lasso?-id_pg=43, consulté en 2017.

Document 7 : le sentier sous-marin de la réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls. Source : <http://www.ledepartement66.fr/136-le-sentier-sous-marin-entierement-commente-grace-au-tuba-fm.htm>.

Document 8 : les évolutions des techniques de forage profond et de la production de pétrole offshore entre 2005 et 2035. Source : Antoine Frémont, Anne Frémont-Vanacore « Géographie des espaces maritimes », *La Documentation photographique* n°8104, mars-avril 2015.

Document 9 : l'exploitation de la flore et de la faune des grands fonds. Source : Centre d'études stratégiques de la Marine, « *Abysses* ». *Etudes marines* n°8, juin 2015.

Document 10 : Parcourir les fonds marins. 10a : Les sous-marins civils. Source : Entretien avec Gabriel Gorsky, directeur de recherche au laboratoire d'océanographie de Villefranche-sur-Mer par Anne-Gaëlle Rico. *Le Monde* 26/03/2012, http://www.lemonde.fr/sciences/article/2012/03/26/fonds-marins-75-des-zones-tres-profondes-restent-inexplorees_1676015_1650684.html, consulté en 2017. 10b : militaires. Source : Laurent Letot et Franck Maire « l'art de la guerre navale à la conquête des abysses ». « *Abysses* ». *Etudes marines* n°8, juin 2015, Centre d'études stratégiques de la Marine. 10c : photographie de l'avant de l'épave du Titanic. Source : <http://titanic.pagesperso-orange.fr/page163.htm>, consulté en 2017. 10d : affiche du film 20 000 lieues sous les mers, 1954. Source : http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=5040.html, consulté en 2017

Mers, océans et réchauffement climatique

Document 1 : les régions côtières menacées par le réchauffement climatique. Source : Jean-Michel Cousteau, Philippe Vallette, *Atlas de l'océan mondial*, Autrement, Paris, 2007

Document 2 : les courants profonds. 10a : le « tapis roulant » des océans. Source : Anne Lefèvre-Balleydier, *Petit atlas des mers et océans*, Petite encyclopédie Larousse, 2009

Document 3 : la progression des eaux acides. Source : Alexia Pognonec, « climat : le grand chambardement », *La Terre est bleue. Atlas de la mer au XXI^e siècle*, C. Poirier-Coutansais (dir), Les Arènes, 2015

Document 4 : les évolutions de la biodiversité marine. Philippe Cury, *Biodiversité marine exploitée et changement climatique*, IRD. http://www.surfrider.eu/wp-content/uploads/2015/11/biodiversite_marine_exploitee.pdf, consulté en 2017

Document 5 : mers et océans, des espaces de régulation thermique. 5a : carte. 5b : El Niño. Source : Antoine Frémont et Anne Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes ». *La Documentation photographique* n°8104, La Documentation française, Paris, mars-avril 2015

Document 6 : l'évolution de l'Arctique. 6a : l'Arctique une nouvelle frontière. 6b : les passages arctiques. Source 6a et 6b : Antoine Frémont, Anne Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes ». *La Documentation photographique* n°8104, La Documentation française, Paris, mars-avril 2015. 6c : en Arctique, la température excède la normale de 20°C. Source : Pierre Le Hir, *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/climat/article/2016/11/24/en-arctique-la-temperature-excede-de-20-c-la-normale_5037359_1652612.html#p6hpdQKZTiW4zvWm.99, consulté en 2017.

Document 7 : la montée du niveau des mers. 7a : élévation du niveau de la mer entre octobre 1992 et février 2012. Source : <http://www.lefigaro.fr/environnement/2012/09/25/01029-20120925ARTFIG00568-l-elevation-du-niveau-des-mers-n-est-pas-uniforme-sur-terre.php>, consulté en 2017. 7b : élévation du niveau des mers en 2050 et en 2100. Source : Antoine Frémont, Anne Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes ». *La Documentation photographique* n°8104, La Documentation française, Paris, mars-avril 2015

Document 8 : les îles Kiribati face à la montée des eaux. Source : *Les Grands formats du Monde*, http://www.lemonde.fr/planete/visuel/2015/09/19/les-iles-kiribati-enfer-et-paradis_4753156_3244.html#C9Dzi7bk4XOybZG4.99, consulté en 2017

Document 9 : la dégradation de la Grande Barrière de Corail. 9a : les menaces qui affectent la Grande Barrière. Source : *CnewsMatin*, <http://www.cnewsmatin.fr/monde/2017-05-26/10-consequences-concretes-du-rechauffement-climatique-715454>, consulté en 2017. 9b : corail vivant. Source : UNESCO, http://whc.unesco.org/uploads/thumbs/site_0154_0015-500-333-20151104132201.jpg, consulté en 2017. 9c : corail mort. Source : *Le Monde*, 20/04/2016, http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2016/04/20/en-australie-93-de-la-grande-barriere-de-corail-a-blanchi_4905329_1652692.html, consulté en 2017

La pollution des mers et des océans

Document 1 : la hausse du niveau sonore dans les océans. Source : <https://mrmondialisation.org/pollution-sonore-des-occeans/> consulté en 2017.

Document 2 : pollution et chaîne alimentaire. 2a : la pollution des cours d'eau. Source : <http://pico92.over-blog.com/article-29091286.html>, consulté en 2017. 2b : mercure et chaîne alimentaire marine. Source : <http://www.synergiealimentaire.com/quels-poissons-consommer/>, consulté en 2017.

Document 3 : Les 12 plus importantes marées noires. Source : <https://www.unecartedumonde.fr/2010/06/la-carte-du-monde-des-12-pires-marees-noires-de-lhistoire/>, consulté en 2017.

Document 4 : expédition le 7^e continent. 4a : Les plastiques envahissent les océans. Sauvez-les... avec votre smartphone (texte et dessin). Source : Sciences et Avenir 05/10/2015,

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/mers-et-oceans/les-plastiques-envahissent-les-oceans-sauvez-les-avec-votre-smartphone_19772, consulté en 2017. 4b : Dominique Serafin, *Le monstre de plastiques*. Expédition 7^e continent. Martinique 2016. (La BD relate ce qui a mené Patrick Deixonne à lancer cette expédition ainsi que les principaux résultats des différentes expéditions menées).

Document 5 : les espèces invasives. Source: Claire de Marignan, « Eaux troubles », C. Poirier-Coutansais (dir), *La terre est bleue. Atlas du XXI^e siècle*. Les Arènes. Paris. 2015

Document 6 : les conséquences du naufrage de l'Erika (12 décembre 1999). Source : présentation du rapport du CESR Pays-de-la-Loire paru le 14 décembre 2000. (2 diapositives) <http://ceser.paysdelaloire.fr/les-consequences-economiques-et-environnementales-de-la-maree-noire-de-lerika-dec-2000.html>, consulté en 2017

Document 7 : dégazages en mer : un crime encore peu puni. Source : *20 Minutes*, 13/09/2013 <http://www.20minutes.fr/planete/1217579-20130903-20130903-degazages-mer-crime-encore-peu-puni>, consulté en 2017

Document 8 : les émissions des navires de commerce. Source : Marjorie Doudnikoff, *Réduire les émissions du transport maritime: les politiques publiques et leurs impacts sur les stratégies des compagnies maritimes de lignes régulières*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris-Est, le 26 mai 2015, (non publiée).

Document 9 : les conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima. Antoine Frémont, Anne Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes ». *La Documentation photographique* n° 8104. La Documentation française. Paris. Mars-avril 2015

Document 10 : les zones mortes se multiplient dans les océans. Source : Clémentine Thiberge, *Le Monde*, 05/12/2016, http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/12/05/les-zones-mortes-se-multiplient-dans-les-oceans_5043712_3244.html, consulté en 2017. (2 diapositives)

Mers et océans: protection de la faune et de la flore

Document 1 : Limiter la « pêche fantôme ». Emmanuelle Dupeux, « Des filets biodégradables contre la « pêche fantôme » testés dès 2018 ? ». *La Voix du Nord*. 17/01/2017 <http://www.lavoixdunord.fr/104541/article/2017-01-17/des-filets-biodegradables-contre-la-peche-fantome-testes-des-2018>, consulté en 2017

Document 2 : Quelques grandes conventions internationales. Source : Gonzague Aizier, « La haute mer, un espace et des libertés à protéger », in Cyrille Poirier-Coutansais (dir), *La Terre est bleue. Atlas de la mer au XXI^e siècle*. Les Arènes. Paris. 2015

Document 3 : La certification MSC. Source : Martine Valo « Polémique autour du label « pêche durable », *Le Monde*, 30/11/2016, http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/11/30/polemique-autour-du-label-peche-durable_5040914_3244.html#O88LL60geIIUbvYz.99 consulté en 2017

Document 4 : L'accord relatif à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et de grands migrateurs (2 diapositives). Source : « L'accord sur les stocks de poissons: teneur et impact ». ONU, mai 2010. http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/reviewconf/FishStocks_FR_B.pdf, consulté en 2017

Document 5 : Parcs marins, une protection sous contraintes. Source : Antoine Frémont, Anne Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes ». *La Documentation photographique* n°8014, La Documentation française, mars-avril 2015 http://www.peche.pf/IMG/pdf/qu_est_ce_que_la_zone_et_l_autorite_internationale_des_fonds_marins.pdf, (b : les divisions issues de la Convention de Montego Bay). Antoine Frémont et Anne Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes ». *La Documentation photographique* n°8104, mars-avril 2015

Document 6 : Les aires marines protégées (AMP) en France et dans le monde. 6a : le réseau des AMP en métropole. Source: *L'aire marine* numéro 36, mars 2017. Agence française pour la biodiversité, consulté en 2017. 6b : les surfaces protégées par région UICN. Source : Lionel Laslaz (dir), Samuel Depraz, Stéphane Guyot, Stéphane Héritier. *Atlas mondial des espaces protégés*. Autrement, 2012. 6c : les aires protégées en 2013. Source : <https://www.notre-planete.info/actualites/3862-carte-oceans-zones-protection>, consulté en 2017

Document 7 : TAC et quotas, un choix entre responsabilité collective et enjeux individuels. Source : Laurent Baranger in *L'atlas économique de la mer*. Le Marin, hors-série, 2015

Document 8 : Les aires marines protégées de haute mer en Atlantique du nord-est (OSPAR). Source : <http://www.aires-marines.fr/Documentation/Les-aires-marines-protégees-de-haute-mer-en-Atlantique-nord-est-OSPAR>, consulté en 2017.

Document 9 : Un pétrolier européen vert contre les marées noires. Source : Martine Robert. *Les Echos*. 29/03/1993. https://www.lesechos.fr/23/09/1993/LesEchos/16482-137-ECH_un-petrolier-europeen-vert-contre-les-marees-noires.htm, consulté en 2017

Le Pacifique et les risques océaniques

Document 1 : La Grande Vague de Kanagawa. Source : *Hokusai Katsushika*, 1831, *Les Trente-Six Vues du mont Fuji*

Document 2 : Les plaques lithosphériques. Source : *Atlas du 21^e Siècle*, 2000, éditions Nathan

Document 3 : Projections d'ici 2100 des risques d'inondation et de submersion dans le monde. Source : *Human Dynamics of Climate Change*, 2014, *Projet scientifique britannique associant le Met Office (Centre d'études météorologiques du Royaume-Uni) et le Ministère des Affaires Étrangères*. [En ligne] <http://www.metoffice.gov.uk/climate-guide/climate-change/impacts/human-dynamics>

Document 4 : Les « super-typhons » en Asie du Sud-Est. Source : *site internet méridianes Géo*, 2013. <https://meridianes.org/2013/11/11/philippines-le-devastateur-typhon-haiyan/>

Document 5 : L'ENSO (El Niño Southern Oscillation). Sources : Fléchet Grégory, 2015, *El Niño, l'enfant terrible du climat est de retour*, *Le Journal du CNRS*, 12.10.2015 [En ligne] <https://lejournald.cnrs.fr/articles/el-nino-lenfant-terrible-du-climat-est-de-retour> (doc. 5a) - Agence Nationale américaine Océanique et Atmosphérique (NOAA), 2016. [En ligne] <https://www.esrl.noaa.gov/psd/enso/mei/> (doc. 5b) - Météo France, *El Niño à son maximum*, *météofrance actualités*, 18/12/2015. [En ligne] <http://www.meteofrance.fr/actualites/31813819-el-nino-a-son-maximum> (doc. 5c)

Document 6 : Les incendies en Indonésie en 2015. Sources : *Journal Le Monde*, *Les feux de forêt indonésiens asphyxient l'Asie du Sud-Est*, 28/10/2015 [En ligne] http://www.lemonde.fr/pollution/article/2015/10/28/les-feux-de-foret-indonesiens-asphyxient-l-asie-du-sud-est_4798324_1652666.html#3Lb08spOPUTyqkxC.99 (doc. 6a) - Source : Reuters/Olivia Harris, *Kuala Lumpur (Malaisie, 13 septembre 2015)*, [En ligne] <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/739687/semaine-images-actualite-19-septembre> (doc. 6b)

Document 7 : L'évolution de l'économie de la pêche au Pérou depuis 1950. Source : *site internet Aquablog*, 2014, <http://aquaculture-aquablog.blogspot.fr/2014/12/news-peche-monde-asie-afrique-oceanie.html>

Document 8 : Le réseau de surveillance des tsunamis. Source : *Journal La Tribune de Genève*, *La science progresse dans les systèmes d'alerte aux tsunamis*, 22/12/2014 [En ligne]. <http://www.tdg.ch/monde/science-progresse-systemes-alerte-tsunamis/story/30663422>

Document 9 : Atolls et changement climatique. Sources : Longépée Esméralda, 2015, *Les atolls, des territoires menacés par le changement climatique global ? L'exemple de Kiribati (Pacifique Sud)*, *Géococonfluences*, [En ligne] <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/corpus-documentaire/Kiribati> (doc. 9a) – *site de médias australien ABC* <http://www.abc.net.au/news/2013-03-04/pacific-warriors-climate-change-action/4550898> (doc. 9b)

La Marine française : un outil géostratégique

Document 1 : L'évolution de la Marine française (à gauche) et son rapport aux autres puissances navales (à droite) Source : Centre d'étude stratégique de la Marine française, « *Ambition navale au XX^e siècle* », *Etudes marines, hors-série*, 112 p.

Document 2 : Les enjeux de la zone Antilles pour la Marine française Source : *Cols bleus, le magazine de la Marine nationale*, n° 3048, mai 2016, p. 23.

Document 3 : La protection des approches maritimes et des sites sensibles en métropole Source : *Cols bleus, le magazine de la Marine nationale*, n° 3048, mai 2016, p. 23.

Document 4 : La Marine française dans le Monde Source : Ministère de la Défense française. <http://www.defense.gouv.fr/content/download/498131/8477086/DIM%20de%20poche.pdf> Consulté en 2017.

Document 5 : Le Groupe Aéronaval français Source : *Cols bleus, le magazine de la Marine nationale*, n° 3024, décembre 2013, p. 14-15.

Document 6 : Les Etats-Unis, « thalassokrator » Source : Royer P., 2012, *Géopolitique des mers et des océans*, Paris, PUF.

Document 7 : La base navale de Toulon Source : *Cols bleus, le magazine de la Marine nationale*, n° 3017, juillet 2013, p. 14-15 et *Google Earth*, consulté en 2017.

Document 8 : La participation du groupe aéronaval français à l'opération « Chammal » Sources : Ministère de la Défense, Dossier de presse, Opération Chammal, 16 p.

Document 9 : Modélisation de la Défense maritime du territoire Source : *Cols bleus, le magazine de la Marine nationale*, Hors-Série, septembre 2016.

La France des marges

Politique de la ville et intégration des marges urbaines

Document 1 : Les grandes dates de la politique de la ville. Source : Site internet du ministère de la ville, 2017, <http://www.ville.gouv.fr/?chronologie>

Document 2 : Méthode de définition de la nouvelle géographie prioritaire. Source : Observatoire national de la politique de la ville, 2016, Rapport 2015, ONPV/CGET, 288 p.

Document 3 : Répartition spatiale de la nouvelle géographie prioritaire. Source : Observatoire national de la politique de la ville, 2016, Rapport 2015, ONPV/CGET, 288 p

Document 4 : Principales caractéristiques des quartiers prioritaires. Source : Observatoire national de la politique de la ville, 2016, Rapport 2015, ONPV/CGET, 288 p

Document 5 : Les Zones Franches Urbaines (ZFU). Source : Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2014, Rapport 2013, Secrétariat général du Comité interministériel des villes, 234 p.

Document 6 : Politique de la ville et carte scolaire. Sources : Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2014, Rapport 2013, Secrétariat général du Comité interministériel des villes, 234 p. (doc. 6a)

– Ministère de l'éducation nationale, 2015 (doc. 6b) - Charmes Éric, 2009, Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ?, *La Vie des Idées*. [En ligne] <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-approche-critique-de-la-mixite-sociale.html>

Document 7 : Les programmes nationaux de renouvellement urbain. Source : Observatoire national de la politique de la ville, 2016, Rapport 2015, ONPV/CGET, 288 p.

Document 8 : Le programme national de renouvellement urbain : le cas du quartier de La Duchère (Lyon). Source : Agence d'Urbanisme de Lyon, 2016, Portrait des quartiers de la politique de la ville, cahier n°1, 16 p. (doc. 8a) - <https://www.grandlyon.com/projets/lyon-la-duchere.html> consulté en 2017 (doc. 8b et 8c) - Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, 2009, Diversification de l'habitat et mixité sociale dans les quartiers en rénovation urbaine. Le projet de La Duchère à Lyon [En ligne] www.anru.fr/index.php/ces/content/download/12374/209290/file/Lyon.pdf (doc. 8d)

Document 9 : Les habitants et les opérations de renouvellement urbain : le cas du quartier du Chemin Vert (Boulogne-sur-Mer). Source : Deboudt Philippe, Deldrève Valérie, Houillon Vincent et Paris Didier, 2008, « Inégalités écologiques, inégalités sociales et territoires littoraux L'exemple du quartier du Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais, France) », *Espace populations sociétés*, 2008/1 p. 173-190.

Document 10 : Politique de la ville et mobilité résidentielle. Source : Bacqué Marie-Hélène et Fol Sylvie, 2013, « L'immobilité, facteur d'injustice spatiale ? » In Fol Sylvie, Lehman-Frisch et Morange Marianne (dir.), *Ségrégation et justice spatiale*, Presses universitaires de Paris Nanterre, pp. 315-332

Roms et Gens du Voyage en France : des communautés en marge

Document 1 : Roms, Tsiganes ou Gens du Voyage ? Source : L'accueil et l'accompagnement des Gens du Voyage, Rapport de la Cour des Comptes, 2012.

Document 2 : Les Roms en Europe. Sources : Marin Cécile, 2008, « Les Roms peuple européen », *Le Monde Diplomatique* [En ligne]. <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/romseurope>

Document 3 : Les aires d'accueil des Gens du Voyage. Sources : *Journal Libération*, 16 juillet 2013 [en ligne]. http://www.liberation.fr/france/2013/07/16/accueil-des-gens-du-voyage-le-sud-est-mauvais-eleve_918594 (doc 3a et 3b) - Bergeon Céline, 2014, « Les Gens du voyage en France : représentations collectives et contrôle d'une minorité nationale », *Belgeo*, 4 [En ligne], <http://belgeo.revues.org/14864>

Document 4 : La sédentarisation des Gens du voyage. Source : Bergeon Céline, 2014, « Les Gens du voyage en France : représentations collectives et contrôle d'une minorité nationale », *Belgeo*, 4 [En ligne], <http://belgeo.revues.org/14864>

Document 5 : Les grands rassemblements annuels des Gens du Voyage. Sources : L'accueil et l'accompagnement des Gens du Voyage, Rapport de la Cour des Comptes, 2012 (doc. 5a) - *Journal La République des Pyrénées*, 27 août 2015 [en ligne] <http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2015/08/27/pour-les-gens-du-voyage-pentecotistes-la-bible-est-un-chemin-vers-l-ecriture,1271935.php> (doc. 5b)

Document 6 : Les camps illicites de Roms en France. Source : Mounir Belhidaoui, 2015, Expulsion des camps roms en France: cartes et statistiques. [En ligne]. <http://www.respectmag.com/11052-expulsion-des-camps-roms-en-france-cartes-et-statistiques>

Document 7 : Témoignage d'un migrant Rom. Source : Bergeon Céline, 2016, « Les Roms Roumains en région parisienne : les mobilisations associatives au prisme des temporalités migratoires et de l'habitat », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 32, n°1 [En ligne] <http://remi.revues.org/7674>

Document 8 : Les expulsions des Roms d'Europe Orientale. Source : Gens du Voyage, Roms, quelles différences ? l'Obs, juillet 2013, [En ligne]. <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20130708.OBS8494/gens-du-voyage-roms-queelles-differences.html>

Document 9 : Répartition spatiale des vendeurs d'un marché illégal en périphérie de Nice. Source : Dahhan Ryzlène, 2016, « Relations interethniques dans un espace urbain ségrégué. Une étude de cas de l'insertion des Roms dans un marché à la périphérie de Nice ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 32, n°1 [En ligne] : <http://remi.revues.org/7686>

Document 10 : La « Roma Pride » à Paris. Sources : Jeannette Gregori, Paris, Octobre 2012 [En ligne] <http://www.jeannettegregori.com/galerie/?album=8&gallery=21&nggpage=3%20a> (doc. 10a) - Bergeon Céline, 2016, « Les Roms Roumains en région parisienne : les mobilisations associatives au prisme des temporalités migratoires et de l'habitat », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 32, n°1, [En ligne] <http://remi.revues.org/7674> (doc. 10b)

L'Ardèche, un territoire en marge

Document 1 : Carte Gorges de l'Ardèche - Bourg-Saint-Andeol - Vallon-Pont-D'Arc (Gps) - 2939OT-1/25000^e

Document 2 : Les zones à risques d'échec scolaire dans l'académie de Grenoble - Gérard Boudesseul, Patrice Caro, Yvette Grelet, Céline Vivent - *Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage* – Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la Recherche – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Centre d'études et de recherches sur les qualifications - 2014

Document 3 : Ardèche : le sud rural attractif- Insee Rhône-Alpes - *La Lettre Analyses n° 214* - janvier 2014. Doc 3a - Variation moyenne de la population due au solde naturel entre 2006 et 2011 (par commune). Doc 3b - Variation moyenne de la population due au solde migratoire apparent entre 2006 et 2011 (par commune)

Document 4 : Type d'initiatives alternatives en Ardèche méridionale - Kirsten Koop et Nicolas Senil (2016) « Innovation sociale, improvisation et développement territorial : l'expérience ardéchoise » Publié dans : Juan-Luis Klein, Bernard Pecqueur, Kirsten Koop, Sid Ahmed Soussi (dir.) (2016) *L'innovation locale à l'épreuve du global : Un défi pour les acteurs*, 2016, Presses de l'université du Québec, Montréal. 232 pages, D4442, ISBN 978-2-7605-4442-0

Document 5 : Accueil touristique à Vallon-Pont-D'Arc - Site Internet Tripadvisor https://www.tripadvisor.fr/Hotels-g676151-Vallon_Pont_d_Arc_Ardeche_Auvergne_Rhone_Alpes-Hotels.html#MAPVIEW consulté en 2017

Document 6 : Accéder à la caverne du Vallon-Pont-D'Arc - Site internet de la caverne du Vallon-Pont-d'Arc - <http://www.cavernedupontdarc.fr/preparez-visite-caverne-pont-arc-grotte-chauvet/> consulté en 2017

Les déserts français

Document 1 : Où se trouve le plus grand «trou perdu» de France ? Source : Garnier M., 2016, «Où se trouve le plus grand «trou perdu» de France ? », Slate, 26 août 2016. <http://www.slate.fr/story/122625/cartes-trous-perdus-france>

Document 2 : Oser le désert ? Des pays sans paysans Source : Lévy J., 1994, « Oser le désert ? Des pays sans paysans », *Sciences Humaines*, Hors-série n° 4, p. 6 à 9.

Document 3 : L'inégale couverture du territoire par l'Internet mobile Source : Données Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. <https://datafrance.info/>, consulté en 2017.

Document 4 : Un hameau d'Amélie-les-Bains refuge des allergiques aux ondes Source : Bonnet S., AFP, 05/02/2016.

Document 5 : Cette France en mal de médecin, Une concentration qui aggrave la pénurie. Source : Cabary S., 2016, « Cette France en mal de médecin, Une concentration qui aggrave la pénurie », *Le Monde diplomatique*, n° de septembre.

Document 6 : L'action publique en faveur de la ruralité Source : Comité interministériel aux ruralités, 2015, *Améliorer la qualité de vie et l'attractivité de nos territoires*, Premier Ministre, 50 p. et Observatoire des Territoires, CGET, 2017. <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/le-p-rim-tre-des-zrr-au-1er-juillet-2017-0>

Document 7 : Guéret ne veut pas devenir une réserve Source : *L'Est Républicain*, 26 mars 2017.

Document 8 : Évolutions du volume de population dans l'espace peu dense et l'espace dense depuis le recensement de la population de 1975. Source : Pistre Pierre. Recensements de la population pour l'étude des reprises démographiques et des migrations résidentielles dans l'espace peu dense (1975-2011). In : *Economie et statistique*, n°483-485, 2016. Le Recensement rénové : avancées méthodologiques et apports à la connaissance. pp. 151-178.

Document 9 : Des campagnes aux dynamiques contrastées, sous plus ou moins grande influence urbaine. Source : CGET, 2015, « Aménager les nouvelles ruralités », *En bref*, 4. p. <http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-03-cget-07-2015.pdf>

Document 10 : Dynamiques démographiques (1999-2009) des cantons en décroissance démographique entre 1968 et 2009 Source : Oliveau S., Doignon Y., 2016, « La diagonale se vide ? Analyse spatiale exploratoire des décroissances démographiques en France métropolitaine depuis 50 ans », *Cybergeo : European Journal of Geography*

Document 11 : L'influence de l'isolement et de l'absence de services et commerces de proximité sur le vote FN en milieu rural Source : Fourquet J., 2016, « L'influence de l'isolement et de l'absence de services et commerces de proximité sur le vote FN en milieu rural », *Ifop Focus*, n° 135, Département Opinion et Stratégies d'Entreprises, 9 p.

Les espaces de la sépulture en France : des marges au cœur de la cité

Document 1 : Conception et gestion écologique des cimetières. Source : Naturparif, 2015, *Conception et gestion écologique des cimetières*, Guide pratique, 74 p.

Document 2 : Le cimetière « américain » de Colleville-sur-Mer (Calvados). Source : DREAL de Basse-Normandie, 2013 et Hopquin B., 2015, « Colleville, c'est déjà l'Amérique », *Le Monde*, 13 mai 2009.

Document 3 : La basilique de Saint-Denis Source : Comité départemental du tourisme de Seine-Saint-Denis, 2015. http://www.tourisme93.com/Local/basilique/images/Plan_Basilique.pdf

Document 4 : Plan du cimetière municipal du Père Lachaise à Paris Source : Mairie de Paris, 2005.

Document 5 : Douaumont, un lieu de mémoire ? 5a. Mitterrand et Kohl à Verdun : main dans la main devant l'histoire. Source : *Le Parisien*, 22 mai 2016. 5b. L'Ossuaire de Douaumont devient... une arène pour Pokémon Source : *Le Dauphiné Libéré*, 4 août 2016.

Document 6 : Différents types de situations géographiques. Source : CAUE d'Eure-et-Loir, *Les Cahiers de l'AUE*, n° 16, décembre 2006, p. 2.

Document 7 : Les catacombes de Paris. Source : Musée de la Ville de Paris, 2017. http://www.catacombes.paris.fr/sites/catacombes/files/editeur/pm_catacombes_depliant.pdf

Document 8 : « La Gestion des cimetières » selon le législateur. Source : Gouvernement français, consulté en 2017. <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/funeraire>

Document 9 : Le cimetière marin de Sète Source : Site Internet de la mairie de Sète, consulté en 2017. <http://www.sete.fr/index.php/Cimeti%C3%A8re-marin?idpage=120&afficheMenuContextuel=true>

Document 10 : Des Cimetières profanés 10a : Il y a 25 ans, Carpentras. Dans les allées des cimetières profanés. Source : France.tv, 2015. <http://www.francetvinfo.fr/fait-divers/profanations-de-cimetieres/dans-les-alles-des-cimetieres-profanes.html> 10b : Rapport du groupe d'étude parlementaire « sur la politique de prévention et de lutte contre les profanations dans les lieux de culte et les cimetières. Source : Bodin C., 2011, *Rapport du groupe d'étude parlementaire « sur la politique de prévention et de lutte contre les profanations dans les lieux de culte et les cimetières*, p. 8 et 17.

Les marges occidentales de l'agglomération parisienne

Document 1 : Carte de Versailles, Forêts de Marly et Saint-Germain, IGN Top 25 – 2214 ET

Document 2 : Les revenus médians dans les communes d'Ile-de-France Source : Carroué L. « Paris-Saclay, une Silicon Valley à la française ? », *Géoconfluences*, mars 2017. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/paris-saclay>

Document 3 : Extrait de la carte topographique de Versailles réalisée pendant les années 1950. Source : Géoportail, IGN, capture prise en 2017.

Document 4 : Les routes et l'usage du foncier dans l'Ouest de l'agglomération parisienne. Source : Géoportail, capture prise en 2017. Couvertures : Corin Land Cover et routes.

Belle-Île-en-Mer et les îles du Ponant : des marges insulaires

Document 1 : Carte de Belle-Île, Iles d'Houat et d'Hoedic – IGN Top 25, 0822 OT

Document 2 : La structure administrative des îles du Ponant. Source : Association des îles du Ponant, 2016, *L'essentiel*, 32 p. <http://www.iles-du-ponant.com/upload/document/l-essentiel-des-iles-du-ponant-edition-2016-209.pdf>

Document 3 : Superficies et liaisons insulaires au continent. Source : Association des îles du Ponant, 2016, *L'essentiel*, 32 p. <http://www.iles-du-ponant.com/upload/document/l-essentiel-des-iles-du-ponant-edition-2016-209.pdf>

Document 4 : L'approvisionnement électrique des îles du Ponant. Source : Association des îles du Ponant, 2016, *L'essentiel*, 32 p. <http://www.iles-du-ponant.com/upload/document/l-essentiel-des-iles-du-ponant-edition-2016-209.pdf>

Document 5 : L'évolution de la population des îles du Ponant. Source : Association des îles du Ponant, 2016, *L'essentiel*, 32 p. <http://www.iles-du-ponant.com/upload/document/l-essentiel-des-iles-du-ponant-edition-2016-209.pdf>

Document 6 : L'offre de services collectifs au sein des îles du Ponant. Source : Association des îles du Ponant, 2016, *L'essentiel*, 32 p. <http://www.iles-du-ponant.com/upload/document/l-essentiel-des-iles-du-ponant-edition-2016-209.pdf>

Document 7 : Répartition des emplois par secteur d'activité au sein des îles du Ponant. Source : Association des îles du Ponant, 2016, *L'essentiel*, 32 p. <http://www.iles-du-ponant.com/upload/document/l-essentiel-des-iles-du-ponant-edition-2016-209.pdf>

Document 8 : « Un golf français au milieu de l'océan...Belle-isle-en-mer ». Source : <https://www.golfstars.com/fr/actualites/parcours-de-golf/golf-francais-milieu-loceanbelle-isle-en-mer>. Site de *Golfstar*, voyageur spécialisé dans le tourisme des activités liées au golf. Document consulté en 2017.

Document 9 – Cartes mentales de l'île d'Ouessant. Source : Françoise Péron, « Fonctions sociales et dimensions subjectives des espaces insulaires (à partir de l'exemple des îles du Ponant) », *Annales de géographie* 2005/4 (n° 644), p. 422-436.

Document 10 – L'île de Molène et ses habitants 10a – Les « Molénais » et leur territoire. Source : Frédérique Chlous-Ducharme, *L'archipel de Molène et « L'Autre bord »*, *Ethnologie française*, 2004/1 (Vol. 34), p. 113-122. 10b – Carte topographique de l'île de Molène. Source : IGN. Capture réalisée sur le géoportail en 2017.

Représenter un territoire en marge : la Corse

Document 1 : La Corse vue par un manuel de géographie pour la classe de Première dans les années 1960. Source : Manuel de lycée « Connaissance de la France », Première, Belin, (1969).

Document 2 : Extrait du *Livre Blanc de la société de l'information en Corse (2011-2021)*. Source : Assemblée territoriale corse, 2010, *Livre blanc de la société de l'information en Corse*, 135 p.

Document 3 : La Corse sur papier glacé Source : Extrait de l'article « Corse, l'île ultramarine », *Le Figaro Magazine*, n° 18 556, avril 2004.

Document 4 : La Corse vue par l'INSEE Source : INSEE, 2016, *La Corse en bref*, 44 p.

Document 5 : La Corse vue par la série télévisée *Mafiosa* (2006-2014, Canal +). 5a : Couverture du coffret DVD Source : Coffret DVD des saisons 1 et 2 de la série, Studio Canal. 5b : « *Mafiosa* irrite les Corses mais ils la suivent ». Source : *Le Parisien*, 2 avril 2012.

Document 6 : La Corse à l'affiche des tramways belges. Source : Agence du tourisme de Corse, site Internet consulté en 2017. <http://www.corsica-pro.com/actu/l/news/la-corse-a-laffiche-des-tramways-belges>

Document 7 : Points forts et points faibles de la Corse selon les touristes. Source : Agence du Tourisme de la Corse – Baromètre Image et Prospects Global – Décembre 2014. <http://www.corsica-pro.com/fr/observatoire/etudes/barometres-conjonctures>

Document 8 : La Corse vue par Gosciny et Uderzo Source : Uderzo et Gosciny, 1973, *Astérix en Corse*.

Document 9 : Discours d'installation de Jean-Guy Talamoni, élu président de l'Assemblée de Corse le 13 décembre 2015. Source : Assemblée de Corse, prononcé le jeudi 17 Décembre 2015. http://www.corse.fr/Le-discours-de-Jean-Guy-Talamoni-president-de-l-Assemblee-de-Corse_a5024.html

Insularités et marginalités : le cas de la Réunion

Document 1 : Carte de La Réunion, série « Découverte de l'Outre-Mer, n° 84 974, IGN.

Document 2 : « Une Réunion hors du temps ». Source : Antoine Guiral, *Libération*, 8 août 2000.

Document 3 : « Le risque d'attaques de requins à La Réunion ». Source : Taglioni F., Guiltat, S., 2015, « Le risque d'attaques de requins à La Réunion », *EchoGéo, Sur le Vif*.

Document 4 : Les liaisons aériennes de La Réunion. 4a. Carte du réseau. 4b. Statistiques du trafic aérien de l'aéroport Roland Garros de Saint-Denis-de-la-Réunion. Source : CESER de l'île de la Réunion, 2016, « La desserte aérienne de la Réunion », Note d'étape, 41 p.

Document 5 : La précarité à La Réunion mesurée selon l'INSEE. Source : Actif N., Levet A., Hoarau S., Maillot H., 2013, « Des quartiers inégaux face à la précarité », *INSEE Partenaires*, n° 26, 6 p.

Document 6 : Le tourisme dans les îles de l'océan Indien. 6a. Evolution de la fréquentation touristique et étapes de la mise en tourisme. 6b. Origine géographique des touristes à La Réunion et à l'Île Maurice en 2010. Source : Pébarthe-Désiré H., Mondou V., 2014, « L'île et l'avion : de la contrainte technique aux choix économiques des îles touristiques de l'océan Indien (Réunion, île Maurice, Seychelles, Maldives) », *Géotransports*, n° 3, p. 39-56.

Document 7 : Temps d'accès au service d'urgence le plus proche à La Réunion. Source : Besson L., Caliez F., 2016, « Accès aux soins à La Réunion 84000 Réunionnais à plus de 30 minutes des urgences », *Insee Analyses*, n° 19, 6 p.

L'Union indienne

Bangalore

Document 1 : La région urbaine de Bangalore. Source : Rouanet H., 2016, « Quand les grands promoteurs immobiliers fabriquent la ville en Inde. Regards croisés sur Bangalore et Chennai ». Thèse de doctorat. Université Paris-Est.

Document 2 : « Bangalore en 1924 ». Source : Rouanet H., Varrel A., 2015, « De Bangalore à Whitefield : trajectoire et paysages d'une région urbaine en Inde », *Géococonfluences*, mis en ligne en 2015, consulté en 2017. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/le-monde-indien-populations-et-espaces/articles-scientifiques/de-bangalore-a-whitefield>

Document 3 : Croissance démographique et spatiale de Bangalore. Source doc 3.1 : Ramachandra T., et al., 2016, *Urban Revolution : Urbanisation Pattern and Environmental Sustainability Analysis of Major Cities in India*. Technical report, Indian Institute of Science. Source : Rouanet H., Varrel A., 2015, « De Bangalore à Whitefield : trajectoire et paysages d'une région urbaine en Inde », *Géococonfluences*, mis en ligne en 2015, consulté en 2017. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/le-monde-indien-populations-et-espaces/articles-scientifiques/de-bangalore-a-whitefield>

Document 4 : L'émergence d'une « *silicon valley* ». Source : Grondeau A., « Cluster TIC et dynamiques urbaines à Bangalore : des logiques antagonistes destructrices de compétitivité ? », *Netcom*, 23-3/4 | 2009, 245-262.

Document 5 : « La mondialisation en train de se faire ». Source doc 5.1 : Leducq D., 2010, « Géographie des rapports firmes-territoires dans le secteur informatique indien », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 50 / 1-2 | mis en ligne le 30 septembre 2011, consulté en 2017. URL : <http://rge.revues.org/2860>. Source doc 5.2 : Halbert A & Halbert L., « Du « modèle » de développement économique à une nouvelle forme de gouvernance métropolitaine ? », *Métropoles*, 2 | 2007, mis en ligne en 2007, consulté en 2017. URL : <http://metropoles.revues.org/442>

Document 6 : la mise en scène de « l'Inde qui brille ». Source des documents 6.1 et 6.2 : Varrel A., 2010, « Brigade Road et Church Street, Bengaluru (Inde) : des espaces publics où « l'Inde qui brille » se met en scène », *EchoGéo*, 21 | 2012, mis en ligne le 10 octobre 2012, consulté en 2017. URL : <http://echogeo.revues.org/13053>

Document 7 : Le projet Prestige Ozone, à Whitefield. Source : Rouanet H., 2016, « Quand les grands promoteurs immobiliers fabriquent la ville en Inde. Regards croisés sur Bangalore et Chennai ». Thèse de doctorat. Université Paris-Est.

Document 8 : Des infrastructures dépassées ? Source du doc 8.1 : Apurva Venkat, "Thanks to the traffic, city no longer the best place to work"; Nov 28 2015 : *Mirror* (Bangalore) ; Source du doc 8.2 : Grondeau A., « Cluster TIC et dynamiques urbaines à Bangalore : des logiques antagonistes destructrices de compétitivité ? », *Netcom*, 23-3/4 | 2009, 245-262.

Document 9 : Des bidonvilles à Bangalore ? Source : Botton S., « L'accès à l'eau et à l'électricité dans les PED. Comment penser la demande ? » ; *Iddri. Idées pour le débat* n° 06/2006

Document 10 : Les *tanks* [réservoirs] face à la croissance métropolitaine : entre disparition et « naturalisation ». Source : Varrel A., 2012, « Les lacs de Bangalore », *Géographie et cultures*, 62 | 2008, mis en ligne en 2012, consulté en 2017. URL : <http://gc.revues.org/2359>

Les espaces du religieux en Inde

Document 1 : répartition des religions en Inde. Source : Landy F., 2010, *Dictionnaire de l'Inde contemporaine*, Armand Colin

Document 2 : les lieux saints de l'hindouisme. Source du doc 2.1 : Iskcon educational services. Consulté en 2017. <https://iskconeducationalservices.org/HoH/practice/503.htm>. Sources du doc 2.2. : <http://www.jalkalvaranasi.org> et Wikipedia (<https://fr.wikipedia.org/>); sites consultés en 2017

- Document 3 : lieux saints du sikhisme et du bouddhisme. Source du doc 3.1 : Wikipedia (<https://fr.wikipedia.org/>); site consulté en 2017. Sources du doc 3.2 : Institut d'études bouddhiques. <http://www.bouddhismes.net/book/export/html/512>. Site consulté en 2017
- Document 4 : l'espace des castes. Source du doc 4.1 : Lacoste Y., 2002, « Religions et géopolitique : le cas de l'Inde; Entretien avec Jean-Luc Racine ». *Hérodote*, 2002/3 (N°106). Source du doc 4.2 : Cadène P., 2008, *Atlas de l'Inde. Une fulgurante ascension*, Éditions Autrement. Source du doc 4.3. Chasles V., 2017. Café géographique : castes et inégalités en Inde. (25 février 2017). <http://cafe-geo.net/castes-et-inegalites-en-inde/>
- Document 5 : quartiers musulmans et hindous à Hyderabad. Source doc. 5.1 : Louiset O., 2007, « Frontières urbaines en Inde ». *Cités*, 2007/3, n°31, <http://www.cairn.info/revue-cites-2007-3-page-71.htm>. Sources doc. 5.2 : <https://www.expedia.fr/Charminar-Hyderabad.d6104580.Sites-d-Interet> et <http://hyderabadadvisor.com/peddamma-temple>
- Document 6 : Des pogroms au ghetto... les musulmans à Juhapara, Ahmedabad, Gujarat. Source : Thomas C., 2015, « Être musulman(s) dans l'Inde de Narendra Modi : la vie de ghetto, entre domination et résistance ». *Noria* (Network of researchers in international affairs. <http://www.noria-research.com/etre-musulmans-dans-linde-de-narendra-modi-la-vie-de-ghetto-entre-domination-et-resistance/>)
- Document 7 : Les mobilités religieuses. Source du doc. 7.1 : Delage R., 2003, « Propositions théoriques sur la géographie du pèlerinage en Inde du Sud. L'exemple de Sabarimala (Kerala) ». Communication au Séminaire Jeunes Chercheurs de l'AJEI (Association Jeunes Etudes Indiennes), 21 novembre 2003. Source du doc 7.2 : Trouillet P.Y., 2013, « Pour une géographie sociale des faits religieux. L'exemple de l'hindouisme en pays Tamoul (Inde du Sud) ». *Carnets de Géographes*. Juin 2013. http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_06_06_Trouillet.php
- Document 8 : La *Kumbh Mela*. Source : *La Croix* (avec AFP), le 10/02/2013. http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/En-Inde-plusieurs-millions-de-pelerins-convergent-sur-les-rives-du-Gange-_NG_-2013-02-10-909569
- Document 9 : De l'hindouisme au nationalisme. Source doc. 9.1 : Nitin Ray (Photographe). 1992. <http://www.nitinrai.com/>, consulté en 2017 : Zins M-J., 2009. « L'hindouisme et l'Autre ». *Revue Projet* 2009/3 n°310.
- Document 10 : Religions et géopolitique. Source doc 10.1 : *Dictionnaire Larousse*. Illustration en ligne. Consulté en 2017. http://www.larousse.fr/encyclopedie/images/LInd%C3%A9pendance_et_la_partition_de_lInde/1011370.
- Source doc 10.2 : « l'Inde grande puissance émergente », *Questions Internationales, La documentation française*, n°15. Sept.-Oct. 2005

Les femmes dans l'Union indienne

- Document 1 : Être une femme... et flâner dans la rue en Inde ? ; Source du document 1.1 : Photo de NARINDER NANU/AFP/Getty Images utilisée dans *Jen Swanson, " Will a Horrific Bus Gang-Rape in Delhi Finally Change India's Culture of Rape ? "* http://www.slate.com/blogs/xx_factor/2012/12/20/india_s_rape_problem_will_a_horrific_bus_gang_rape_in_delhi_finally_change.html, consulté en 2017. Source du document 1.2 : Lucie Azéma, 2016, extrait de blog : <http://blog.courrierinternational.com/ma-decouverte-de-l-inde/2016/12/05/etre-une-femme-mauvais-genre/> ; consulté en 2017
- Document 2 : De subtiles discriminations spatiales. Source : Extrait de l'article de Chasles V., 2008, « Femmes en Inde » ; *L'information géographique*, (2008/1, volume 72). En ligne : <http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2008-1-page-57.htm>
- Document 3 : Autonomisation des femmes : contrôle des ressources et liberté de déplacement ; Source : K. Marius pour *Géoconfluences* : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/images/corpus/marius/8-autonomie-table.png>
- Document 4 : Sur le quai du métro à New Delhi (2012). Source : Priyanka Boghani, 2012, " Indian women: segregated for safety" (Traduction : "Femmes indiennes : mises à l'écart pour leur sécurité") ; <https://www.pri.org/stories/2012-12-31/indian-women-segregated-safety>
- Document 5 : Taux d'activité, selon l'âge, le genre et le milieu rural et urbain. Source : K. Marius pour *Géoconfluences* : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/images/corpus/marius/11-tx-activite-genre-urbain-rural.png>
- Document 6 : Les inégalités de genre dans l'alphabétisation en 2011. Source : Bénédicte Manier, « Les femmes en Inde : une position sociale fragile, dans une société en transition », *Géoconfluences*, 2015, mis en ligne le 24 mars 2015 ; consulté en 2017 URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/le-monde-indien->

populations-et-espaces/articles-scientifiques/les-femmes-en-inde-une-position-sociale-fragile-dans-une-societe-en-transition

Document 7 : Des vélos pour la scolarisation des filles. Source : Leroy C, 2013, Le vélo, une avancée pour la scolarisation des filles en Inde, *Sciences humaines*, n°254, décembre 2013.

Document 8 : Une géographie de la discrimination. Source : Marius, Kamala, 2016, « Les inégalités de genre en Inde », *Géoconfluences*, mis en ligne le 28 novembre 2016. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/le-monde-indien-populations-et-espaces/corpus-documentaire/inegalites-genre-inde>

Document 9 : Sex ratio des enfants en 2011. Source : Bénédicte Manier, « Les femmes en Inde : une position sociale fragile, dans une société en transition », *Géoconfluences*, 2015, mis en ligne le 24 mars 2015 ; consulté en 2017

URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/le-monde-indien-populations-et-espaces/articles-scientifiques/les-femmes-en-inde-une-position-sociale-fragile-dans-une-societe-en-transition>

Les frontières en Inde

Document 1 : L'héritage sanglant de la partition. Source doc 1.1. : <https://www.populationdata.net/cartes/inde-pakistan-partition-de-linde-1947/>, consulté en 2017. Source doc 1.2. : Margaret Bourke-White (photographe), 1947, *Life Archives* hébergées par Google. Photographie utilisée sur le site : <http://www.oldindianphotos.in/>, consulté en 2017

Document 2 : Des frontières himalayennes. Source doc 2.1. : Jaffrelot C., "Le Cachemire en quête de frontières", *CERISCOPE Frontières*, 2011, [en ligne], consulté en 2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part3/le-cachemire-en-quete-de-frontieres>. Source doc 2.2. : Espace pédagogique de l'académie de Nantes. <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/> Consulté en 2017

Document 3 : La frontière pakistanaise. Source doc 3.1. : « Espace: La frontière de l'Inde nettement visible depuis la Station spatiale » ; *20 minutes*; Rubrique sciences; 9 oct. 2015. En ligne : <http://www.20minutes.fr/>. Consulté en 2017. Source doc 3.2. : P. Coupez ; blog de voyage, consulté en 2017 : <http://generationvoyage.fr/inde-pakistan-wagah-ceremonie-fermeture-frontiere/>. Source doc 3.3. : Jaffrelot C., "Le Cachemire en quête de frontières", *CERISCOPE Frontières*, 2011, [en ligne], consulté en 2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part3/le-cachemire-en-quete-de-frontieres>

Document 4 : Source doc 4.1. : Bruslé T., "Les liens de la frontière. Enjeux des circulations autour de la frontière indo-népalaise", *CERISCOPE Frontières*, 2011, [en ligne], consulté en 2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/>. Source doc 4.2. : Defranoux L., 13 février 2015. Entre l'Inde et le Bangladesh, «le mur et la peur». Libération. Consulté en ligne en 2017 : <http://www.liberation.fr/>.

Document 5 : Le découpage administratif. Source doc 5.1 : Liste des États et territoires de l'Inde, Wikipédia. Consulté en 2017. Source doc 5.2. : Lefebvre B., « Les minorités tribales dans les territoires de l'Union indienne », *Géoconfluences*, 2015, mis en ligne le 24 mars 2015. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>. Consulté en 2017

Document 6 : Frontières linguistiques en Inde. Source : Landy F., 2010, *Dictionnaire de l'Inde contemporaine*, Armand Colin

Document 7 : frontières religieuses. Source du doc 7.1. : Trouillet, P.Y., 2013, « L'hindouisme, une religion circulatoire », dans Baillon J-F & Goreau – Ponceaud A., *Diasporas : Etudes des Singularités Indiennes* (DESI), n°2, Presses universitaires de Bordeaux, numéro thématique « Circulations » p.123 - 150. Source du doc 7.2 : Zins M-J., 2009. « L'hindouisme et l'Autre ». *Revue Projet* 2009/3 n°310.

Document 8 : Source doc 8.1. : un village du Maharashtra (in Frédéric LANDY et Aurélie VARREL, *L'Inde, du développement à l'émergence*, A. Colin, 2015, page72), cité sur le blog <http://geobunnik.over-blog.fr/2016/03/les-frontieres-de-l-inde.html> ; consulté en 2017. Source doc 8.2 : Louiset O., 2007, *Frontières urbaines en Inde*. Cités, 2007, 3, n°31. <http://www.cairn.info/revue-cites-2007-3-page-71.htm>. Consulté en 2017.

Document 9 : Les riches font sécession. Source doc 9.1 : « Pour le géographe Frédéric Landy, "les riches font sécession" ». Entretien de S. Landrin avec F. Landy, *Le Monde*, 14 mai 2012. En ligne. Consulté en 2017. Source doc 9.2 : *At Bangalore's Gated Enclaves, the Chaos Outside Comes Knocking at the Door* (Traduction : *Dans les recluses fermées de Bangalore, le chaos extérieur vient frapper à la porte*). Saritha Rai. 29 octobre 2012. *Blog India Ink* (<https://india.blogs.nytimes.com/>) Consulté en 2017.

Document 10 : Les femmes, « de subtiles discriminations spatiales ». Source : Extrait de l'article de Chasles V., 2008, « Femmes en Inde »; *L'information géographique*, (2008/I, volume 72). En ligne : <http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2008-1-page-57.htm>

L'eau dans l'Union indienne

Document 1 : cadre physique. Source doc 1.1. : Landy F., 2008, « L'Inde ou le grand écart », *Documentation photographique* n° 8060. Source doc 1.2. : Maps of India, 2006. Site consulté en 2017.

Document 2 : eau et risques géopolitiques. Source : Dejouhanet L., 2016, « L'Inde, puissance en construction », *La documentation photographique n°8109, La documentation française*, Paris, janvier-février 2016, Page 56-57.

Document 3 : conflits interétatiques liés à l'eau. Source : E. Hessendorfer et B. Noury « Géopolitique : les conflits interétatiques entre Etats fédérés liés à l'eau en Inde », *Entre deux eaux*, 2009. <http://entre2o.free.fr/?p=264>, consulté en 2017

Document 4 : aménagement hydrauliques, contestations et enjeu du développement. Source : Crémin E., « « Les temples de l'Inde moderne » : un grand barrage dans un lieu saint de la Narmada (Madhya Pradesh) », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 84/1-2 | 2009, mis en ligne le 01 juin 2012, consulté en 2017.

Document 5 : surface irriguée par district et type de méthode d'irrigation. Source : S. Gupta, A. Chappuis S. Prakash Tucker, 2011, *Water Ressources of Andhra Pradesh*. Blog (<http://water-atlas.blogspot.fr/>). Consulté en 2017.

Document 6 : irrigation et évolution du calendrier cultural. Source : Aubriot O., 2006, « Baisse des nappes d'eau souterraine en Inde du Sud : forte demande sociale et absence de gestion de la ressource », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 81/1 | 2006, mis en ligne le 01 septembre 2009, consulté en 2017

Document 7 : irrigation et surexploitation des ressources en eau. Source : Bon E. & Landy F., 2003, « L'irrigation en Inde rurale à l'épreuve de la décentralisation », *Développement durable et territoires* [En ligne], Points de vue (2003-2010), mis en ligne le 08 janvier 2003, consulté en 2017

Document 8 : la question des sanitaires. Source du doc 8.1: Landy F., 2008, « L'Inde ou le grand écart », *Documentation photographique n° 8060*. La Documentation Française, Paris, 2008. Source du doc 8.2. : *Le Monde*, 18 Aout 2016. En ligne : http://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2016/08/18/l-inde-propre-un-defi-sanitaire-loin-d-etre-gagne_4984214_3216.html, consulté en 2017.

Document 9 : pollution du Gange. Source du doc 9.1. : P. Vincent, 2015, « Image à la une : eau pure, eau polluée, le Gange à Varanasi (Inde) », *Géococonfluences*. En ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>. Consulté en 2017. Source des docs 9.2. et 9.3 : L. Filippi, 2015, « Le Gange, fleuve indien à la dérive ». *France Info*. En ligne (<http://geopolis.francetvinfo.fr/le-gange-fleuve-indien-a-la-derive-57695>). Consulté en 2017.

Document 10 : l'eau en ville. Source : De Jaquelot P., 2011, « L'Inde veut révolutionner la distribution d'eau dans ses villes ». *Les Echos*. En ligne : <https://www.lesechos.fr/>. Consulté en 2017.

L'Inde, une puissance mondiale

Document 1 : le poids de l'Union indienne dans le monde. Source : (des deux documents) : Atelier de cartographie de SciencesPo, documents en ligne (<http://cartotheque.sciences-po.fr/>). Site consulté en 2017

Document 2 : la diaspora indienne, vecteur de rayonnement. Source du doc 2.1 : Trouillet P.Y., 2015, « Les populations d'origine indienne hors de l'Inde : fabrique et enjeux d'une "diaspora" », *Géococonfluences*, 2015, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/le-monde-indien-populations-et-espaces/articles-scientifiques/diaspora-indienne>. Source du doc 2.2 : Carsignol-Singh A., 2009, « La diaspora, instrument de la politique de puissance et de rayonnement de l'Inde à l'île Maurice et dans le monde », *EchoGéo* [En ligne], 10 | 2009, consulté en 2017. <http://echogeo.revues.org/11329>

Document 3 : la question de l'émergence. Source doc 3.1 : *Journal La Croix*, octobre 2016. En ligne : <http://www.la-croix.com/Economie/Sommet-Brics-pour-Pekin-economie-mondiale-reste-fragile-2016-10-17-1300796616>. Consulté en 2017. Source doc 3.2 : Dejouhanet L., 2016, L'Inde, puissance en construction. *La documentation française*. Janvier –février 2016. Page 59

Document 4 : l'arsenal militaire indien. Source doc 4.1 : Dejouhanet L., 2016, L'Inde, puissance en construction. *La documentation française*. Janvier –février 2016. Page 61. Source doc 4.2 : Duval M., Le Guelte G., « Les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan, hier, aujourd'hui, demain », *Défense nationale*, Paris, novembre 1998, pp 25-28 (extraits). Cités dans Virmani A., 2001, « L'Inde, une puissance en mutation », *La documentation photographique n°866, La documentation française*, 23 novembre 2001. p 66-67.

Document 5 : l'Inde et la gouvernance mondiale. Source du doc. 5.1 : Jaffrelot C., 2010, L'Inde, le G20 et la gouvernance mondiale. SciencePo., CERI. <http://www.ceri-sciences-po.org>. Source du doc 5.2 : Farcis S., nov. 2015. COP 21, L'Inde, un acteur majeur des négociations pour le climat, *RFI*. Texte en ligne : <http://www.rfi.fr/>; consulté en 2017.

Document 6 : les firmes indiennes dans le monde. Source doc 6.1. : Appogroves, infos, actualités et tribunes. Posté en aout 2014; consulté en ligne en 2017 : <http://www.appgroves.com/les-grandes-firmes-indiennes-internationales/> Source doc 6.2. : Tata motors annual report, 2011-2012

Document 7 : une puissance régionale. Source : Dejouhanet L., 2016, L'Inde, puissance en construction. *La documentation française*. Janvier –février 2016. Page 55

Document 8 : à la conquête de l'espace. Source : « L'Inde met en orbite un record de 104 satellites », *Sciences et avenir*, 15 février 2017. En ligne (<https://www.sciencesetavenir.fr/>), consulté en 2017.

Document 9 : le Yoga, arme diplomatique « douce ». Source : W. Zarachowicz, 2015, Le yoga, entre business et arme politique, *Télérama*, 15 juillet 2015. Texte en ligne : <http://www.telerama.fr/monde/le-yoga-entre-business-et-arme-politique,129292.php> ; consulté en 2017.

Document 10 : les investissements directs étrangers entrant et sortant. Source : Ambassade de France en Inde, service économique régional (Juin 2014). Document en ligne : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>. Site consulté en 2017.

Représenter l'Inde

Document 1 : L'Inde dans le « Tour du Monde en 80 jours ». Source : Jules Verne. Le tour du monde en 80 jours. Publié en 1873. Consulté en ligne en 2017 : https://fr.wikisource.org/wiki/Le_Tour_du_monde_en_quatre-vingts_jours/Chapitre_10

Document 2 : Dessins de presse. Sources : doc 2.1 : 2013, <http://www.gagdz.com/linde-part-conquete-mars/>, consulté en 2017. Doc 2.2 : 2016, <http://caricactus.canalblog.com/archives/p75-5.html>, consulté en 2017. Doc 2.3 : 2013, <http://www.tv5monde.com/>, consulté en 2017. Doc 2.4. : 2015, <http://benalo.fr/page/18/http://benalo.fr/page/18/>, consulté en 2017

Document 3 : L'Inde dans le Monde. Source : « L'Inde », dans Boniface P., Védérine H., 2015, *Atlas du Monde global*. 100 cartes pour comprendre un monde chaotique. Armand Colin – Fayard. Pages 116.

Document 4 : « Le monde vu de New Delhi ». Source : « Le monde vu de New Delhi » dans, Gresh A., et al., (dir), 2006, *L'Atlas*, Le Monde diplomatique, Hors-série

Document 5 : « Les 9 bonnes raisons qui devraient vous inciter à investir sur l'Inde ». Source : N. Gallant, « Les 9 bonnes raisons qui devraient vous inciter à investir sur l'Inde », publié en ligne le 13/04/2016 sur « www.capital.fr », site internet du magazine mensuel économique « *Capital* ». Consulté en 2017. Deux diapositives.

Document 6 : Gandhi, un symbole de l'Inde. Source : C. Morel, 21 mai 2017, Magazine *Maisons Créoles* (en ligne) <http://maisonscreoles.net/actualites/gandhi-symbole-universel-de-la-non-violence#prettyPhoto>, consulté en 2017

Document 7 : Couvertures de guide de la collection *lonely planet*. Sources : diverses et dates de publication des guides diverses (dates postérieures à 2000), à partir de « google image », consulté en 2017

Document 8 : Que voir en Inde ? Source : « Que voir en Inde ? 4 cartes touristiques de l'Inde indispensables » www.partir.com, consulté 2017

Document 9 : Extrait de blog d'expatrié en Inde. Source : <http://blog.expatriated.com/2012/11/03/une-experience-touchante-au-coeur-de-linde/>, consulté en 2017

Document 10 : Inde, conseils aux voyageurs émis par le Ministère français des affaires étrangères (extraits). « Conseils aux voyageurs ». France diplomatie. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/inde/#securite>, consulté en 2017

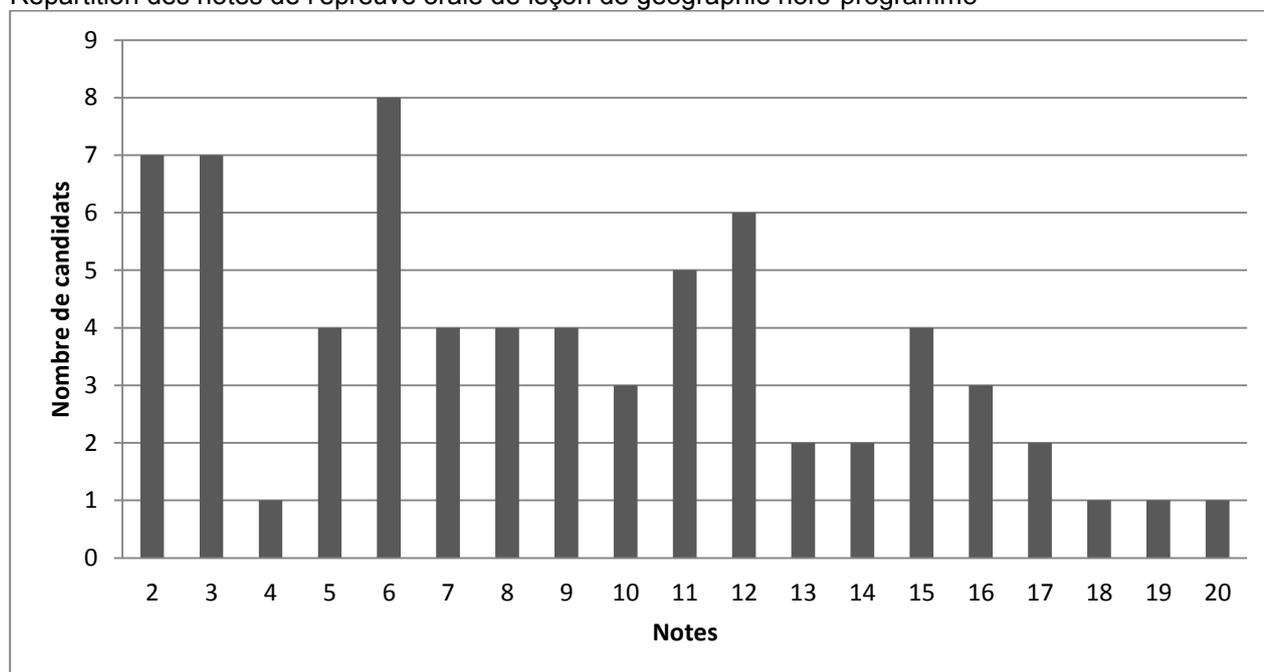
Document 11 : Goa, hippie un jour, hippie toujours ? Source doc 11.1 : 2011, <http://www.topito.com/top-destinations-hippies>. Consulté en 2017. Doc 11.2 : <http://www.earthlymission.com/complete-dj-set-from-go-a-hippie-party-in-anjuna-1983/>, consulté en 2017. Doc 11.3 : non daté. <https://shoesonloose.com/hippie-destinations-in-india/>, consulté en 2017

3.2 Leçon de géographie hors programme

Constituant l'une des trois épreuves orales de ce concours, la leçon de géographie n'est ni plus difficile, ni plus exigeante que les deux autres. Les candidats tirent un sujet qui leur est inégalement connu et qui apparaît potentiellement comme loin de leurs intérêts, voire de leurs connaissances. Le jury interroge donc sur une gamme de thématiques très vastes, sans *a priori*, sans privilégier une approche plutôt qu'une autre. Les candidats doivent donc se préparer à faire face à cet éventail de thématiques et d'approches. La leçon est un exercice qui témoigne de la culture générale acquise par les candidats tout au long de leur formation. Elle révèle leurs capacités à appréhender et à s'emparer en tant que géographes, d'un sujet qu'ils maîtrisent

parfois peu ou qu'ils découvrent, à le problématiser, à le traiter en mobilisant des concepts, des outils et des méthodes ; à l'inscrire aussi dans l'histoire de la discipline. Cette année, l'épreuve de leçon hors-programme a connu une baisse significative de niveau. La moyenne pour l'ensemble des oraux atteint 8,8 alors qu'elle était de 9,40 l'année dernière. Les notes s'étalent sur tout l'échiquier de l'évaluation (de 01 à 20), la moyenne est toutefois caractérisée cette année encore par de gros écarts, avec un nombre important de bonnes, voire d'excellentes prestations (14 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20, dont 1 à 18/20, 1 à 19/20 et 1 à 20/20), et un nombre conséquent de leçons faibles (19 candidats n'ont pas dépassé la note de 06/20), voire très faibles (14 d'entre eux ont obtenu 04/20 ou moins). Malgré la baisse sensible de ces résultats (due pour la plupart aux défauts signalés ci-dessous), le jury tient à souligner une bonne maîtrise formelle de l'exercice en lui-même : tous les candidats à une ou deux exceptions près ont tenu le temps imparti des 30 mn, présenté une problématique et un plan structuré (généralement en trois parties) illustré de documents graphiques ou photographiques et se sont efforcés de répondre aux questions qui ont suivi l'exposé.

Répartition des notes de l'épreuve orale de leçon de géographie hors-programme



Confirmation de la dimension pédagogique et extension de l'usage du numérique

L'introduction du numérique est déjà ancienne puisque ce dernier avait fait une timide apparition comme un outil possible de présentation pour l'épreuve de leçon en 2014. Depuis la session 2015, une étape plus décisive avait été franchie, confirmée cette année et enrichie par l'accès à des ressources audiovisuelles : les candidats ont eu accès pour cette épreuve à un ensemble de sources et ressources numériques. L'ordinateur mis à leur disposition pour la préparation comportait à la fois une suite bureautique classique (Microsoft Office 2010 Word/Excel/PowerPoint, Libre Office 4.2 Writer/Calc/Impress, Gimp2, Inkscape, Paint, Google Earth VLC, Paint, Windows Media Center, Adobe Flash, Adobe Reader, Firefox) et l'accès verrouillé à un certain nombre de sites (Cafés géographiques, Cairn, Carnets de géographes, Catalogue de la bibliothèque de l'Institut de géographie, Documentation Française, Edugéo, Eduscol Portail national d'histoire-géographie, Eduscol Eduthèque, Festival international de géographie (Saint-Dié), Gallica, Géoconfluences, Géoportail, Googleearth, Hypergééo, Mappemonde, Métropolitiques, National Geographic, OpenEdition Revues, OpenEdition Books, Persée, Revue Géo), offrant des articles en lignes, des sources et des exploitations pédagogiques possibles. Les ressources audiovisuelles proposées dans la liste des références par les membres du jury ont été variées : extraits de quelques minutes (rarement plus de 10) d'émissions radiophoniques (« Planète Terre » de France Culture), télévisuelles (« Le Dessous des Cartes » d'Arte), ou de documentaires à tonalité géographique (« Les moissons du futur » de Marie-Monique Robin par exemple).

Comme les années passées, les candidats, après avoir tiré leur sujet, ont eu 1/2h sans aucune bibliographie, l'objectif étant pour eux de réfléchir aux tenants et aboutissants du sujet sans supports

bibliographiques. Cette demi-heure est véritablement cruciale en ce qu'elle permet aux candidats, sans disposer d'aucune connaissance *a priori*, d'envisager tous les enjeux du sujet qu'il s'agira pour eux de nourrir ensuite grâce aux références bibliographiques, et surtout d'éviter d'omettre des pans importants du sujet, ou de privilégier une approche trop exclusive. Au bout d'une 1/2h, les candidats reçoivent une liste comportant 5 ou 6 références bibliographiques clés (articles, numéros thématiques de revues, résumés ou introductions de thèse, ouvrages - catalogues d'exposition, actes de colloques, atlas, manuels, extraits audiovisuels, etc.) qu'ils ont pu compléter le cas échéant en ayant accès pendant une durée de 3h30 (1h1/4 après le tirage et jusqu'à 1h1/4 avant le passage) à l'ensemble des ressources en ligne mentionnées plus haut. Notons que parallèlement à cet accès numérique, il leur a été également possible de demander aux appariteurs des ouvrages ou articles dont ils connaissaient les références précises et qui n'étaient pas mobilisables sur les sites autorisés. Rappelons enfin que la bibliographie proposée par le jury n'est évidemment pas exhaustive, mais permet de saisir les principaux enjeux du sujet proposé, d'où l'intérêt de l'exploiter de manière approfondie avant de la compléter le cas échéant par quelques sources supplémentaires. *In fine*, le candidat doit reporter sur une feuille l'ensemble des références bibliographiques mobilisées lors de sa préparation afin de la remettre au jury au moment de son passage. Si la préparation de la leçon dure formellement 6h, il semble important de souligner que le temps réellement passé à l'élaboration de la leçon ne dépasse pas 5h45 si on enlève les quelques minutes liées au tirage du sujet, à l'installation dans la salle de préparation et aux derniers instants où les candidats s'apprêtent à présenter leur travail.

Cette nouvelle démarche numérique a dépassé le stade expérimental pour constituer désormais un atout incontestable dans la préparation de cette épreuve, les candidats ayant fait de cette nouvelle possibilité un usage pertinent et raisonné (sans tomber dans le piège que l'on aurait pu craindre d'un recours excessif à ces nouvelles sources) qui leur a permis d'ajouter quelques références bibliographiques complémentaires, le plus souvent utiles et constructives pour la démonstration scientifique. De plus, rendue obligatoire pour tous depuis l'année dernière, la présentation de la leçon sous un format numérique a le plus souvent constitué une vraie plus-value pédagogique, même si l'utilisation du diaporama a pu prendre des formes variables, de l'usage minimaliste pour présenter le plan, parfois pour projeter des documents, cartes ou photos scannées, jusqu'à un usage très élaboré plaçant l'outil au service d'une véritable réflexion scientifique et pédagogique. On notera à cet égard l'usage particulièrement bienvenu de captures d'écran de cartes extraites du site Géoportail, des revues Géo ou National Geographic ou d'images aériennes tirées de Google Earth qui ont particulièrement bien illustré, à différentes échelles, certaines analyses de l'exposé. Cette année encore toutefois la plupart des candidats ont combiné l'usage du vidéo- et du rétro-projecteur, la construction d'un croquis ou schéma de synthèse sur transparent restant pour nombre d'entre eux plus rapide compte tenu du temps imparti. **L'usage du rétro-projecteur ne sera pas maintenu l'année prochaine** ; en effet, les ampoules et autres pièces détachées en panne deviennent impossibles à remplacer. Les candidats pourront toutefois continuer à produire manuellement graphiques, croquis ou cartes et les faire scanner par les appariteurs pour les insérer dans leur diaporama. Le jury encourage les candidats à se familiariser avec les différents logiciels de cartographie permettant d'élaborer des cartes ou croquis sous format numérique.

Cette innovation dans le déroulement des épreuves orales du concours (mais qui n'en est pas une dans le contexte actuel (de l'enseignement) où les enseignants utilisent quotidiennement les ressources numériques pour élaborer leurs cours et les outils bureautiques dans la construction des supports) sera donc poursuivie l'année prochaine selon des modalités identiques, avec quelques possibles évolutions à la marge de la liste des sites accessibles et la possibilité d'introduire dans les références bibliographiques proposées des documents audiovisuels dont les candidats pourraient avantageusement inclure quelques extraits dans leur présentation.

Par ailleurs, comme souligné(s) maintes fois au cours des dernières années, l'agrégation de géographie s'inscrit dans la perspective d'un recrutement de professionnels de la formation amenés à enseigner dans le secondaire. Les différentes commissions d'épreuves orales, dont en particulier celle de la leçon hors-programme, doivent donc évaluer le potentiel pédagogique de chaque candidat et sa capacité à se projeter dans son futur métier et à anticiper/formaliser des préoccupations professionnelles. D'où une partie de l'entretien suivant l'exposé destiné à évaluer cette compétence au travers de questions élaborées notamment à partir du sujet proposé : Quel est l'intérêt de ce thème pour enseigner la géographie en collège ou en lycée ? Est-ce réaliste ? Si oui comment ? Si vous aviez la liberté pédagogique d'enseigner ce thème qui n'est pas dans les programmes, le feriez-vous ? Et si oui pourquoi ? Comment, avec quels supports ? Sur des thématiques de recherche ou concepts pointus : en quoi sont-ils utiles (voire indispensables) pour un enseignant ? Comment rendre ces notions accessibles à des élèves ? Avec des élèves en difficulté,

aborderiez-vous ce sujet ? Si oui ou non, pourquoi ? Comment ? Etc.

L'intégration d'un questionnaire pédagogique dans le fil de l'entretien continuera d'être présente et affirmée dans la session 2018.

Diversité et actualité des sujets proposés

Comme lors des précédentes sessions, la commission propose des sujets variés dans tous les champs de la discipline, respectant l'équilibre entre la géographie thématique, renvoyant à des sujets portant sur des thèmes généraux (l'hiver, les univers de la danse, les territoires de la richesse, etc.), des notions ou concepts (la densité, l'Antimonde, la justice environnementale), et la géographie des territoires, que celle-ci s'illustre dans des monographies régionales (L'Andalousie, Mexico, La Russie et ses voisins européens, Le Cambodge.) ou dans des thématiques régionalisées (les bassins miniers en Europe, les routes de la soie, les territoires du cheval en France). Les biographies de géographes reconnus continuent d'être proposées. Cette année les sujets de ce type ont porté sur Alexandre Von Humboldt et une biographie d'un auteur contemporain, Christian Grataloup mis en perspective avec un de ses ouvrages : *L'invention des continents*. Cette initiative sera reconduite l'année prochaine. Dans la continuité des années précédentes, les sujets s'inscrivent dans un souci de prise en compte des évolutions récentes du monde. Le sujet portant sur « les Etats faillis africains » par exemple, fait écho à l'actualité très prégnante de la situation de certains Etats africains face aux guerres conjuguée à la faillite des pouvoirs politiques en place. Mais l'actualité scientifique est aussi la préoccupation du jury et les productions récentes de géographes et d'équipes de recherche, que ce soit sous la forme de travaux de thèse (thèses sur les Back-Packers ou Vivre au pied d'un volcan) ou d'articles et numéros thématiques de revues (la géographie de la danse - numéro de la *revue Géographie et cultures* ou la géographie des émotions, numéro de *Carnets de géographes*-), inspirent les membres du jury qui proposent des sujets en prise directe avec les avancées de la recherche actuelle et ne relevant pas directement de leurs spécialités respectives.

Le jury se félicite de la prise en compte des recommandations émises dans les rapports précédents, et s'attachera ici, dans un esprit bienveillant et constructif, à souligner les qualités des prestations entendues cette année, à réitérer quelques-uns des conseils récurrents, mais appliqués de manière très inégale et à pointer des aspects plus spécifiques qui restent à travailler et à améliorer. Comme évoqué plus haut, les aspects formels des présentations orales sont en progrès avec, à de rares exceptions près (deux candidats ont terminé leur oral 10 minutes avant le temps imparti), un exposé construit, introduit par une problématique générale, structuré autour de deux ou trois parties annoncées, présenté au travers d'un discours vivant et détaché des notes en respectant le temps réglementaire. Le jury a entendu de beaux exemples d'entrée en matière fondés sur une culture cinématographique, artistique, littéraire ou journalistique très actualisée : une accroche sur *le Silmarillon* de Tolkien pour la leçon sur « les fronts pionniers », l'évocation du film *Matrix 2* pour le sujet sur « la ville souterraine », ou les manifestations des FEMEN pour la leçon sur « La place des femmes dans la ville ». Des efforts substantiels ont également été produits sur les problématiques comme par exemple celle de la leçon sur les pèlerinages (Entre sacré et profane, quel est le rapport à l'espace et aux lieux qu'entretiennent les pèlerins ?). A de rares exceptions près, ces problématiques structurent correctement le propos, même si l'on peut déplorer parfois une formulation un peu alambiquée ou relevant plus d'un questionnement « alibi » du type : à propos de la leçon Manger local « Quelles sont les dynamiques et les logiques du manger local : comment la géographie s'en est-elle emparée ? Ou bien : « Les pratiques spatiales des femmes témoignent de l'existence du genre impliquant un rapport limité à l'espace », sur le sujet La place des femmes dans la ville. Les titres des parties ont été souvent bien travaillés, donnant lieu à de beaux exemples, comme pour la leçon sur le tourisme sac à dos (1. L'avènement d'un post-tourisme alternatif, 2. Espaces et itinéraires des Back-Packers : la quête de l'autre et de l'ailleurs, 3. Entre nature et hyper-modernité, une pratique hybride de mise en scène de soi). La production d'au moins un croquis ou schéma personnel, que ce soit sous format numérique ou sous la forme d'un transparent, a conduit cette année encore à de belles réussites (croquis comparatifs des pèlerinages de la Mecque, Saint Jacques de Compostelle et des Saintes Marie de la mer ou le croquis sur la classe pour conclure la leçon sur la géographie des émotions).

Le jury rappelle que l'écueil principal réside dans la présentation d'un document iconographique prétexte qui ne sert qu'à vaguement illustrer mais sans réel commentaire, voire qui ne sert à rien. Comme ce fut le cas pour la leçon sur le Cambodge ou un candidat a préféré mobiliser l'ouvrage de la Géographie Universelle édité chez Belin en 1995 plutôt que d'utiliser l'ouvrage plus récent datant de 2017 qui lui était proposé en bibliographie. Enfin, la commission déplore l'usage de la paraphrase, voire de la lecture littérale du sujet ou

des extraits de texte soumis aux candidats qui n'hésitent pas à citer des paragraphes entiers d'un article sans les commenter vraiment et surtout d'une manière finalement bien peu pédagogique. Ce fut le cas pour la leçon sur la justice environnementale questionnée à travers la problématique suivante : « Dans quelle mesure est-il nécessaire d'interroger la notion de justice sur le sujet proposé ? »... Rappelons à cet égard que les documents ou références bibliographiques doivent permettre aux candidats de construire un argumentaire au service de leur démonstration, et n'ont aucune utilité à être repris littéralement.

Des faiblesses ou défauts récurrents ont été constatés cette année par le jury qui tient à insister sur trois points majeurs.

La première grande faiblesse, soulignée dans les rapports précédents, concerne la manière dont les sujets de géographie régionale sont traités. Les approches restent trop souvent générales, délaissant la grande échelle, et surtout ne présentent pas une image « sensible » de ces territoires dont on ne voit le plus souvent ni les populations, ni les paysages, ni les cultures, langues ou religions. C'est ainsi que certaines prestations portant sur le Bush australien, l'Andalousie, Mexico ou les routes de la soie n'évoquent jamais ni les habitants, très peu voire pas du tout les paysages : le Bush australien par exemple est couvert d'une formation végétale mais sans animaux (le jury espérait *a minima* les kangourous), et sans habitants : les Aborigènes étant simplement évoqués en toute fin de l'oral avec Ayers Rock-Uluru comme « géosymbole ». Quant à l'Andalousie, elle n'est peuplée que de touristes ou d'une main-d'œuvre venue de l'étranger pour cueillir des fraises (référence bibliographique donnée au candidat). Le sort des routes de la soie n'est guère meilleur puisqu'elles ne sont fréquentées ni par des marchands, ni par des caravanes mais en revanche deviennent « des illusions géographiques ». Une autre leçon sur le Cambodge oublie le Mékong et Angkor mais se focalise sur l'absence d'intégration à la mondialisation. Au final, les habitants, les mobilités, les pratiques sociales ou culturelles restent bien peu détaillés au profit le plus souvent d'une vague analyse géopolitique.

La seconde faiblesse, elle aussi pointée dans les précédents rapports mais qui s'est accentuée semble-t-il au cours des dernières années, porte sur les sujets de géographie intégrant une forte dimension physique et environnementale que les candidats ont beaucoup de difficulté à traiter. Plus précisément, les lacunes sont souvent criantes dans les domaines de la biogéographie, de la géographie climatique, (les mécanismes de la formation des vents, des précipitations, ne sont pas du tout maîtrisés), de la géomorphologie (la formation d'un volcan et les différents types d'éruptions pour la leçon sur « vivre au pied d'un volcan ») ont donné lieu à des explications totalement fantaisistes. Le grand intérêt de l'approche géographique réside précisément dans le regard synthétique qu'elle propose, combinant, dans un dosage à géométrie variable, les données du milieu et des pratiques sociales pour saisir finement le fonctionnement et la spécificité d'un territoire. Dans cette perspective, le jury souhaite non seulement maintenir la diversité des sujets proposés à l'oral, mais s'engage à renforcer la dimension physique et/ou environnementale dans la formulation des sujets qui seront proposés lors de la prochaine session.

Enfin, le jury pointe de grandes faiblesses dans la culture générale, historique et géographique des candidats. Bien sûr, on ne peut attendre de jeunes candidats de 25 ans d'avoir une culture large et exhaustive dans les différents domaines de la géographie, mais l'écart s'est avéré parfois étonnamment important entre la qualité de l'exposé oral de certains d'entre eux et la grande faiblesse de leurs connaissances sur des notions ou éléments fondamentaux de la géographie, mise en évidence au moment de l'entretien avec les membres de la commission. Que penser en effet d'un candidat qui ne peut définir un hectare ou qui ignore la définition d'un solstice, ou encore qui localise la zone subtropicale de l'hémisphère sud à la latitude de la Patagonie ? Au-delà de la stricte culture géographique, le jury a pu déplorer de très faibles connaissances historiques, la plupart du temps très peu mobilisées au cours des exposés et s'avérant extrêmement limitées lors de l'entretien. Il s'agit là d'un défaut très préjudiciable, d'abord parce que nombre de territoires étudiés ne peuvent être compris sans l'éclairage historique (comment comprendre en effet les enjeux actuels de la Russie et de ses voisins européens sans la mise en perspective des conflits passés ?) mais aussi car ce concours a vocation, ne l'oublions pas, à recruter des enseignants d'histoire et de géographie. Plus largement enfin, un certain nombre de sujets pouvaient permettre aux candidats de valoriser une culture large, qu'elle soit d'ordre cinématographique, artistique, littéraire, qui s'est toutefois avérée très décevante et insuffisante dans certaines prestations.

Le jury invite donc les futurs candidats à travailler soigneusement tous les points mentionnés ci-dessus, afin d'être capables de traiter des sujets qui, lors de la session 2018, resteront très éclectiques, variant les échelles, les lieux et les thèmes, et croisant résolument tous les champs de la géographie.

Au final, le jury souhaite rappeler que les critères de notation tiennent compte d'une multitude de paramètres pour évaluer les prestations : comparaison entre les deux ou trois prestations des candidats sur le même sujet, mais aussi entre sujets proches ; difficulté de traitement du sujet dans l'absolu et au regard de la bibliographie proposée ; sujet abordé et diffusé dans un cursus de géographie ou plus récent dans le champ de la discipline, etc. Mais la notation tient également compte du niveau de culture générale et géographique évaluée au travers de l'entretien suivant l'exposé, de la présentation de documents, de la production cartographique, de la clarté de l'expression, de la réflexion pédagogique et de la capacité du candidat à se projeter dans son futur métier, etc.

L'agrégation de géographie reste bien sûr un concours très exigeant, mais dont les difficultés ne sont pas insurmontables pour tout candidat qui travaille régulièrement et consciencieusement tout au long de l'année et qui, dans le cadre de la préparation à l'oral, se frotte directement aux exercices demandés en effectuant plusieurs oraux dans les conditions du concours tout en s'imprégnant des conseils délivrés chaque année dans le rapport du jury.

Francine BARTHE-DELOIZY (Présidente de commission), Valérie BATAL, Nathalie BERNARDIE-TAHIR, Claire DELFOSSE, Philippe ALLEE.

Liste des 28 sujets proposés lors de la session 2017

Sujets biographie : Alexandre VON HUMBOLDT, Christian GRATALOUP : l'invention des continents

Sujets de géographie régionale : Les Etats faillis africains, La question autochtone en Amérique, Les routes de la soie, Le Bush australien, Les territoires du cheval en France, L'Andalousie, La Russie et ses voisins européens, Les bassins miniers en Europe, Le Cambodge, Les territoires de l'olivier en méditerranée, Foires et marchés en France, Mexico.

Sujets de géographie thématique : Les territoires de la richesse, Vivre au pied d'un volcan, La ville souterraine, L'hiver, La place des femmes dans la ville, Les pèlerinages, Le tourisme sac à dos, Manger local.

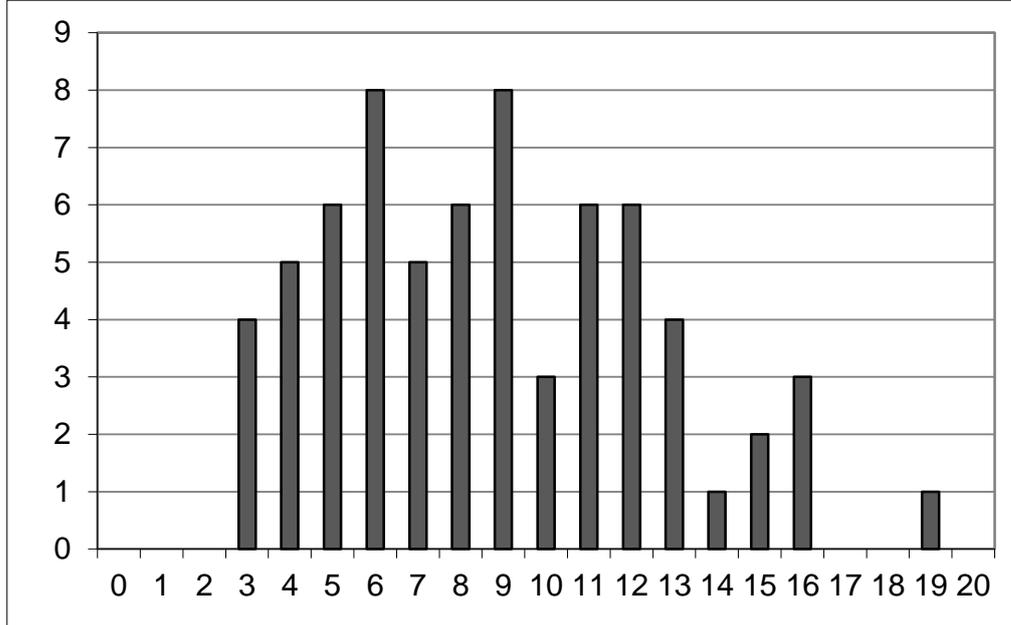
Sujets à dimension épistémologique : Géographie des émotions, La justice environnementale, Les univers de la danse, L'Antimonde, La densité, Les fronts pionniers : approche épistémologique.

3.3 Commentaire de documents d'histoire

La commission a entendu 69 candidats. Trente-cinq d'entre eux ont obtenu une note égale ou inférieure à 8, onze entre 9 et 12, vingt-trois une note supérieure ou égale à 13. L'éventail est largement ouvert, de 3 à 19, alors que les deux questions étaient nouvelles.

La lecture des rapports des années précédentes a été profitable pour la quasi-totalité des candidats qui ont compris la nature de l'épreuve : les documents composant le dossier sont le sujet de l'exercice qui consiste à partir d'eux pour les contextualiser, les expliquer, les critiquer, les articuler. Il ne s'agit pas d'une leçon générale, d'un prétexte à coller des connaissances ; il ne s'agit pas non plus de se contenter de paraphraser les documents. Le titre du dossier peut orienter le candidat, mais il n'a pas lui-même vocation à limiter totalement l'explication. Dans la présentation, utiliser une citation, une expression extraite d'un des documents comme titre ou sous-titre peut être utile. L'analyse du sujet qui est attendue suppose de dégager une problématique, de nourrir un développement en partant des documents proposés. Ce n'est donc pas une leçon illustrée par des documents, mais une présentation synthétique construite à partir de l'analyse des documents. Cela suppose que les documents soient croisés, comparés, que les principales allusions, sous-entendus ou références soient éclaircis. Les contradictions éventuelles doivent être explicitées, les thèmes transversaux mis en évidence. Il est également attendu que les personnages qui apparaissent dans les documents soient présentés.

Répartition des notes de l'épreuve orale de commentaire de documents d'histoire



La commission cette année a limité le nombre de documents fournis dans le dossier : entre quatre et sept documents, et au-delà de quatre textes, les autres documents étaient constitués d'iconographies.

Pendant la préparation de six heures, le candidat doit partir du dossier, le lire, l'annoter, le recourir à la bibliographie vient ensuite pour éviter de tomber sur un développement général trouvé dans la littérature et éloigné des documents, risque de hors-sujets. Il faut bien partir des documents dans une démarche proche du commentaire de documents, et non plaquer des connaissances sur un pseudo-sujet de dissertation. A ce titre, la présentation des documents avec une contextualisation chronologique était bienvenue, et souvent faite. Ce n'est pas un concours d'érudition, il faut maîtriser les fondamentaux, les enjeux, et problématiser les questions. A ce titre, utiliser le plan n'est pas inutile, se contenter de l'afficher sans y revenir n'est pas toujours habile.

La commission a pu constater des écarts importants de préparation entre les candidats, voire la découverte de l'épreuve par certains d'entre eux : assister aux épreuves orales l'année précédant le concours est un bon moyen de s'y préparer.

Dans l'ensemble, le temps de l'exercice est respecté, mais sa gestion pose des difficultés aux candidats, qui pour certains ont fait un exposé très déséquilibré, utilisant pour quelques-uns la moitié du temps pour la seule première partie, réduisant les suivantes à une portion congrue, voire « massacrant » la conclusion nécessaire. La gestion du temps pendant l'exposé passe par la nécessité d'adapter sa présentation, de couper éventuellement, pour tenter d'équilibrer l'exposé entre les différentes parties. Aucun plan type n'est attendu ; selon les dossiers, un plan en deux ou trois parties peut convenir. Si la technique de l'introduction est à peu près maîtrisée, les conclusions sont trop souvent réduites à un résumé de ce qui a précédé ou à un récapitulatif de plan, sans réponse véritable à la problématique qui a introduit le développement.

La commission a parfois été surprise par des méconnaissances d'ordre général : des absences en géographie physique sont relevées, comme les altitudes de Jérusalem ou de la mer Morte, utiles pour expliciter quelques considérations d'un dossier, et qui sont ignorées de bien des candidats, comme le révèle l'incapacité de répondre à des questions précises ; les réflexions en termes d'acteurs sont rares ; les approches en termes de critique littéraire rarissimes, si bien que les tons d'énonciation des documents ne sont pas relevés (humour, satire, rire, voire citation ou intertextualité à propos d'un document où Voltaire évoque les femmes savantes). Trop souvent, les documents sont pris au pied de la lettre, pas assez questionnés, et peu critiqués. Les candidats ont tendance à faire une histoire désincarnée, ils préfèrent des documents institutionnels à d'autres types de documents, et perdent de vue que l'histoire concerne des hommes et des femmes. Plus graves, mais très rares, sont les jugements de valeurs, les présupposés qui n'ont rien à voir avec les sciences sociales, qui plus est sont déplacés dans la bouche de futurs

enseignants : des expressions comme « les juifs urbains sont riches », « l'Empire ottoman est un Empire musulman », « les tribus arabes sont représentatives des codes sociaux du Moyen-Orient », le « *softpower* kurde » ont écorché les oreilles des membres du jury. Au-delà, comme une incantation, les membres de la commission disent une fois encore que les mots ont des sens, qu'ils ne peuvent pas être utilisés les uns pour les autres, « démocratie » ne veut pas dire « République », et inversement...

Pendant la leçon, il est arrivé que des candidats ne lèvent pas le nez de leurs notes, n'accordant pas un regard aux membres de la commission. Or il s'agit d'un exercice oral, et à la communication verbale s'ajoute la maîtrise de l'exercice donc de quelques éléments de communication non verbale. Sur le même registre, un niveau de langue, à défaut d'être soutenu, ne doit pas être familier, ce que quelques candidats oublient.

Un rapport de jury se veut source de conseils, ce qui implique d'insister sur des défaillances, alors que dans l'ensemble, les prestations sont d'un bon niveau, certaines excellentes, et ont enchanté les membres de la commission.

Selon toute probabilité – sous réserve de l'obtention d'ordinateurs supplémentaires –, l'épreuve l'an prochain devrait subir quelques modifications. En 2017, la leçon était encore accompagnée d'un rétroprojecteur pour présenter des documents et d'un tableau papier pour du texte ou la présentation du plan. Pour l'an prochain, en 2018, les membres de la commission d'histoire demandent aux candidats de préparer un diaporama pour leur présentation. Cette année déjà, dans la salle de préparation, des ordinateurs ont été fournis sans connexion internet. Les candidats disposaient ainsi d'une série d'articles en format pdf utiles pour la préparation, apport bibliographique pour compléter les livres mis à disposition. Ce dispositif sera reconduit l'an prochain. Des ordinateurs supplémentaires devraient permettre également de réaliser un diaporama, remplaçant la présentation paperboard. L'iconographie des articles pdf pourra éventuellement être mobilisée. En cas de besoin, comme il est de tradition, si un ouvrage publié manque sur la table de préparation ou si les articles pdf ne suffisent pas, il sera possible de demander aux appariteurs des ouvrages supplémentaires dans les bibliothèques proches.

LISTE DES SUJETS DE COMMENTAIRE DE DOCUMENTS D'HISTOIRE

• Sujets d'histoire contemporaine (Fabien Conord - Jean-Claude Lescure)

Les Kurdes, peuple sans Etat

Document 1 : CUINET, Vital, *La Turquie d'Asie. Géographie administrative. Statistique descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure*, tome 2, Paris, Ernest Leroux éditeur, Paris, 1891, p.642 sq.

Document 2. Traité de Sèvres, 10/8/1920

Document 3 : ADLER, Saul, « Une expérience sociologique », *Sion*, n°3, avril 1950, pp. 19-20, republié dans *Etudes kurdes*, n°7, L'Harmattan, Paris, 2005, pp. 118 - 119

Document 4 : « Programme du gouvernement irakien pour la reconnaissance des droits nationaux du peuple kurde (29/6/1966) », dans *Etudes Kurdes*, n°6, L'Harmattan, Paris, 2004, pp. 101 –sq

Voies ferrées au Moyen-Orient

Document 1 : DUTEMPLE, Edmond, *En Turquie d'Asie. Notes de voyage en Anatolie*, Charpentier, Paris, 1883, pp. 259 -260

Document 2 : le chemin de fer à Jérusalem (dans CUINET, Vital, *La Turquie d'Asie. Géographie administrative. Statistique descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure*, tome 2, Ernest Leroux éditeur, Paris, 1891, pp. 606 – 608)

Document 3 : ESCANDE, Laurent (éd.), *Avec les pèlerins de La Mecque. Le voyage du docteur Carbonnel en 1908*, PU de Provence, Aix-en-Provence, 2012

Document 4 : MAZEL, Georges, *Le chemin de fer de Bagdad*, thèse de l'université de Montpellier, Imprimerie Firmix et Montane, Montpellier, 1911

Document 5 : THOUMIN, Richard, *Géographie humaine de la Syrie centrale*, librairie Ernest Leroux, Paris, 1936, pp. 179 – 180

Document 6 : le réseau Simplon Orient-Express – Taurus Express, 1931 (carte)

Les réfugiés palestiniens

Document 1 : lettre de Aharon Ziling, ministre de l'agriculture, au Premier ministre David Ben Gourion le 16 juin 1948 (cité par MORRIS, Benny, *Victimes, histoire revisitée du conflit arabo-sioniste*, éditions Complexe, Bruxelles, 2003)

Document 2 : le camp de Neirab près d'Alep en 1950 (photo et texte)

Document 3 : le camp d'Al Bus au Liban (plan)

Document 4 : les camps de réfugiés palestiniens au Liban (carte)

Document 5 : l'accord libano-palestinien du Caire, 3 novembre 1969

La ville de Jérusalem

Document 1 : VAUX (de), Ludovic, *La Palestine*, Ernest Leroux éditeur, Paris, 1883, pp. 213 – 215

Document 2 : VAUX (de), Ludovic, *La Palestine*, Ernest Leroux éditeur, Paris, 1883, pp. 182 - 185

Document 3 : Résolution 181 de l'AG de l'ONU le 29 novembre 1947

Document 4 : CEP, Jean, *Nous partons pour la Terre sainte*, PUF, Paris, 1973

Smyrne, port ottoman

Document 1 : CUINET, Vital, *La Turquie d'Asie. Géographie administrative. Statistique descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure*, tome 2, Ernest Leroux éditeur, Paris, 1891, pp. 440 sq.

Document 2 : les Smyrniotes, tableaux statistiques.

Document 3 : Smyrne, la fête des figues, *Le Petit journal illustré*, 19 août 1906

Documents 4 : carte postale, *Smyrne, les quais*, vers 1910.

Document 5 : « Smyrne dans la guerre », selon PUAUX, René, *La Mort de Smyrne*, Paris, 1922, pp. 10 sq.

Document 6 : gravure, L'incendie de Smyrne, 8 septembre 1922.

La terre en Israël

Document 1 : « Colonies israélites », dans CUINET, Vital, *Syrie, Liban et Palestine. Géographie administrative, descriptive et raisonnée*, Leroux éditeur, Paris, 1896, pp. 596 sq.

Document 2 : Meynaud Jean, « Desroche (Henri) - Au pays du Kibboutz. Essai sur le secteur coopératif israélien », dans *Revue économique*, n°5, 1961, pp. 844-845

Document 3 : Plan Ygal Allon (juillet 1967), dans ALLON, Ygal, *Israël : la lutte pour l'espoir*, Stock, Paris, 1977

La Syrie dominée

Document 1 : Mandat de la SDN pour la Syrie et le Liban (24/7/1922) - Source : Document de la Société des Nations C.528.M.313.1922.VI.

Document 2 : « La liberté d'établissement des troupes françaises en Syrie expliquée par le général Huntziger à Maram Bey le 13 septembre 1938 »

Document 3 : VIENOT, Pierre, « Le mandat français sur le Levant », In *Politique étrangère*, n°2, 1939, pp. 103-121

La condition féminine au Moyen-Orient (fin XIX^e siècle-milieu XX^e siècle)

Document 1 : la lapidation d'une femme en Perse à la fin des années 1870 (Carla Serena, *Hommes et choses en Perse*, G. Charpentier et Cie, Paris, 1883, p.307).

Document 2 : le commerce des jeunes filles aux alentours du lac de Nazuk dans les années 1890 (Comte de Cholet, *Voyage en Turquie d'Asie. Arménie, Kurdistan et Mésopotamie*, Plon, Paris, 1892, p.220-221).

Document 3 : la condition féminine chrétienne à Mossoul dans les années 1890 (Comte de Cholet, *Voyage en Turquie d'Asie. Arménie, Kurdistan et Mésopotamie*, Plon, Paris, 1892, p.281-283).

Document 4 : la condition domestique des femmes turques en 1908 (L. Fischer, « Pèlerinage de La Mecque », *Revue catholique d'Alsace*, août 1908, p.487-488).

Document 5 : les filles et l'éducation dans un village chrétien du Kurdistan irakien au milieu du XX^e siècle (Yousif Ephrem-Isa, *Parfums d'enfance à Sanate. Un village chrétien au Kurdistan irakien*, nouvelle édition revue et corrigée, L'Harmattan, Paris, 2016, p.44).

Document 6 : les Juives orientales vues par l'Agence juive pour la Palestine en 1950 (Hanna Thon, « Les femmes en Israël », *Sion*, n°2, février 1950, p.29-34).

Document 7 : les femmes arabes en Israël vues par l'Agence juive pour la Palestine en 1950 (« La femme arabe en Israël », *Sion*, n°4, juillet 1950, p.36).

Les Frères musulmans

Document 1 : credo et serment des Frères musulmans (dans Olivier Carré, Michel Seurat, *Les frères musulmans 1928-1982*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.22 et 25-26).

Document 2 : Lettres d'Hassan al-Banna au cinquième congrès des Frères musulmans, janvier 1939 (Cité dans Olivier Carré, Michel Seurat, *Les Frères musulmans (1928-1982)*, Paris, L'Harmattan, 2001, pages 27-30).

Document 3 : Rapport du sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, Abd al-Rahman Ammar bey, publié dans *Bourse égyptienne*, 9 décembre 1948 (Reproduit dans *Cahiers de l'Orient contemporain*, 5^e année, fascicule XVI, 4^e trimestre 1948, p.199-202).

Document 4 : être musulman selon Sayyid Qutb (1965) – (Cité dans Olivier Carré, Michel Seurat, *Les Frères musulmans (1928-1982)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1983, p.94-95).

Les Arméniens dans l'empire ottoman

Document 1 : Rapport du patriarche arménien de Constantinople à la Sublime Porte (1877) – (Document traduit de l'arménien par K. S. Achguer, Paris, Imprimerie Laloux fils et Guillot, 1877).

Document 2 : Tableau officiel des massacres d'Arménie, dressé après enquête par les six ambassades de Constantinople (1896) – (*Tableau officiel des massacres d'Arménie, dressé après enquête par les six ambassades de Constantinople*, Paris, Au bureau des œuvres d'Orient, 1896, p.48-60).

Document 3 : Ordre de déportation affiché dans les rues de Trébizonde (26 juin 1915) – (texte reproduit dans Gérard Chaliand, Yves Ternon, *Le génocide des Arméniens*, Bruxelles, Complexe, 1980, p.132-133).

Document 4 : Témoignages de ressortissants occidentaux présents dans l'empire ottoman en 1915 (textes reproduits dans Gérard Chaliand, Yves Ternon, *Le génocide des Arméniens*, Bruxelles, Complexe, 1980, p.86, 94-95 et 97-98).

Document 5 : Mustafa Kemal évoque les Arméniens (« Souvenirs du Gâzi Moustafa Kemal Pacha », publiés dans *Milliyet* (1926), traduits et reproduits dans *Revue des études islamiques*, 1927, cahiers I à III, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1927, p.157-158).

Le canal de Suez

Document 1 : Statistique générale de la navigation sur le canal de Suez (1880)

Document 2 : Plan général du canal de Suez en 1928

Document 3 : Annonce de la nationalisation du canal de Suez par Nasser (23 juillet 1956) – (texte français d'après le *Journal d'Égypte*, 27 juillet 1956).

Document 4 : débarquement des troupes françaises à Port-Saïd et zone du canal de Suez en feu (5 novembre 1956) - <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Crise-de-Suez-de-1956.html>

La vie politique en Turquie 1946-1980

Document 1 : résultats (en pourcentages) des deux principaux partis politiques turcs lors des élections législatives de 1950 à 1977

Document 2 : les élections législatives de 1946 et 1950 en Turquie (Raymond Cartier, *Mon tour du monde*, Paris, René Julliard, 1952, p.68-69).

Document 3 : les élections législatives et la politique au village en Turquie de 1946 aux années 1960 (Mahmout Makal, *Un village anatolien. Récit d'un instituteur paysan*, Paris, Plon, « Terre humaine », 1977 (p.251, 253-255 et 217 et 271-272).

Document 4 : Loi électorale de la République turque (1965) – (Document reproduit dans *Orient*, 1^{er}-2^e trimestres 1969, p.91-95).

Pouvoir et démocratie au Moyen-Orient (années 1920-années 1970) :

Document 1 : Le pouvoir selon Moustafa Kemal (1925) – (texte datant de 1925, reproduit dans « Souvenirs du Gâzi Moustafa Kemal Pacha », publiés dans *Milliyet* (1926), traduits et reproduits dans *Revue des études islamiques*, 1927, cahiers I à III, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1927, p.461-462).

Document 2 : Le pouvoir dans le monde arabe vu par un ancien Premier ministre irakien (1964) – (Muhammad Fadil al-Djamali, *Souvenirs et leçons* (1964), traduits de l'arabe par Marcel Colombe et reproduits dans *Orient*, 1^{er}-2^e trimestres 1969, p.50-56).

Document 3 : Rapport du parti Ba'th sur le pouvoir (1965). Communiqué publié à l'issue du VIII^e congrès national du parti Ba'th (Damas, 4 mai 1965) – (texte reproduit dans *Orient*, 2^e trimestre 1965, p.209-210).

Document 4 : La démocratie selon le Shah d'Iran (1976) – (Mohammed Reza Pahlavi, *Le lion et le soleil. Entretiens avec Olivier Warin*, Paris, Stock, 1976, p.129 et 164-173).

Téhéran, ville et capitale

Document 1 : Téhéran dans les années 1890 (Carle Lefèvre-Pontalis, *De Tiflis à Persépolis*, Paris, Plon, 1894, p.49-50).

Document 2 : Un explorateur suisse décrit Téhéran à la fin du XIX^e siècle (Henri Moser, *En Perse*, Paris, Plon, 1899, p.19-25).

Document 3 : La ville de Téhéran sous le regard d'un voyageur boukhare (1910) – (Mîrza Sirâdj al-Dîn Hakîm, *Souvenirs de voyage pour les gens de Boukhara*, traduit du persan, présenté et annoté par Stéphane Dudoignon, Arles, Actes Sud/Sindbad, 1999, p.306-308, reproduit dans Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen, Chantal Verdeil, *Le Moyen-Orient par les textes, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2011, p.310).

Document 4 : Garde, artillerie cosaque du Chah de Perse à son palais de Téhéran en 1908 (deux photographies)

Garde : artillerie cosaque du Chah de Perse à son palais de Téhéran, photographie de presse, Agence Rol, 1908.

Document 5 : Vue générale de Téhéran en 1909 (Téhéran, vue générale, photographie de presse, Agence Rol, 1909).

Le rapprochement entre Égypte et Israël (1977-1979)

Document 1 : discours d'Anouar el-Sadate à la Knesset, 20 novembre 1977

Document 2 : la visite de Sadate à Jérusalem vue par Abba Ebban (Abba Ebban, *Autobiographie*, Paris, Buchet/Chastel, 1979, p.472-473).

Document 3 : traité de paix entre la République arabe d'Égypte et l'État d'Israël (1979)

- **Sujets d'histoire moderne (Jean-Luc Chappey – Laurent Roussel)**

Médecine, anatomie et imageries médicales (16^e – 18^e siècles)

Document 1. André Vésale, *De Humani corporis fabrica*, Bâle, Johanne Oporinus, 1543, 2^{nde} éd. 1555. (document iconographique)

Document 2. Dédicace d'Ambroise Paré au Roy de France et de Pologne Henri III (texte)

Document 3- Rembrandt, *La leçon d'anatomie du docteur Tulp*, 1632, huile sur toile, 169,5 x 216,5 cm, La Haye, Mauritshuis. (document iconographique).

Document 4- Article « Anatomie » de l'*Encyclopédie* de Pierre Tarin (1735-1761)

Document 5- Félix Vicq d'Azyr, *Traité d'anatomie et de physiologie, avec des planches coloriées représentant au naturel les divers organes de l'homme et des animaux*, Impr. de Franç. Amb. Didot l'aîné, et chez M^{me} Huzard (Paris), 1786.

Louis XIV, Versailles et les savants

Document 1 : Primi VISCONTI (Jean-Baptiste Primi Félicien Visconti Fassola de Rasa, comte de Saint-Mayol, dit), *Mémoires sur la cour de Louis XIV (1673-1681)*, Paris, Perrin, 1988 (texte)

Document 2 : *Journal du marquis de Dangeau, avec les additions du duc de Saint-Simon*, éd. par E. Soulié, L. Dussieux, P. de Chennevières, Paris, Firmin Didot, 1854-1860, 19 vol.

Document 3 : *Présentation des membres de l'Académie des Sciences par Colbert à Louis XIV*, Henri Testelin, 1667, Versailles, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon. (document iconographique)

Document 4 : Les fortifications de Nancy à la fin du 17^e siècle. Nancy, plan de 1693, Stockholm. (document iconographique)

Newton et sa réception en France

Document 1 : Bernard de Fontenelle, « Éloge de Newton », *Histoire de l'Académie royale des sciences*, 1727, p. 165 ; 170-172.

Document 2 : Laurent Angliviel de La Beaumelle, *Vie de Maupertuis*, 1856 (édition posthume), p. 31-34.

Document 3 : Voltaire, Préface historique, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle par Isaac Newton*, traduction par Émilie du Châtelet, 1759, p. IX-XI.

Classifications et collections naturalistes

Document 1 : Le cabinet de Ferrante Imperato à Naples, fin du 16^e siècle. Frontispice gravé sur bois de *Dell' Historia naturale ...*, libri XXVIII, Naples, 1599.

Document 2 : Carl Linnaeus, *Systema naturae per regna tria naturae : secundum classes, ordines, genera, species, cum characteribus, differentiis, synonymis, locis*, Stockholm, Laurentius Salvius 1758 (10^e éd.).

Document 3 : Louis Jean-Marie Daubenton, « Description du Cabinet du Roy », dans Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière avec la description du Cabinet du Roi*, t. III, 1749.

Document 4 : *Observations de (Chrétien Guillaume) de Lamoignon-Malesherbes sur l'histoire naturelle générale et particulière de Buffon et de Daubenton*, Paris, Pougens, 1798 (texte posthume, sans doute écrit dans les années 1760).

Sciences, Lumières et religion au 18^e siècle

Document 1 : Buffon, « Théorie de la Terre », *Histoire naturelle*, tome I, 1749. Rééd. : Buffon, *Histoire naturelle. Choix et préface de Jean Varloot*, Gallimard, Folio, 1984, p. 168-169.

Document 2 : Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du cabinet du Roy*, t. 4, 1753, p. XI-XV.

Document 3 : Joseph Priestley, Préface, *Histoire de l'électricité*, t. 1, Paris, Herissant, 1771, p. xxviii-xxxix.

Document 4 : Messieurs de la Faculté de théologie de la Paris, *Les Quatre-vingt-quatre propositions extraites de l'Histoire philosophique de l'abbé Raynal, censurées et condamnées au tribunal de la religion et de la raison*, Liège, Lemarié, 1785, p. 76-80.

Savants, techniciens et ingénieurs

Document 1. Lettre d'anoblissement d'un ingénieur (1751) Cité par Liliane Hilaire-Pérez, *L'invention technique au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 183-184.

Document 2. Article « ingénieur » de l'Encyclopédie (1765) par Leblond. Guillaume Le Blond, « Ingénieur », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Tome 8, 1765, p. 741-743.

Document 3. Techniques et navigation. P. Hoste, *Théorie de la construction des vaisseaux, qui contient plusieurs traités de Mathématique sur des matières nouvelles et curieuses*, Lyon, 1697 (orthographe en partie modernisée).

Document 4. Les techniques et l'Académie des sciences. Jean-Gaffin Gallon, 'Avertissement', *Machines et Inventions approuvées par l'Académie Royale des Sciences depuis son établissement jusqu'à présent ; avec leur description*, Tome 1, Paris, 1735, p. i-iv.

Des sciences utiles au 18^e siècle

Document 1. Art. « Cheval » de l'*Encyclopédie* (Diderot) – 1751

Document 2. Arthur Young, *The Farmer's Tour through the East of England...*, tome II, Londres, 1771, p. 150-151.

Document 3. Félix Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs & préservatifs qui peuvent être employés contre les maladies pestilentielles des bêtes à cornes (...)*, Paris, Mérigot l'aîné, 1776, p. 125-126.

Document 4. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, nouvelle édition, Amsterdam, 1783, t. 8, p. 90-91.

Sciences et voyages

1. Lettre de Constantin Huygens à Valentin Conrart (3 mars 1661), dans Christiaan Huygens, *Œuvres complètes*, tome III, La Haye, 1890, p. 254 - 255.

2. Éloge de Jean Taisnier, savant du XVI^e siècle, originaire du Hainaut, par Isaac Bullart (texte et gravure de 1682), dans Isaac Bullart, *Académie des sciences et des arts, contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres qui ont excellé en ces professions depuis environ quatre siècles parmi diverses nations de l'Europe ...*, tome 2, Amsterdam, 1682, p. 287 – 289 pour le texte et p. 287 pour la gravure.

3. Utilité de la connaissance de la forme de la Terre (1738), dans Maupertuis, Préface du *Discours sur la mesure du degré du méridien au cercle polaire*, dans *Œuvres de M. de Maupertuis*, Dresde, 1752, p. 97-102.

4. Les cartes marines (1773), dans M. d'Éveux de Fleurieu, *Voyage fait par ordre du Roi en 1768 – 1769 à différentes parties du monde pour éprouver en mer les horloges maritimes ...*, Imprimerie royale, Paris, 1773, p. 201 – 204.

Galilée

1. Lettre de Galilée à Johann Kepler, à Gratz (1597), dans Jean-Pierre Maury, *Galilée, le messenger des étoiles*, coll. « Découvertes », Gallimard, 1994, p. 142 - 143.

2. Lettre de Galilée à Leonardo Donato, doge de Venise (24 août 1609), dans Galilée, *Dialogues et lettres choisies*, Hermann, 1966.

3. Page de titre du *Messenger des étoiles*, paru le 12 mars 1610, dans Jean-Pierre Maury, *Galilée, le messenger des étoiles*, coll. « Découvertes », Gallimard, 1994, p. 70.

4. Lettre de Galilée à Christine de Lorraine, grande - duchesse de Toscane (1615), dans Traduction de François Russo, in *Revue d'histoire des sciences*, vol. 17, n°4, 1964, p. 338 – 340.

5. L'abjuration de Galilée (22 juin 1633), dans Jean-Pierre Maury, *Galilée, le messenger des étoiles*, coll. « Découvertes », Gallimard, 1994, p. 140 – 141.

Les Académies de province en France au 18^e siècle

1. Thèmes des concours, proposés par l'Académie de Bordeaux au XVIII^e siècle, dans P. Barrière, « Les Académies et la vie intellectuelle dans la société méridionale au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, 1950, vol. 62, n° 12, p. 345 – 346.
2. Statuts de l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse (Versailles 24 juin 1746), dans *Lettres d'établissement d'une Académie Royale des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres à Toulouse*, Toulouse, s.d., p. 4 – 6. Disponible à l'adresse <http://tolosana.univ-toulouse.fr/fr/notice/143758918>
3. L'Académie de Dijon (1774), dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, Causse, Dijon, 1774, p. II – VIII.
4. Lettre de J.-F. Séguier, secrétaire de l'Académie de Nîmes, au marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris (1774), dans *Revue des Sociétés savantes des Départements*, 7^e série, II, 1880, p. 146 – 148, Repris dans J. Boutier et alii, *Documents d'histoire moderne*, P.U. de Bordeaux, 1992, p. 317 – 318.
5. Panorama des académies provinciales en France, d'après James E. Mac Clellan J.E., *Science Reorganized: Scientific Societies in the Eighteenth Century*. New York, Columbia University Press, 1985. Tableau dans René Sigrist, « Les communautés savantes européennes à la fin du siècle des Lumières », *M@ppemonde*, n°110. <http://mappemonde.mgm.fr/num38/articles/art13204.html>

Sciences et navigation

1. « Nouvelle invention pour les longitudes » (traduction de 1556), dans Gemma Frisius, *Les principes d'astronomie & cosmographie : avec l'usage du globe, le tout composé en latin par Gemma Frizon ; & mis en langage françois par M. Claude de Boissière....*, Paris, 1556.
2. Le calcul de la latitude et de la longitude d'après un manuscrit du XVI^e siècle (1583), dans Jacques de Vaulx, *Les premières Œuvres de Jacques de Vaulx Pilote pour le Roy en la Marine Contenantz Plusieurs Reigles Practiques Segrez Et Enseignementz très nécessaires pour bien et seurement naviguer par le monde*. Manuscrit sur parchemin. 1584. Conservé à la B.N.F. Reproduit dans *Les Grandes Découvertes*, coll. « La documentation photographique », n°181, janvier 1958, La Documentation Française.
3. Horloge de marine Harrison, dite H2 (c. 1740), conservée à l'Observatoire Royal de Greenwich.
4. Pratique maritime et sciences (1750), dans Alexandre Savérien, *L'art de mesurer sur mer le sillage du vaisseau*, Jombert, Paris, 1750, p. 141 – 146.
5. La question des horloges de Marine (1773), dans M. d'Éveux de Fleurieu, *Voyage fait par ordre du Roi en 1768 – 1769 à différentes parties du monde pour éprouver en mer les horloges maritimes ...*, Imprimerie royale, Paris, 1773, p. III - VII.

La physique expérimentale au 18^e siècle

1. « Nouvelle invention pour les longitudes » (traduction de 1556), dans Gemma Frisius, *Les principes d'astronomie & cosmographie : avec l'usage du globe, le tout composé en latin par Gemma Frizon ; & mis en langage françois par M. Claude de Boissière....*, Paris, 1556.
2. Le calcul de la latitude et de la longitude d'après un manuscrit du XVI^e siècle (1583), dans Jacques de Vaulx, *Les premières Œuvres de Jacques de Vaulx Pilote pour le Roy en la Marine Contenantz Plusieurs Reigles Practiques Segrez Et Enseignementz très nécessaires pour bien et seurement naviguer par le monde*. Manuscrit sur parchemin. 1584. Conservé à la B.N.F. Reproduit dans *Les Grandes Découvertes*, coll. « La documentation photographique », n°181, janvier 1958, La Documentation Française.
3. Horloge de marine Harrison, dite H2 (c. 1740), conservée à l'Observatoire Royal de Greenwich.
4. Pratique maritime et sciences (1750), dans Alexandre Savérien, *L'art de mesurer sur mer le sillage du vaisseau*, Jombert, Paris, 1750, p. 141 – 146.
5. La question des horloges de Marine (1773), dans M. d'Éveux de Fleurieu, *Voyage fait par ordre du Roi en 1768 – 1769 à différentes parties du monde pour éprouver en mer les horloges maritimes ...*, Imprimerie royale, Paris, 1773, p. III - VII.

Les Cassini

1. Les premiers succès de Jean-Dominique Cassini (1649 – 1650), dans Jean-Dominique Cassini, *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences ... suivis de la vie de J.-D. Cassini écrite par lui-même ...*, 1810, p. 262 – 264.

2. L'observatoire royal de Paris (1685), dans [Germain Brice], *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, tome 2, Paris, 1685.
3. Éloge de Cassini de Thury par Bernard de Fontenelle (1756), dans [Bernard de Fontenelle], « Éloge de M. Cassini », *Histoire de l'Académie royale des sciences ...*, 1756, p. 134 – 135 et 141 – 142.
4. Les problèmes rencontrés par Jean-Dominique Cassini et le plan de refondation de l'Observatoire en 1784 (Mémoire daté de 1793), dans Jean-Dominique Cassini, *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences ...*, 1810, p. 3 – 4 et 7 – 9.

Les sciences et les femmes (17^e – 18^e siècles)

1. Lettre d'Anna Maria van Schurman au théologien André Rivet (6 novembre 1637), dans Barbara Bulckaert, « Une lettre de l'humaniste Anna Maria van Schurman (1607-1678) sur l'accès des femmes au savoir », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°13, 2001, p. 167-183. Disponible à l'adresse : <http://clio.revues.org/141>
2. Jean-Dominique Cassini et la reine de Suède à Rome (1664), dans Jean-Dominique Cassini, *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences ... suivis de la vie de J.-D. Cassini écrite par lui-même ...*, 1810, p. 278 - 280.
3. Dédicace adressée par Voltaire à Mme du Ch** dans les *Éléments de la philosophie de Neuton* (1738), dans *Éléments de la philosophie de Neuton*, Amsterdam, 1738, p. 9 à 13.
4. Épître à Madame de Courtagnon, établie dans son château près de Reims (1763), dans Dom Dieudonné, *Le cabinet de Courtagnon, poème ... avec un discours préliminaire sur l'histoire naturelle des fossiles de Champagne*, Imprimerie de Seneuze, Châlons, 1763.
5. Estampe représentant Madame de Courtagnon dans son cabinet d'histoire naturelle (gravée par Nicolas – Charles Varin, non datée [vers 1763 ?]), reproduit dans *Annuaire – bulletin de la Société des amis du Vieux Reims*, Reims, 1911, entre les pages 64 et 65.

Les Français face aux sciences anglaises au 18^e siècle

1. Voltaire (vers 1728), « Quatorzième lettre, sur Descartes et Newton », *Lettres écrites de Londres sur les Anglais et autres sujets*, Bâle, 1734, p. 105 – 116.
2. *Les premiers octants, appelés « quadrants de Hadley » en Angleterre et « quartiers anglais » en France*
 - a) Prototype d'octant fabriqué à Londres par Jonathan Sisson (juin 1735). Exemplaire conservé à l'Université de Harvard. Inventaire n° : 1998 – 1 – 1663. <http://waywiser.rc.fas.harvard.edu/view/objects/asitem/materialTerms@mahogany/1/displayDate-asc;jsessionid=7358F3FD935384EF1A2EAC7E9898D7ED?t:state:flow=15d32f44-3e82-429d-866b-56fe1246d297>
 - b) Octant fabriqué par Pierre Le Maire fils, à Paris (1739), dans Jean-Baptiste d'Après de Manneville, *Le nouveau quartier anglois ou description et usage d'un nouvel instrument pour observer la latitude sur mer*, Chez Lambert et Durand, Paris, 1739.
3. Extrait des registres de l'Académie des Sciences de Paris (16 avril 1763), dans Ferdinand Berthoud, *Traité des horloges marines ...*, Musier fils, Paris, 1773, p. 527 – 528.
4. Considération des savants en Angleterre (1773), dans *L'observateur françois à Londres*, 1773, 5^e année, n° 11, lettre X, vol. 32, p. 145-150.
5. La supériorité des fabricants anglais d'instruments astronomiques (1784), dans Jean-Dominique Cassini, *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences ...*, 1810, p. 5 – 7.